

# IMPACT DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE

MARS À OCTOBRE 2020 - DOSSIER TECHNIQUE



OCTOBRE 2020

6.20.029



institutparisregion.fr

L'INSTITUT  
PARIS  
REGION





# IMPACT DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE

Mars à Octobre 2020 - Dossier technique

Octobre 2020

**L'INSTITUT PARIS REGION**

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15  
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02  
[www.institutparisregion.fr](http://www.institutparisregion.fr)

Directeur général : Fouad Awada  
Département Economie : Vincent Gollain, directeur de département

Ouvrage collectif réalisé par les experts du Département Économie : Delphine Brajon, Carine Camors, Valérie Constanty, Carole Delaporte, Martin Hervouët, Pascale Leroi, Laurence Nologues, Thierry Petit, Frédéric Prévost, Renaud Roger, Corinne Ropital, Jean-François Saigault, Odile Soulard, Christine Tarquis, Daniel Thepin, Marion Tillet.

Coordination : Carine Camors

Cartographie – Infographie : Pascale Guery, Noémie Le Grand.  
N° d'ordonnement : 6.20.029

*Crédit photo de couverture : istock*



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>Partie 1 : Covid-19 et économie francilienne .....</b>	<b>9</b>
1.1 Une récession mondiale soudaine et de grande ampleur .....	9
1.2 Structure de l'économie francilienne .....	10
1.2.1 Quelle évolution récente de l'emploi francilien ?.....	10
1.2.2 Quelles spécificités économiques du territoire avant la crise ? .....	11
1.3 Covid-19 : Un choc sur l'activité, l'emploi, le chômage .....	15
1.3.1 Estimation des pertes d'activités liées au confinement.....	15
1.3.2 Quelles ont été les activités les plus touchées ? .....	16
1.3.3 Quels effets sur le marché du travail ?.....	17
1.3.4 En Île-de-France, des territoires inégalement touchés.....	21
<b>Partie 2 : Impact de la pandémie par secteurs d'activités .....</b>	<b>25</b>
2.1 Industrie, l'arrêt brutal de certaines activités menace le secteur .....	25
2.1.1 Les caractéristiques de l'industrie francilienne .....	25
2.1.2 Un impact de la crise important mais non encore visible dans les statistiques .....	29
2.1.3 La situation et les perspectives pour l'automobile et l'aéronautique.....	30
2.1.4 Focus sur les énergies renouvelables.....	33
2.1.5 Les Industries agroalimentaires tirent leur épingle du jeu .....	36
2.2 Commerce : fortes tensions qui fragilisent le secteur .....	39
2.2.1 Chiffres clés sur le commerce et la consommation.....	39
2.2.2 Les mutations en cours (avant Covid).....	40
2.2.3 Premier bilan de l'impact de la crise sanitaire .....	43
2.2.4 Quelles sont les premières mesures proposées durant le confinement ?.....	44
2.2.5 Les défis et questions pour l'après.....	46
2.3. La filière logistique, inégalement touchée selon les secteurs, a su s'adapter .....	48
2.3.1 Le transport affaibli, malgré une adaptation au contexte .....	48
2.3.2 L'immobilier logistique, un ralentissement général .....	50
2.3.3 Le e-commerce conforté.....	52
2.4 Le tourisme, à l'arrêt, fortement impacté .....	57
2.4.1 Chiffres clés du tourisme en Île-de- France.....	57
2.4.2 La période estivale a amorcé une timide reprise de l'activité .....	59
2.4.3 Pistes de réflexion à moyen et long terme .....	60
2.5 La culture, fermetures et annulations ont eu des conséquences sévères .....	62
2.5.1 L'économie culturelle, un secteur clé en Ile-de-France.....	62
2.5.2 Premier bilan de l'impact de la Covid-19 .....	64
2.5.3 La réponse : les premières aides proposées.....	66
2.5.4 Les défis à court terme pour la reprise après le confinement.....	68
2.5.5 Des pistes d'actions pour les trois phases de crise : réponse, relance, réinvention.....	70
<b>Partie 3 : Impact sur les infrastructures et outils au service du développement économique .....</b>	<b>71</b>

<b>3.1 Les zones d'activités économiques .....</b>	<b>71</b>
<b>3.2. Immobilier de bureaux, un marché dans l'incertitude .....</b>	<b>72</b>
3.2.1 Situation avant Covid.....	72
3.2.2 Enjeux et perspectives .....	73
<b>3.3 Télétravail : une solution soudaine à un confinement imprévu .....</b>	<b>75</b>
3.3.1 Un recours massif au télétravail pendant le confinement.....	75
3.3.2 Une nouveauté pour un actif sur quatre .....	75
3.3.3 Une période plutôt bien vécue et facilitée par du temps disponible.....	76
3.3.4 Une pratique largement plébiscitée.....	76
3.3.5 Une parenthèse ou une transformation pérenne ? .....	76
<b>3.4 Les tiers lieux, une ressource pour les territoires.....</b>	<b>77</b>
3.4.1 Un phénomène qui s'intensifie en Ile-de-France depuis 10 ans.....	77
3.4.2 Profils des utilisateurs des tiers lieux « coworking » .....	78
3.4.3 Des investissements régionaux soutenus dans la création de tiers lieux .....	79
3.4.4 Les tiers lieux face à la crise : résultat de l'enquête France Tiers Lieux.....	80
<b>3.5 Les infrastructures numériques au service de la vie « en distanciel ».....</b>	<b>81</b>
3.5.1 Une sollicitation accrue des infrastructures numériques.....	81
3.5.2 Un plan très haut débit de l'Ile-de-France en trois zones.....	82
3.5.3 L'objectif d'une couverture généralisée des territoires en 2023 .....	83
3.5.4 La complétude ne sera probablement pas assurée dans les délais annoncés .....	85
<b>Partie 4 : Les grands défis de l'économie francilienne post Covid-19 .....</b>	<b>87</b>
<b>4.1 Un modèle économique plus sobre en ressources (naturelle et matérielle).....</b>	<b>87</b>
4.1.1 Circulariser l'économie pour optimiser les ressources.....	87
4.1.2 La crise sanitaire et la trajectoire des émissions de CO <sub>2</sub> .....	88
4.1.3 Vers une économie décarbonée .....	89
4.1.4 Pousser les actions transversales permettant d'accompagner la création du nouveau modèle de développement francilien .....	91
4.1.5 Accompagner les entreprises dans le « verdissement » de leur <i>business models</i> .....	93
<b>4.2 Une économie plus inclusive.....</b>	<b>96</b>
4.2.1 Le secteur associatif fortement mobilisé .....	96
4.2.2 L'économie sociale et solidaire au service du bien commun.....	96
4.2.3 Le défi du vieillissement démographique .....	97
4.2.4 L'avenir des jeunes fortement impacté.....	98
<b>4.3 Une économie plus résiliente .....</b>	<b>99</b>
4.3.1 Vers une économie relocalisée.....	99
4.3.2 L'enjeu de souveraineté .....	101
<b>4.4 Une économie plus innovante.....</b>	<b>105</b>
4.4.1 Investir dans les domaines d'innovation stratégique.....	105
4.4.2 Les low-tech au service de la sobriété .....	106
4.4.3 Digitalisation : les nouvelles façons de travailler, étudier, consommer, se divertir .....	106
4.4.4 Formation aux métiers des transitions énergétique et numérique .....	107
<b>CONCLUSION : Défis et questions pour l'après .....</b>	<b>109</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>113</b>

## **AVANT-PROPOS**

A la demande des services de la Région Ile-de-France, ce dossier technique a été réalisé par le Département Economie de l'Institut Paris Region® de juillet à mi-octobre 2020. Il ne tient pas compte des décisions officielles du 14 octobre (un couvre-feu en Ile-de-France à partir du 17 octobre) puis du 28 octobre, avec la mise en place d'un deuxième confinement d'au moins quatre semaines en novembre.

Il se fonde sur les analyses disponibles dans les champs existants de compétences de l'équipe. Il ne prétend donc pas à l'exhaustivité. Tous les sujets ne sont donc pas couverts. A l'inverse, d'autres ont été approfondis.



# INTRODUCTION

En pleine crise sanitaire liée à la Covid-19, le confinement de la France entière a été promulgué le 17 mars 2020. Cette période a eu des conséquences majeures sur l'économie qui a connu à la fois un choc d'offre et un choc de demande. Cette crise a affecté aussi bien l'économie résidentielle que l'économie productive. Les pouvoirs publics ont fortement soutenu l'économie (entreprises et salariés) en la mettant « sous perfusion ».

Le déconfinement engagé le 11 mai dernier s'est traduit naturellement par une reprise d'activité au fil des réouvertures de sites. Néanmoins la persistance de la crise sanitaire a d'importantes conséquences sur l'activité économique, de nombreux secteurs restant impactés partiellement, voire très fortement (secteur aérien, événementiel, tourisme, etc.).

Après plus de deux mois de confinement et une pandémie loin d'être endiguée, quels sont les effets de la Covid-19 sur l'économie francilienne au regard des informations disponibles en début octobre 2020 ? L'Île-de-France, du fait de l'internationalisation de son économie, reste plus fortement touchée que la France par les conséquences de l'épidémie.

Ce dossier technique propose une lecture actualisée des conséquences de cette crise majeure sur l'économie francilienne et sa capacité à rebondir.

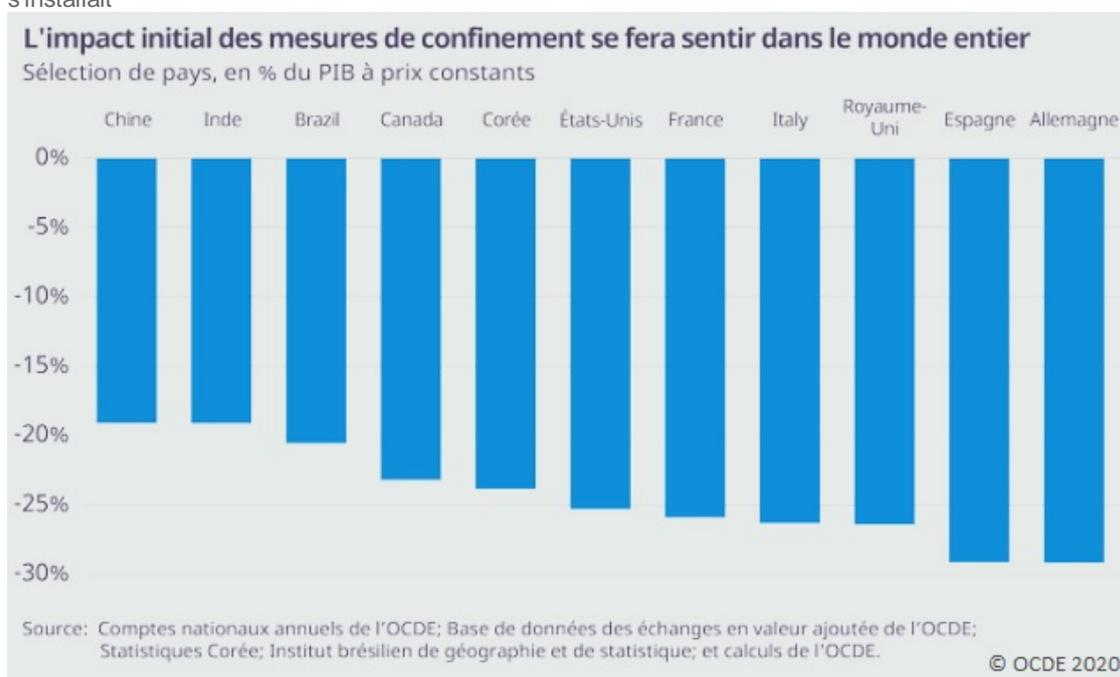


# Partie 1 : Covid-19 et économie francilienne

## 1.1 Une récession mondiale soudaine et de grande ampleur

La pandémie de la Covid-19 et les mesures prises pour limiter sa propagation provoquent un choc récessif de grande ampleur et sans équivalent dans l'histoire récente. La réponse à la crise sanitaire par le confinement de la population dans de nombreux pays réduit fortement l'activité économique, ce qui pèse sur l'emploi, les revenus et la situation financière des entreprises, certains secteurs étant particulièrement touchés (commerce, restauration, tourisme, construction, etc.). Apparu d'abord en Chine, le choc se diffuse aussi à l'économie mondiale par l'intermédiaire du commerce international et des chaînes de valeurs mondiales. Les difficultés d'approvisionnement apparues avec la crise sanitaire ont révélé la fragilité de ces chaînes de valeur et la dépendance de nombreux secteurs de notre économie à l'égard des intrants chinois.

La production mondiale s'est effondrée au premier semestre de 2020 tandis que la pandémie de Covid-19 s'installait



Une dégringolade endurée par presque toutes les grandes économies mondiales à la suite de la pandémie de Covid-19, qui a fait plus d'un million de morts<sup>1</sup> dans le monde depuis que le bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en Chine a fait état de l'apparition de la maladie à la fin du mois de décembre.

Ce choc a été d'une brutalité sans précédent et a durement touché les économies de l'ensemble des pays. Ainsi la France a été confinée pendant presque deux mois, du 17 mars au 11 mai 2020. Des pans entiers de l'économie ont été paralysés par ce double choc de l'offre (Contraintes sur l'approvisionnement des entreprises en consommations intermédiaires, baisse de la production, confinement d'une partie de la force de travail, réduction de la fourniture de services) et de la demande (baisse de la demande domestique notamment dans les services : transports, hôtellerie-restauration, etc.).

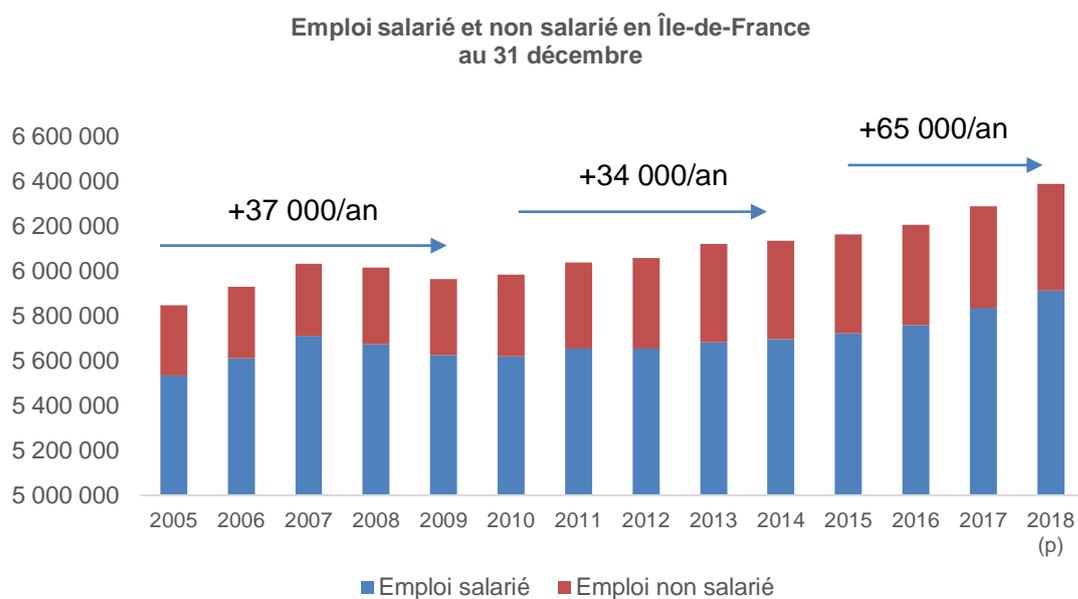
L'ensemble des régions françaises a été touchée, l'Ile-de-France n'a pas été épargnée.

<sup>1</sup> Selon l'OMS, en l'espace de 8 mois, la Covid-19 a entraîné la mort d'au moins un million de personnes depuis le 11 janvier, date à laquelle un premier mort dû au Coronavirus SARS-CoV-2 a été enregistré. 28 septembre 2020.

## 1.2 Structure de l'économie francilienne

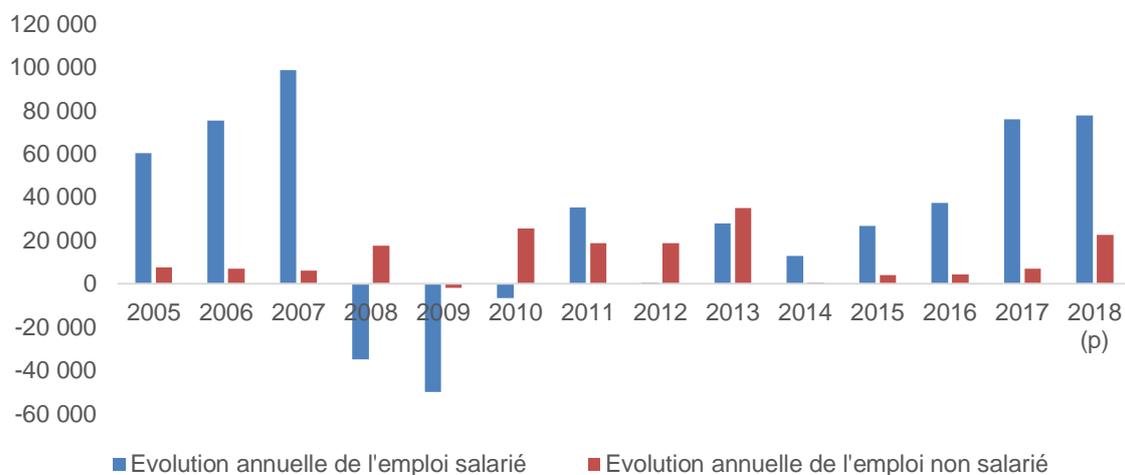
### 1.2.1 Quelle évolution récente de l'emploi francilien ?

La région Ile-de-France accueille 6 390 000 emplois en 2018<sup>2</sup> (93% d'emplois salariés, 7% d'emplois non-salariés), soit 23 % des emplois au niveau national. Depuis 2010, le nombre d'emplois y a progressé de façon régulière et continue (+ 300 000 emplois).



La croissance de l'emploi est structurellement élevée sur le territoire francilien et coïncide avec une croissance démographique importante. Si les variations annuelles de l'emploi sont contrastées et directement liées à la conjoncture économique, la croissance annuelle de long terme oscille entre +30 000 emplois/an et +35 000 emplois/an. Avant le déclenchement des premiers signes de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'économie francilienne était sur un cycle de croissance de l'emploi comparable à celle de 2005-2007 avec un pic à + 100 000 emplois sur l'année 2018. Les chiffres partiels pour l'année 2019 (Source Acoss), sur le seul périmètre de l'emploi salarié, indique que cette dynamique s'est poursuivie jusque très récemment.

Variation annuelle de l'emploi salarié et non salarié en Île-de-France



<sup>2</sup> Source: Insee, fichier Estel, estimations d'emplois localisés

Totalisant 93% de l'emploi total, l'emploi salarié constitue de très loin le principal gisement d'emplois et de croissance. Toutefois, l'emploi non salarié, qui baissait de 1990 à 2003, est devenu depuis 2004 une source de croissance de l'emploi, parfois supérieure à celle de l'emploi salarié en période de récession ou de croissance atone. La création du statut de microentrepreneur et son assouplissement progressif y est pour beaucoup.

---

### **2019 : année de référence pour l'économie francilienne dans un contexte de crise sanitaire**

Année précédant la crise sanitaire, 2019 constituera un point de référence pour l'économie francilienne. La plupart des indicateurs 2019 sont à un très bon niveau : emploi, chômage, construction, tourisme. La crise sanitaire de 2020 a porté un coup d'arrêt à la dynamique de l'économie francilienne : l'activité aurait été réduite d'un tiers pendant les deux mois de confinement.

En outre, la consommation de biens par les ménages franciliens a fortement diminué. L'absence des touristes étrangers, très nombreux habituellement (50 % de la clientèle hôtelière), et la plus forte prégnance de la pauvreté (15,6 % de personnes pauvres en Île-de-France contre 14,0 % en France) ont contribué, plus que dans le reste du pays, à la chute des volumes de biens ou services consommés et à la déformation de sa structure avec une baisse plus importante des biens du luxe, de l'automobile, de l'habillement et des services des transports et de la culture, surtout à Paris.

Les répercussions de cette crise sanitaire sur l'emploi et le chômage sont importantes : à la mi-mai, plus de 3 millions de salariés franciliens ont été concernés par une demande de chômage partiel. Cela représente environ les deux tiers de l'emploi salarié total contre près de 71 % en France métropolitaine. Dans ce contexte, l'année 2019 restera, pour des années sans doute, comme le point de référence à l'aune duquel les dynamiques de reprise d'activité, de retour à l'emploi et de baisse du chômage seront évaluées.

*Source : Insee*

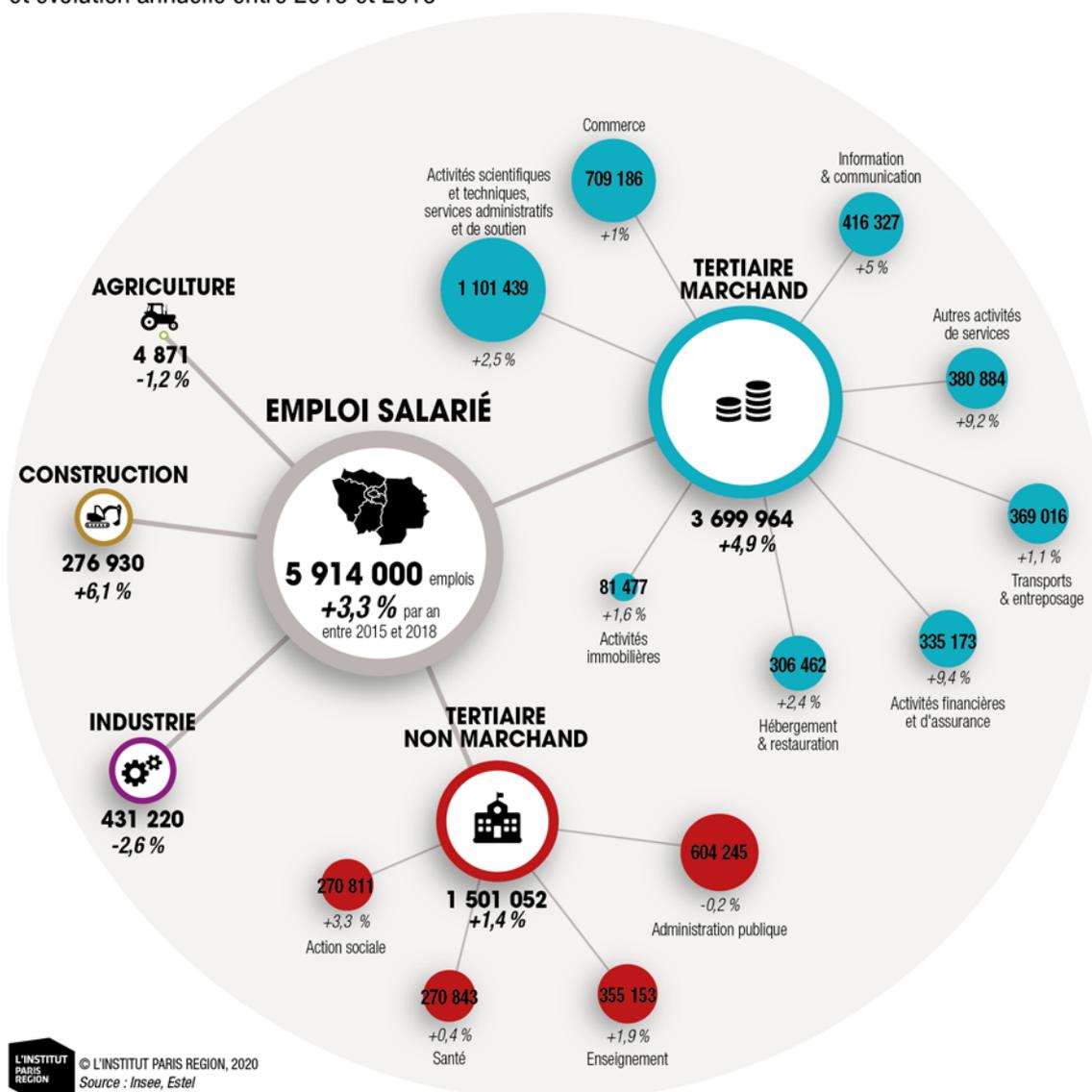
---

## **1.2.2 Quelles spécificités économiques du territoire avant la crise ?**

L'économie francilienne est une économie métropolitaine, largement ouverte sur le monde et qui génère des flux massifs de personnes et de marchandises, créant des conditions de vulnérabilité à une crise sanitaire. Parmi les 6,4 millions d'emplois régionaux, 39 % s'exerce dans des fonctions métropolitaines et sont orientés sur des activités caractéristiques des grandes métropoles : prestations intellectuelles, activités culturelles et de loisirs, recherche. Les actifs franciliens sont en moyenne très qualifiés : 40 % des actifs ont un diplôme de niveau Bac+5. Pour fonctionner, la métropole a besoin des emplois dans les fonctions transversales (logistique, transports) ou présentielle (commerce, sécurité, santé, etc.), occupées par des actifs en moyenne moins qualifiés et moins visibles. Ceux-ci ont pour beaucoup poursuivi leur travail pendant la crise sanitaire, jouant ainsi un rôle essentiel à la résilience fonctionnelle de l'Île-de-France.

L'économie francilienne est très diversifiée et poursuit sa tertiarisation portée par le secteur marchand.

Répartition des emplois salariés en Île-de-France par grands secteurs en 2018  
et évolution annuelle entre 2015 et 2018



L'INSTITUT PARIS REGION © L'INSTITUT PARIS REGION, 2020  
Source : Insee, Estel

La répartition des emplois par secteur montre la prépondérance des activités de services (marchands et non marchands) qui totalisent 5,2 millions d'emplois, soit 88 % de l'emploi total (contre 80% en France). Les services marchands constituent de très loin la première source de croissance de l'emploi avec +200 500 emplois entre 2015 et 2018. La croissance des emplois liés à la construction témoigne de la dynamique de construction immobilière dans la région et des chantiers d'équipements publics (au premier rang desquels figure le Grand Paris Express).

L'emploi dans l'industrie pèse pour 7 % des emplois et est orienté à la baisse. Cette lecture sectorielle qui indiquerait une baisse importante des activités industrielles est toutefois à nuancer. L'industrie entendue ici relève uniquement des activités de fabrication. Or les mutations des secteurs industriels depuis 30 ans montrent une externalisation de certaines fonctions exercées dans l'industrie mais qui sont comptabilisées dans les services. Une approche sectorielle plus fine permet d'identifier des activités de services aux frontières des activités industrielles : les activités informatiques et services d'information emploient 240 000 salariés en Île-de-France (en augmentation de 35 000 emplois sur 3 ans), la recherche et développement scientifique emploie 60 000 salariés, les télécommunications 45 000 salariés, les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques 33 000 salariés...

En Ile-de-France, comme dans le reste de la France, l'économie poursuit donc sa tertiarisation. Entre 2015 et 2018, le nombre d'emplois du secteur industriel baisse de -2,6 %. Les activités industrielles comprennent la fabrication de produits industriels, les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution, ou encore la fabrication de denrées alimentaires, boissons et tabac. En revanche, le nombre d'emplois du secteur de la construction a augmenté au cours de la même période (+6%). Il représente 5 % des emplois de la région en 2016 (276 900 emplois).

La croissance des services est portée par la croissance du secteur marchand qui représente 62 % de l'emploi total (47 % en France métropolitaine). Au sein de ce secteur, les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien sont très développés et concentrent un cinquième de l'emploi total de la région (1 101 400 emplois, soit 18,6 % des emplois), suivis par le commerce (709 200 emplois, 12 % des emplois), l'information et la communication (416 300 emplois, soit 7 % des emplois) et les activités de transports et entreposage (370 000 emplois, soit 6 % des emplois).

En termes de tendance, les emplois dans les services marchands ont fortement progressé (+5%) en moyenne chaque année entre 2015 et 2018), notamment dans les activités financières et d'assurance (+9%), dans l'information et la communication (+5%), dans les activités scientifiques et techniques et services administratifs et de soutien (+2,5%), et dans l'hébergement- restauration (+2,4%). Comme en moyenne en France, l'administration publique reste un grand pourvoyeur d'emplois francilien (604 200 emplois). Si l'on y ajoute les activités liées à la santé, l'action sociale et à l'éducation, l'ensemble de ces activités non marchandes concerne un emploi sur quatre (25,4%), en progression entre 2015 et 2018 (+1,4%). Les emplois ont progressé dans l'action sociale (+3,3%), dans l'enseignement (+1,9%) et dans la santé (+0,4%).

Cinq grands types d'activités ressortent comme étant plus représentées dans la structure des emplois de l'Ile-de-France : l'information et la communication (indice de spécificité <sup>3</sup> = 2,2), les activités financières et assurances (1,6), les activités immobilières (1,4), les activités scientifiques et techniques (1,3), et l'hébergement-restauration (1,4).

---

<sup>3</sup> Selon l'Insee, l'indice sectoriel de spécificité est le rapport du poids d'un secteur dans une zone d'étude (ici l'Ile-de-France) au poids de ce même secteur dans la zone de référence (France métropolitaine). Un indice inférieur à 1 signifie que le secteur est sous-représenté dans le territoire par rapport à la moyenne française. Au contraire un indice supérieur à 1, signifie que le secteur est surreprésenté par rapport à la moyenne nationale.

---

## **Confinement, un choc immédiat**

Dès le confinement, les Franciliens ont vu leurs conditions d'emploi bouleversées. Certains ont dû cesser leur activité, d'autres l'ont exercée en télétravail tandis que les travailleurs en première ligne ont continué de se rendre sur leur lieu de travail, malgré le risque sanitaire, pour répondre aux besoins essentiels de la population.

Une enquête Médiamétrie<sup>4</sup> sur le comportement des Franciliens pendant le confinement réalisé pour L'Institut Paris Region, apporte des éléments sur les situations contrastées durant cette période :

- La situation la plus fréquente en Ile-de-France pendant le confinement a été le télétravail : 39 % des Franciliens l'ont pratiqué, une proportion plus élevée que le tiers estimé sur l'ensemble de la France. La situation y était propice en Ile-de-France où 50% des actifs travaillent dans des bureaux et 30% sont des cadres.

- Les CSP+ ont télétravaillé 4 fois plus que les CSP- (56% au lieu de 14%) pendant la crise. Par ordre décroissant, les professeurs, notamment des écoles, les cadres d'entreprises, ceux de la fonction publique et les chefs d'entreprises ont pratiqué le travail à distance à plus de 70% de leur catégorie. Cette bascule totale vers le télétravail, avec la nécessité de concilier vie professionnelle et impératifs privés et de maîtriser de nouveaux outils numériques, a demandé de nombreuses adaptations de la part des salariés et des entreprises.

- Plus d'un tiers (34%) des Franciliens a connu une période de chômage partiel. En effet, les commerces (sauf de première nécessité), restaurants, hébergements touristiques, lieux culturels, sportifs et certains lieux de production ont été fermés. Pour les actifs qui étaient en contact direct et nécessaire avec la clientèle, ou avec les outils de production, l'emploi n'a pu s'exercer à distance. 17 % des actifs ont connu un chômage partiel à 100 % de leur temps de travail. Les ouvriers et employés ont été plus exposés que les CSP+ au chômage ainsi que les personnes qui étaient à temps partiel avant le confinement. Les hommes, un peu plus que les femmes.

- Un quart des Franciliens (26%) a continué de travailler sur le lieu de travail habituel dans la santé, les commerces de première nécessité, la grande distribution, la logistique et le transport, la sécurité, etc. Cette situation a été beaucoup plus fréquente pour les femmes (31% d'entre elles) et pour les catégories socioprofessionnelles d'employés et d'ouvriers. Ils y ont exercé dans des conditions particulières, porteuses de risques sanitaires et de stress, dans leur environnement de travail mais aussi dans les transports.

- Enfin, 8% des Franciliens ont connu un arrêt maladie sur cette période, 8% ont pris des congés et 5% ont poursuivi, comme avant la crise, leur travail à domicile.

---

---

<sup>4</sup> Enquête menée du 5 au 19 mai 2020 par Médiamétrie auprès de plus de 3 000 Franciliens pour l'Institut Paris Region.

# 1.3 Covid-19 : Un choc sur l'activité, l'emploi, le chômage

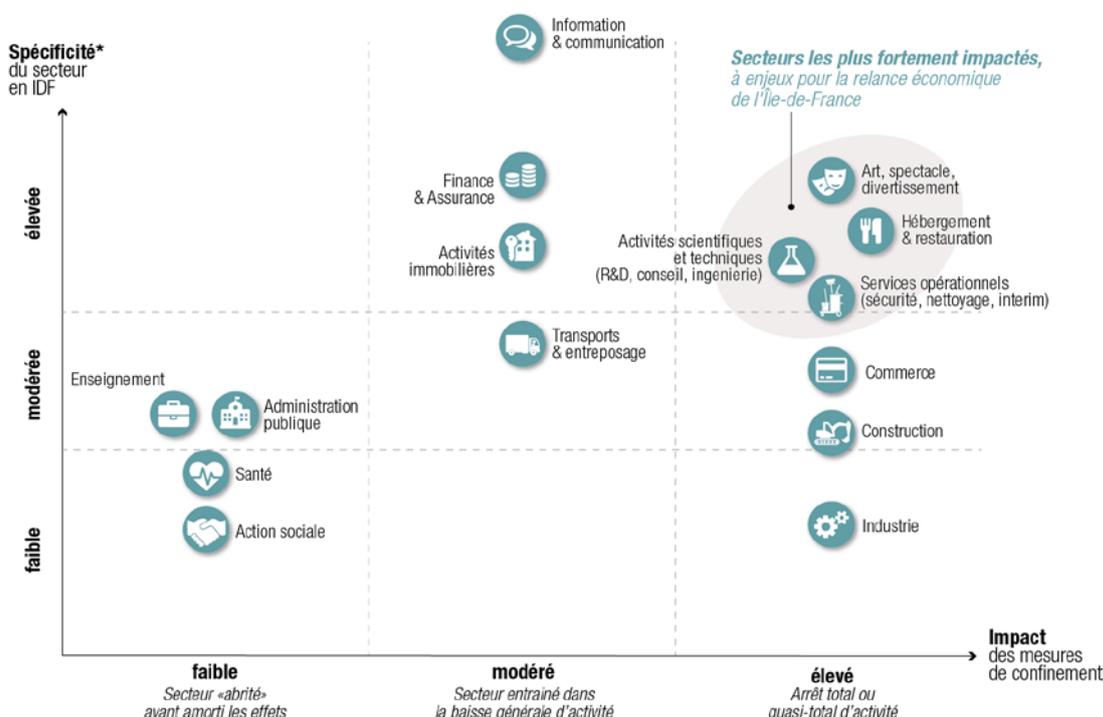
## 1.3.1 Estimation des pertes d'activités liées au confinement

Les impacts de la crise pandémique du coronavirus sur les différents secteurs d'activités économiques et sur les territoires seront très différents des crises antérieures. Marquée à la fois par un choc d'offre et un choc de demande, la crise affecte aussi bien l'économie résidentielle que l'économie productive, avec un surcoût pour les activités interconnectées à l'activité mondiale par des flux de personnes.

Plusieurs institutions telles que l'Insee, l'Observatoire français des conjonctures économiques, Xerfi ou encore la Banque de France ont publié des estimations de l'impact de la crise de la Covid-19 et du confinement sur l'activité économique française. Ces différents travaux s'appuient à la fois sur des données quantitatives (données administratives et d'enquêtes) et des données plus qualitatives (remontées d'entreprises et de fédérations professionnelles). Selon ces estimations, la perte d'activité (mesurée par le PIB) est comprise entre -32 % et -36 % en France.

En Ile-de-France, comme en France, les activités les plus touchées concernent celles qui ont été à l'arrêt ou quasi à l'arrêt suite aux mesures de confinement prises par le gouvernement : commerce (hors alimentaire), construction, industrie, hôtellerie-restauration, activités culturelles (art, spectacle, musée, cinéma, etc.), les services aux entreprises. Certains secteurs sont spécifiques à l'Ile-de-France, leurs poids dans l'emploi total est supérieur à ce qu'on observe au niveau national. C'est le cas pour la culture, le tourisme, les services opérationnels (nettoyage, intérim, sécurité) et les activités scientifiques et techniques, secteurs les plus fortement impactés, à enjeux pour la relance économique de l'Ile-de-France.

Matrice de l'impact sectoriel du confinement



\* Poids du secteur en Ile-de-France rapporté au poids du secteur en France

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2020  
Sources : L'Institut Paris Region à partir des travaux Xerfi, AUDRR, Insee, recherche documentaire.

Ce graphique positionne les principaux secteurs d'activité de l'Ile-de-France selon d'une part, l'impact des mesures de confinement et d'autre part, le poids du secteur dans l'emploi total par rapport aux autres régions françaises. Ainsi, plus un secteur est positionné sur la droite du graphique, plus il a été impacté par les mesures d'endiguement prises par le Gouvernement, et plus il est positionné vers le haut, plus il est spécifique à la région.

### 1.3.2 Quelles ont été les activités les plus touchées ?

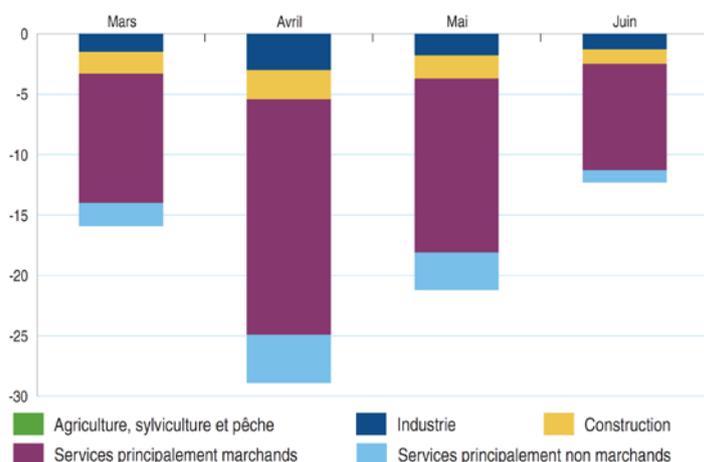
Le confinement décidé en raison de la crise sanitaire a ainsi porté un coup d'arrêt à la dynamique engagée depuis plusieurs années par l'économie francilienne<sup>5</sup>. Pendant le confinement, l'activité aurait été réduite globalement d'environ un tiers. Les services marchands, notamment les transports et le commerce, secteurs très présents en Île-de-France, ont été particulièrement impactés, et contribueraient pour près d'un cinquième à la baisse de l'activité générale durant le seul mois d'avril, soit environ 5 points de plus qu'en province.

L'économie francilienne aurait également été désavantagée par une moindre présence sur son territoire de secteurs ayant mieux résisté à la crise comme l'agriculture, les industries agroalimentaires et les services non marchands. En outre, la consommation de biens par les ménages franciliens aurait fortement diminué. L'absence des touristes étrangers (50 % de la clientèle hôtelière) et la plus forte prégnance de la pauvreté (15,6 % de personnes pauvres en Île-de-France contre 14,0 % en France) pourraient avoir contribué, plus que dans le reste du pays, à la baisse de la consommation, avec une baisse plus importante des biens du luxe, de l'automobile, de l'habillement et des services des transports et de la culture, surtout à Paris.

À partir de mi-mai, la sortie progressive du confinement a permis à l'économie francilienne de se redresser. Durant le mois de mai, la perte globale d'activité par rapport à une situation « normale » s'élèverait à 21 %. Cette relative reprise s'observe dans l'ensemble des branches dont l'activité est autorisée. La perte d'activité se réduit ainsi fortement dans la construction, reflétant la reprise de certains chantiers. En juin, globalement, l'activité serait de 12 % inférieure à la normale ; elle resterait donc dégradée, mais nettement moins qu'en mai. En effet, durant ce mois de juin, l'hébergement-restauration, les transports et activités culturelles ont pu reprendre partiellement. Par conséquent, les services marchands ne contribueraient plus qu'à hauteur de 9 points à la perte d'activité régionale contre près de 15 points en mai.

Les pertes d'activité ne sont pas uniformes dans la région : les territoires accueillant des pôles d'emplois importants, surtout dans l'automobile, l'aéronautique, les activités aéroportuaires, ou les sites touristiques importants sont plus particulièrement impactés.

Estimation des contributions des différents secteurs dans la perte d'activité économique en Ile-de-France  
En %



Source : Point de conjoncture de l'Insee, Juillet 2020.

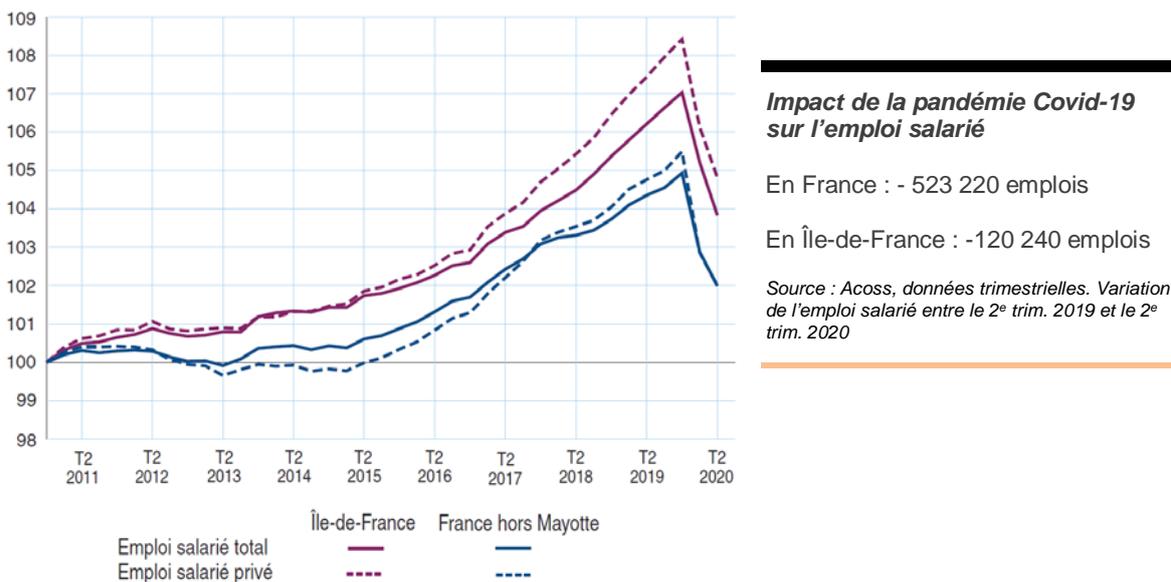
<sup>5</sup> Source : Insee Ile-de-France, note de conjoncture Juillet 2020. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4631200>

### 1.3.3 Quels effets sur le marché du travail ?

#### Près de 180 000 emplois détruits au premier semestre

À la fin du deuxième trimestre 2020, soit six semaines après le début du déconfinement, l'emploi a nettement reculé en Île-de-France. La perte de 78 000 emplois en trois mois s'ajoute à celle du premier trimestre (- 101 000)<sup>6</sup>. Les effectifs sont désormais en deçà de leur niveau de septembre 2017. La baisse de 1,3 % est plus marquée qu'au niveau national (- 0,9 %). Sur un an, par rapport au deuxième trimestre 2019, la baisse est équivalente à celle relevée sur l'ensemble de la France (- 2,3 %).

Evolution de l'emploi salarié



Champ : Emploi salarié. Indice base 100 au 4<sup>e</sup> T 2010

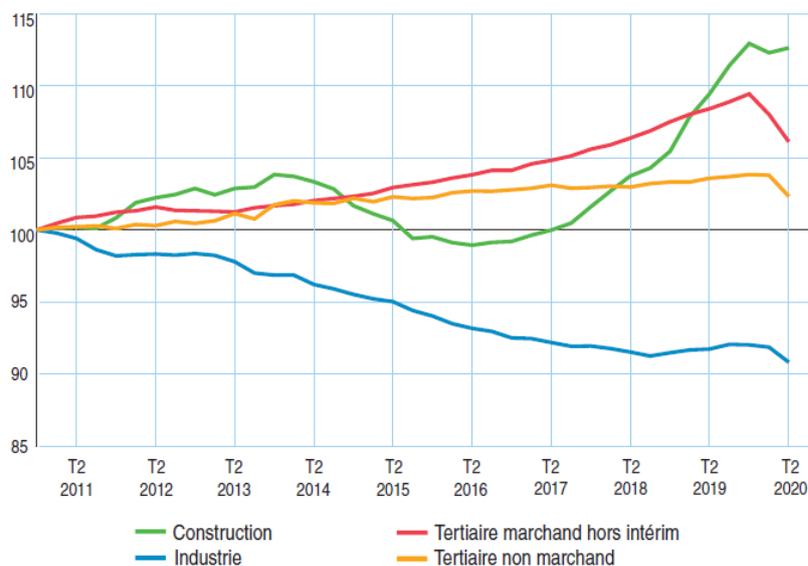
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

Tous les secteurs sont en recul, à l'exception des activités de santé, la construction et l'intérim. Dans ce dernier secteur, malgré un rebond sensible (+ 14 %), les effectifs salariés demeurent inférieurs à ceux relevés au quatrième trimestre 2019 (- 41 000).

Au sein du secteur tertiaire marchand hors intérim, l'hébergement-restauration perd encore plus d'emplois qu'au trimestre précédent : - 5 % après - 3,3 % au premier trimestre. Cela représente 15 000 emplois perdus dans la région en trois mois. Avec 9 000 emplois détruits ce trimestre, les autres activités de services sont à nouveau durement touchées (- 2,5 %), mais de manière moins sévère qu'au premier trimestre (- 3,5 %). Sur l'ensemble du tertiaire non marchand, l'emploi se contracte de 1,5 %. La baisse est un peu moins forte dans le commerce (- 1,4 %), le transport-entrepôt et les activités immobilières (- 1,3 %). Dans l'industrie, elle s'élève à - 1,1 %. L'information-communication (- 0,9 %) ainsi que les activités financières et d'assurances (- 0,8 %) font partie des secteurs qui résistent le mieux.

<sup>6</sup> Insee Ile-de-France, L'économie francilienne toujours fortement impactée par la crise sanitaire, Conjoncture n°31, Octobre 2020.

## Evolution de l'emploi salarié par secteur en Ile-de-France



Champ : emploi salarié du privé. Indice base 100 au 4<sup>e</sup> trimestre 2010.  
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

## Une baisse du chômage en trompe-l'œil

À la fin du deuxième trimestre 2020, le taux de chômage s'établit à 6,3 % en Île-de-France, contre 7,2 % en France, retrouvant son niveau d'avant la crise économique de 2008. Cela représente une baisse de 0,7 point, de même ampleur qu'au niveau national (- 0,6 point). Il s'agit cependant d'une réduction « en trompe-l'œil » due aux difficultés de recherche active et de disponibilité liées aux restrictions sanitaires. En effet, bien que privés d'emploi, de nombreux chômeurs n'ont pu être comptés comme tels durant le confinement : les restrictions des déplacements ont mécaniquement diminué le nombre de personnes disponibles immédiatement pour travailler.

## Evolution du taux de chômage (en %)



Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé. Données trimestrielles CVS

## Augmentation inédite de la demande d'emploi pendant le confinement

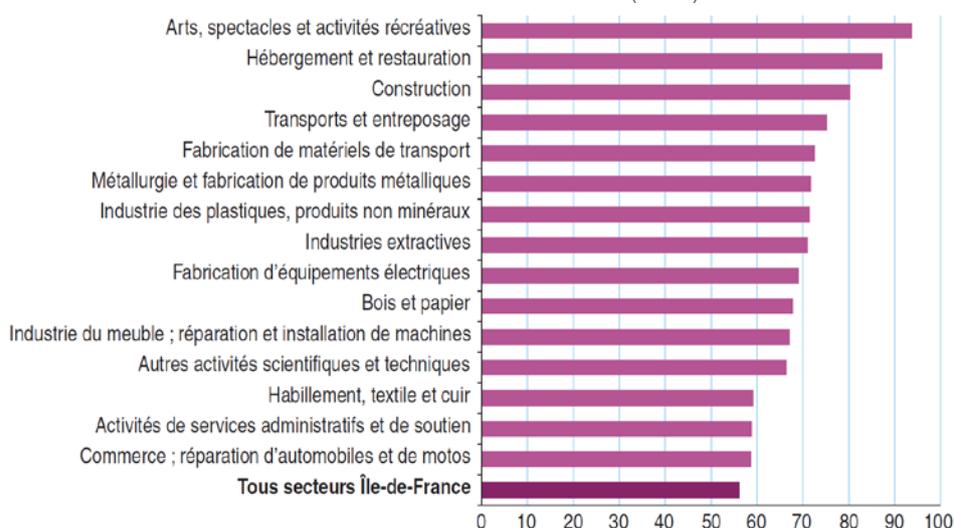
Fin avril 2020, après un mois et demi de confinement, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'est établi à 834 090 en Île-de-France, son plus haut niveau depuis le début du suivi statistique, en 1996. Après avoir augmenté de 7,2 % en mars, il progresse de 19,3 % en avril. Cette augmentation concerne toutes les tranches d'âges. Elle est plus importante pour les hommes que pour les femmes (+ 32,2 % contre + 23,3 %). Les métiers qui contribuent le plus à l'augmentation de la demande d'emploi sont ceux des arts et spectacles (très présents en Île-de-France) et, dans une moindre mesure, ceux des secteurs de l'hôtellerie-restauration, du commerce et du bâtiment-travaux publics. Au total, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C progresse de 3,0 % en mars, puis de 3,6 % en avril et de 1,1 % en mai, soit + 7,9 % en 3 mois (mars, avril, mai). Il atteint 1 045 430 fin mai, son niveau le plus haut depuis le début de la série, en 1996.

## Un recours massif au chômage partiel comme en France

Entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai 2020, plus de 256 500 établissements franciliens ont déposé une demande d'activité partielle, soit plus de 60 % de l'ensemble du secteur privé francilien. Ainsi, au 31 mai, 2,7 millions de salariés étaient concernés par une demande de chômage partiel, soit plus de 56 % des salariés du secteur privé en Île-de-France. Ce sont les entreprises de moins de 20 salariés mais aussi celles de plus de 1 000 salariés qui ont obtenu les volumes les plus importants d'heures autorisées (respectivement 30 % et 24 %). La fréquence des demandes de recours au chômage partiel varie fortement selon l'activité des entreprises. Dans les activités des arts et spectacles, au 31 mai, le recours est le plus important, couvrant 94 % des salariés. Dans l'hébergement-restauration et la construction, le recours est également massif, respectivement 87 % et 80 %.

Taux de recours au chômage partiel par secteur d'activité

Rapport entre le nombre de salariés concernés par une demande d'activité partielle entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai 2020 et le nombre de salariés au 4<sup>e</sup> trimestre 2019 (en %)



Sources : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART au 1<sup>er</sup> juin 2020, s'arrêtant aux données du 31 mai 2020 ; Urssaf - Acoss T4 2019

## La croissance des créations d'entreprises est stoppée

Au cours du premier trimestre 2020, environ 60 700 entreprises ont été créées en Île-de-France, soit une diminution de 8 % par rapport au premier trimestre 2019, environ trois fois plus importante qu'en France (- 2,7 %). Plus de la moitié des créations se situent dans le commerce, les activités de service et le transport. Le secteur des transports contribue fortement au repli de l'ensemble des créations régionales (- 27 % en variation annuelle) alors que les deux autres secteurs accusent une baisse beaucoup plus modérée (- 6 % pour le commerce et - 7,4 % pour les activités de service). Le fléchissement est beaucoup plus faible dans la construction (- 1,8 %) et dans le secteur de l'information et communication (- 1,7 %). Une création d'entreprise sur deux s'effectue toujours sous le régime des micro-entrepreneurs. Entre le premier trimestre 2019 et le premier

trimestre 2020, en Île-de-France, leur nombre a chuté de 16,7 % (contre - 8,5 % en France). Le ralentissement de la création de micro-entreprises s'observe sur l'ensemble des secteurs, hormis celui de l'hébergement-restauration (+ 11,7 % en variation annuelle). Ce net ralentissement amorcé au cours du premier trimestre 2020 se poursuit au deuxième trimestre 2020. Environ 48 100 entreprises ont été créées en Île-de-France, soit globalement une forte diminution (- 18,5 %) par rapport au deuxième trimestre 2019, du même ordre de grandeur que celle constatée en France (- 18,1 %).

Toutefois, à la fin du confinement, en mai et juin, le nombre de créations d'entreprises a fortement augmenté (+ 45 % entre avril et mai, + 55 % entre mai et juin). À la fin juin, il retrouve ainsi son niveau de janvier 2020, avant la crise sanitaire. Le secteur des transports a largement contribué à ce retour (+ 78 % de créations, tous types d'entreprises confondues, entre mai et juin) ainsi que celui des activités de services (+ 42 %). La hausse la plus élevée concerne la construction (+ 87 % entre les deux derniers mois).

### **Défaillances d'entreprises : toujours en baisse avant le confinement**

Entre mars 2019 et mars 2020, le nombre de défaillances d'entreprises diminue de 10,2 % en Île-de-France, à un rythme inférieur au niveau national. Cette baisse ne traduit pas une réduction du nombre d'entreprises en difficulté mais reflète plutôt l'impact du confinement sur le fonctionnement des juridictions commerciales et les évolutions réglementaires qui modifient temporairement les dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiement. Dans la région, cette baisse concerne tous les secteurs d'activité, mais de manière plus prononcée les activités d'enseignement, santé, action sociale et services aux ménages, la construction et les activités financières et d'assurance.

---

#### ***Contexte national - La reprise entamée à la levée du confinement pourrait marquer le pas d'ici la fin de l'année<sup>7</sup>***

Depuis la levée des mesures de restrictions, l'activité a entamé une reprise graduelle. Au troisième trimestre, la plupart des secteurs ont progressivement retrouvé un niveau d'activité proche de celui d'avant-crise, mais certains restent pénalisés par les effets de la crise sanitaire (transport aérien de voyageurs, hébergement et restauration, activités culturelles...). La consommation des ménages, en net rebond dès la fin du confinement, se serait globalement maintenue durant l'été à un niveau proche de celui d'avant-crise.

Au quatrième trimestre, les incertitudes quant à la résurgence de l'épidémie conduiraient à un essoufflement de la reprise. Les secteurs les plus touchés par la crise pourraient voir leur activité se dégrader du fait des mesures de restrictions, et la consommation pourrait fléchir. En fin d'année, après un vif rebond au troisième trimestre (+ 16 % par rapport au deuxième), le PIB français resterait stable, 5 % environ en dessous de son niveau d'avant-crise. Sur l'année 2020, il se contracterait d'environ 9%.

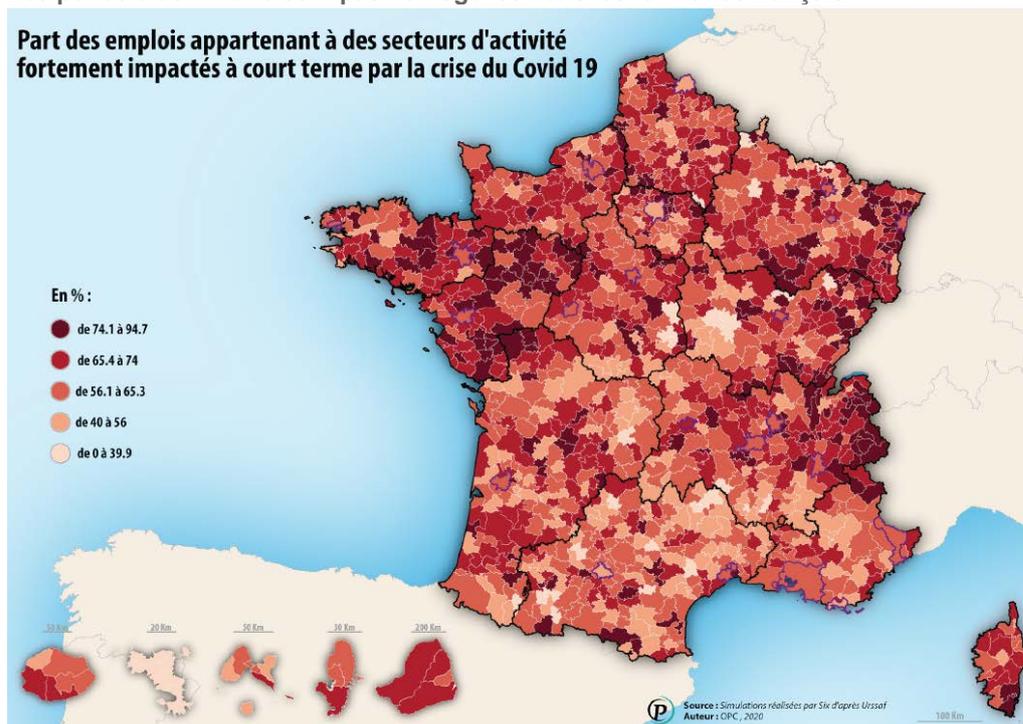
---

<sup>7</sup> [Insee Ile-de-France, L'économie francilienne toujours fortement impactée par la crise sanitaire, Conjoncture n°31, Octobre 2020.](#)

### 1.3.4 En Île-de-France, des territoires inégalement touchés

Durant la période de confinement, l'économie a connu un arrêt de l'offre et de la demande, provoquant un recul massif de l'activité économique sur l'ensemble du territoire français. Fermeture des commerces, des chantiers de construction, des transports, arrêt partiel ou total dans les usines, fermeture des lieux culturels et touristiques, des salons, ralentissement des flux logistiques, des séjours d'affaires et de tourisme, etc. Les territoires accueillant des pôles d'emplois importants, où sont présentes l'automobile, l'aéronautique, les activités aéroportuaires, logistiques ou centrés sur l'activité touristique sont les plus impactés. Les territoires aux économies les plus diversifiées résistent mieux à la crise.

Les pertes d'activité ne sont pas homogènes dans les territoires français



L'Île-de-France, première région économique française n'a pas été épargnée. Certes, la forte proportion d'emplois de bureaux a permis qu'une partie des Franciliens poursuivent leur activité en télétravail. Cependant des activités spécifiques de l'économie francilienne, très présentes, dans la culture, le tourisme, l'édition, l'hôtellerie notamment ont été fortement impactées. Cet impact a été plus ou moins marqué sur le territoire francilien selon le degré de spécificité des activités dans les territoires infrarégionaux. Des estimations de baisse d'activité<sup>8</sup> pendant les deux mois de confinement ont été réalisées par L'Institut en compilant les estimations faites au niveau national par grands secteurs d'activités par Xerfi, l'OFCE, l'Insee, la Banque de France, et le Medef. Parmi les activités les plus impactées, la construction, le commerce, les activités culturelles, hôtellerie tourisme, industrie, etc. On peut estimer que « la part des emplois présents dans les activités économiques impactées par une baisse de l'activité de plus de 45% » est un indicateur d'exposition des intercommunalités à la crise économique Covid-19.

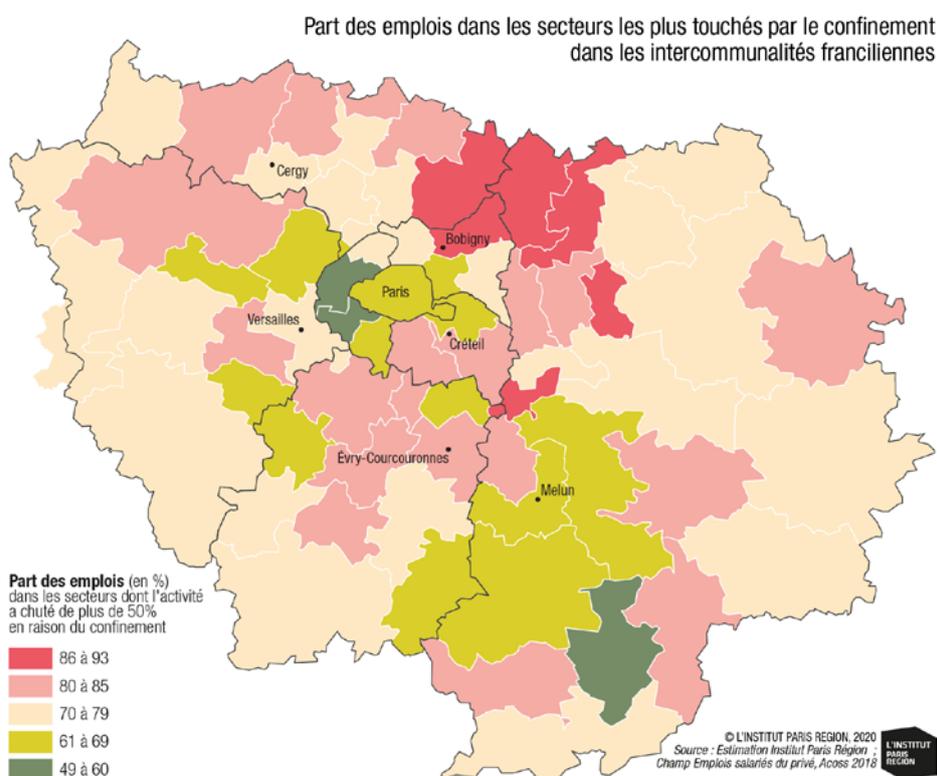
Il en ressort des situations contrastées dans la réaction à la crise. Ainsi, si en moyenne, 69 % des emplois salariés du privé (Acosse 2018) relèvent des secteurs économiques où l'activité recule

<sup>8</sup> "La part d'activité maintenue a été évaluée à partir des hypothèses formulées pour chaque branche, à partir de sources diverses : remontées directes d'entreprises et de fédérations professionnelles via les informations collectées par la Direction générale des entreprises, France Industrie, le Medef, Rexecode, etc. Des données « haute fréquence » ont également été mobilisées: consommation d'électricité, transports ferroviaires ou statistiques sur les transactions par cartes bancaires obtenues via le Groupement Cartes bancaires CB. La perte d'activité économique est actuellement estimée à 35 % par rapport à une situation « normale » en France."

de plus de 45%, les parts sont largement supérieures dans certaines intercommunalités : Val-d'Europe, l'Orée de la Brie, Paris Terre d'Envol et Roissy Pays de France.

A l'inverse, les intercommunalités de Paris Ouest La Défense, Moret Seine et Loing et Grand Paris Seine Ouest ont une part d'emplois dans les secteurs impactés<sup>9</sup> inférieure à la moyenne régionale.

Selon l'Insee<sup>10</sup>, à Paris, la baisse d'activité est plus forte et plus longue qu'ailleurs en France : entre début mars et début avril, elle atteindrait 77 % contre 59 % en France métropolitaine. Cela peut s'expliquer par différents facteurs de demande : d'une part, la baisse durable de la population due au départ prolongé d'environ 450 000 personnes se trouvant à Paris au moment du confinement (résidents parisiens, navetteurs, touristes d'affaires ou de loisirs, personnes de passage) ; d'autre part, les spécificités du commerce parisien et sa forte densité en commerces de luxe, ou salles de spectacle ayant connu une reprise d'activité plus tardive. À l'inverse, certains départements, notamment en grande couronne, auraient mieux résisté, du fait de leur caractère résidentiel (maintien de la population sur place) et de la part importante des commerces de proximité.



## Une montée des inégalités territoriales en Ile-de-France

Cette période a accéléré et creusé les inégalités sociales entre les franciliens et les territoires ; le développement des emplois de faible qualité (contrats temporaires, temps partiel subi, intérim, revenus faibles) a des conséquences majeures : pauvreté, endettement, violence, risque sanitaire amplifié. Les territoires où les populations sont les plus pauvres, le chômage élevé, les conditions d'emplois dégradées, sont les plus impactés par la crise sanitaire et par la crise économique. La Seine-Saint-Denis, où le taux de chômage (10,1% au 1T2020) est supérieur de trois points au taux régional (6,9%) a été très impacté (surexposition à la Covid-19, surmortalité, pénurie alimentaire). Cette situation est liée aux conditions de logement et de revenus mais aussi aux conditions de travail.

<sup>9</sup> Part des emplois dans les secteurs économiques où l'activité recule de plus de 45% selon une estimation de L'Institut basée sur les estimations nationales du Xerfi, l'OFCE, l'INSEE, la Banque de France, et le Medef.

<sup>10</sup> Insee Ile-de-France, Note de conjoncture de Juillet 2020.

## Les « travailleurs clés » largement représentés en Seine-Saint-Denis<sup>11</sup>

Pendant les deux mois de confinement, plusieurs millions de travailleurs voient leur emploi maintenu pour des raisons d'intérêt général et d'intérêt économique. Ainsi, poursuivent leur activité, les services de santé, mais également les commerces alimentaires, les industries pharmaceutiques, les services informatiques, les forces de l'ordre, les pompiers, les conducteurs de transports publics, La Poste, les activités de traitement des eaux, de ramassages des déchets, de nettoyage, de services funéraires, de logistique, de livraison, ainsi que les activités liées à la distribution énergétique (électricité, pétrole, gaz) et les métiers de la construction ou du transport public.

Parmi ces « travailleurs clés » qui ont poursuivi leur activité professionnelle en période de confinement, certaines sont particulièrement exposées au risque de contamination : les personnels de santé, aides-soignants, pharmaciens, ambulanciers, les personnels de La Poste, des forces de l'ordre, des transports publics et des services funéraires, les pompiers, les personnes travaillant dans la vente de produits alimentaires, les livreurs, les buralistes et les agents de nettoyage. Ils représentent près de 500 600 « travailleurs clés » en Île-de-France, soit 9 % des actifs franciliens. Cette proportion atteint 12 % en Seine-Saint-Denis.

Parmi ces « travailleurs clés » les agents hospitaliers, aides-soignants et ambulanciers sont particulièrement représentés en Seine-Saint-Denis. De même, les artisans ou salariés des commerces alimentaires ou des bureaux de tabac, les agents de nettoyage, les facteurs ou les livreurs habitants de Seine-Saint-Denis sont surreprésentés parmi les actifs relevant de ces professions. Ils sont par ailleurs d'autant plus exposés qu'ils ont à effectuer des déplacements importants pour se rendre sur leur lieu de travail. Ainsi, 50,6 % des travailleurs clés Séquano-Dionysiens changent de département pour aller travailler.

Nombre d'actifs habituellement en emploi et « travailleurs clés » dans les différents départements d'Île-de-France

	N actif en emploi*	N « Travailleurs clés »	Part des "travailleurs clés" parmi les actifs en emploi
75 – Paris	1 076 952	74 753	7%
77 – Seine-et-Marne	621 539	65 338	11%
78 – Yvelines	632 840	53 565	8%
91 – Essonne	564 657	57 077	10%
92 – Hauts-de-Seine	750 961	57 905	8%
93 – Seine-Saint-Denis	636 593	73 384	<b>12%</b>
94 – Val-de-Marne	608 229	63 310	10%
95 – Val-d'Oise	521 436	55 269	11%
<b>Île-de-France</b>	<b>5 413 207</b>	<b>500 599</b>	<b>9%</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>26 173 098</b>	<b>3 047 954</b>	<b>12%</b>

\*Actif habituellement en emploi : actifs en emploi au recensement 2016.

Source : Insee, RP 2016, traitement ORS.

<sup>11</sup> Source : L'Institut Paris Region, ORS, la surmortalité durant l'épidémie de la Covid-19 dans les départements franciliens, premiers éléments d'analyse, avril 2020.



## Partie 2 : Impact de la pandémie par secteurs d'activités

La majorité des secteurs d'activité ont subi des perturbations économiques considérables. La fermeture prolongée puis la reprise partielle du travail dans les lieux culturels, sportifs, dans l'hôtellerie et la restauration, les transports, le tourisme ainsi que le report ou l'annulation de manifestations culturelles, sportives, de salons et congrès, ont affecté l'activité des entreprises et fragilisé l'emploi de façon durable.

Certaines activités s'en sont mieux sorties :

- Santé, éducation, services sociaux et administration publique : La demande de soins de santé essentiels augmente ; certaines activités scolaires se poursuivent en ligne malgré la fermeture des écoles ; et dans l'ensemble, les emplois du secteur public sont mieux protégés que les autres.
- Services professionnels, scientifiques et techniques : Les travailleurs qualifiés occupant des postes « télétravaillables », praticables à distance, pour continuer de fournir des services en ligne (ex. : services juridiques, comptabilité, expertise-conseil, R&D, relations publiques et publicité).

Toutefois, les résultats par grands secteurs sont à nuancer et masquent de fortes disparités. A titre d'illustration, le secteur du commerce dans sa globalité a été fortement touché, mais certains segments ont été plus durement touchés, à l'instar des commerces dans les galeries marchandes des centres commerciaux. Dans le même temps, les services de drive se sont bien développés, tout comme les activités de e-commerce et les commerces de proximité en alimentation.

A quelles activités « profite » la crise de la Covid-19 ? Quels secteurs ont bénéficié d'une accélération de leur activité ? Comment les secteurs se sont-ils adaptés ?

Ce chapitre propose une analyse détaillée par principaux secteurs dans les domaines d'expertise du Département Economie. Cette analyse est donc partielle<sup>12</sup>, et couvre uniquement une partie des champs de l'économie francilienne : Industrie (automobile, agroalimentaire, aéronautique, énergie), commerce, filière logistique, tourisme, culture, infrastructures et outils (immobilier d'entreprises, aménagement numérique).

### 2.1 Industrie, l'arrêt brutal de certaines activités menace le secteur

#### 2.1.1 Les caractéristiques de l'industrie francilienne

L'industrie emploie 433 000 salariés ainsi que 14 000 non-salariés artisans et chefs d'entreprise<sup>13</sup> en Ile-de-France fin 2019. Elle représente ainsi 7,1% de l'emploi salarié régional. Au-delà de ces statistiques l'industrie recouvre une réalité bien supérieure car selon les calculs macro-économiques des économistes, chaque emploi industriel génère 2 à 3 emplois dans le secteur des services. Parmi les activités les plus dépendantes de l'industrie on peut notamment citer l'emploi intérimaire, les activités d'ingénierie et études techniques, les activités de conseil, et plus généralement de nombreuses activités autrefois industrielles qui ont été externalisées au cours des dernières décennies comme les services de nettoyage, la sécurité, la maintenance, ainsi qu'une part importante de la logistique dite industrielle... Au total, l'industrie francilienne, au-delà de ses 450 000 emplois générerait ainsi directement 900 000 à 1,2 million d'emplois supplémentaires.

<sup>12</sup> Hors secteurs Numérique (activités scientifiques et techniques, TIC, conseils aux entreprises), Construction, Santé, Finance, et Agriculture.

<sup>13</sup> Source : Insee, Estel 4<sup>e</sup> tr. 2019.

## INDUSTRIE FRANCILIENNE

**1<sup>ère</sup> région aéronautique** d'Europe  
100 000 emplois

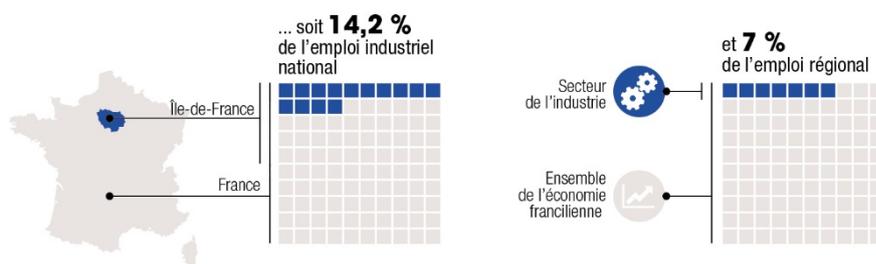
**2<sup>ème</sup> région automobile** d'Europe  
73 000 emplois

Filière **Santé : 320 000** emplois  
**1/3** des start-up de la santé utilisent des technologies de rupture

**252** structures publiques et privées de **l'intelligence artificielle** en Île-de-France, soit **50 %** des structures en France, dont 64 % des entreprises de l'IA.

**50 360** établissements employaient

**441 700** salariés en 2016...

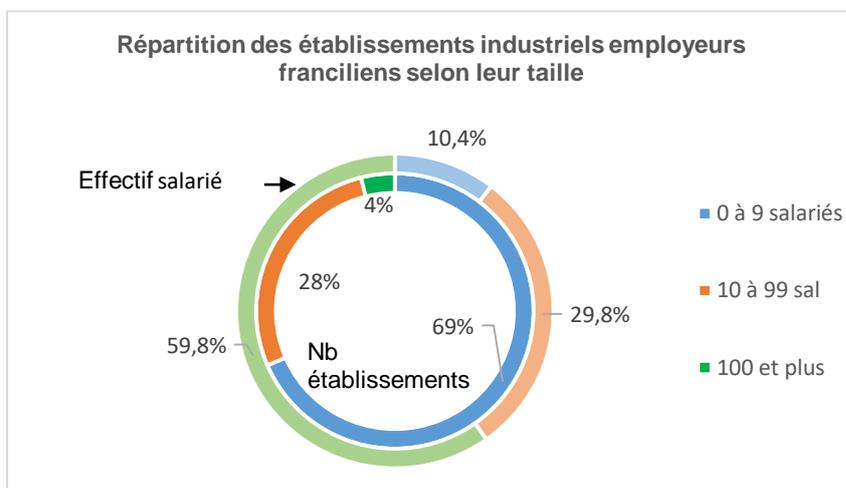


© L'INSTITUT PARIS REGION - 2020  
Sources : Insee, Estel 2016 ; Observatoire de l'intelligence artificielle

## Une majorité de petits établissements

L'industrie francilienne se compose à la fois de grands groupes internationaux et de très petites entreprises TPE et PME qui forment la grande majorité des établissements.

Les TPE et PME industrielles représentent la très grande majorité des entreprises franciliennes même si elles emploient une part minoritaire des effectifs du secteur secondaire. Ces entreprises sont très présentes dans les différentes zones urbaines franciliennes tant dans un environnement mixte qu'en ZAE. Elles sont quasi exclusivement mono-établissement et donc intègrent toutes leurs fonctions sur un même site. Ces petites entreprises sont en moyenne peu exportatrices, même si certaines sont particulièrement performantes dans ce domaine, en particulier celles qui ont intégré des chaînes de valeur à haute valeur ajoutée comme l'industrie automobile, l'aéronautique ou encore l'électronique.



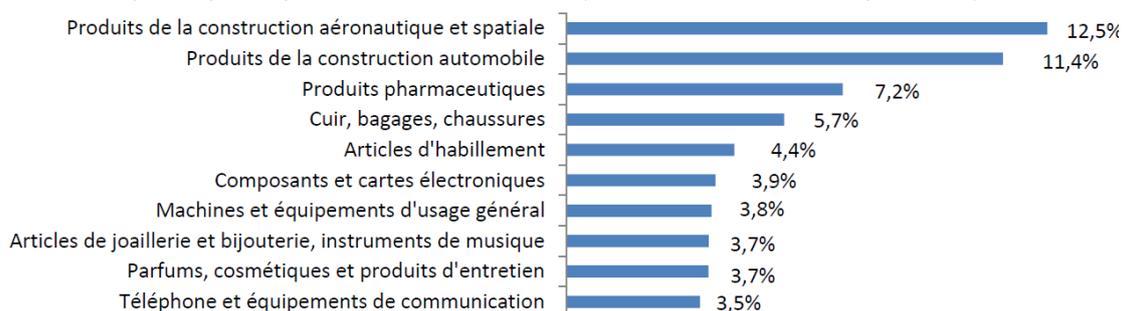
Source : Acoess, données 2017

Les grands groupes, largement internationalisés, ont déployé leur appareil productif en dehors de la région et des frontières nationales et européennes, avec une présence en Ile-de-France qui repose principalement sur des activités de siège et d'administration des ventes, de commerce de gros et de recherche et développement. A titre d'exemple, les effectifs des constructeurs automobiles franciliens sont employés à près de 50% au sein de leurs centres de R&D contre 30% au sein de leurs sites tertiaires et sièges et 20% seulement au sein de leurs unités de production<sup>14</sup>.

Répartition des effectifs des constructeurs et équipementiers de l'industrie automobile francilienne par grande fonction

Au-delà de son effet d'entraînement important sur l'économie, l'industrie est aussi un acteur essentiel du commerce extérieur francilien, bien que celui-ci soit largement déficitaire du fait de l'important bassin de consommation et de la perte continue d'activités de nature productive. L'industrie aéronautique est la première industrie exportatrice et représente 12,5% des exportations franciliennes juste devant l'industrie automobile<sup>15</sup>.

Produits les plus exportés par l'Ile-de-France en 2016 (% du montant total des exportations)



Source : Direccte Ile-de-France : « Les échanges commerciaux de l'Ile-de-France en 2016 »

L'industrie reste la principale source d'innovation avec d'importants moyens dédiés à la recherche, en particulier les industries automobiles et aéronautiques, premiers déposants de brevets en France selon l'INPI.

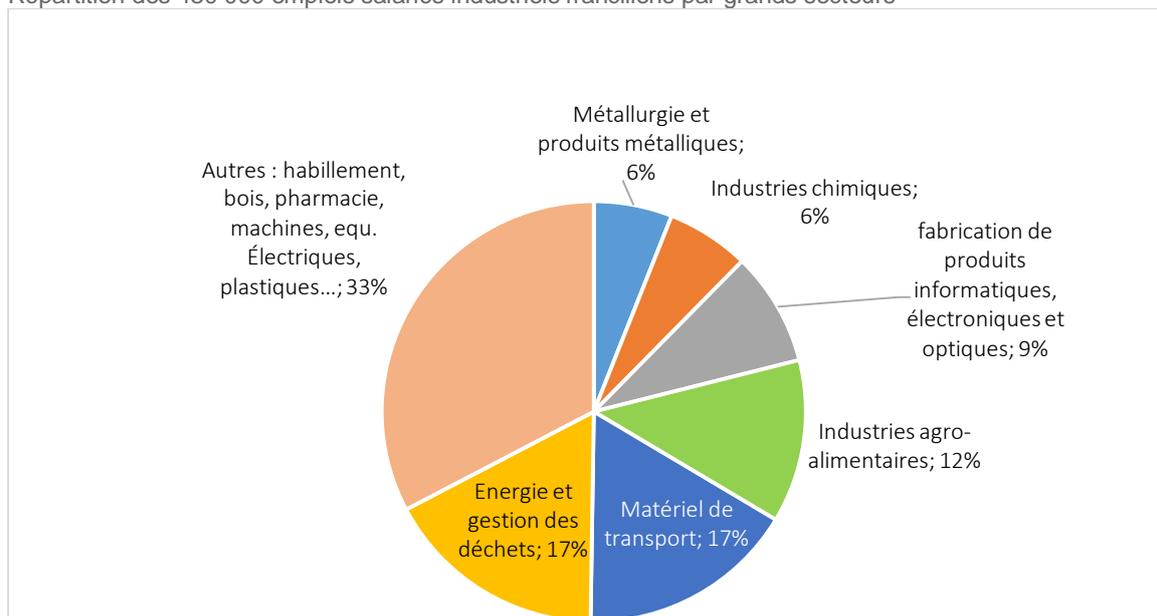
## Les industries liées au fonctionnement de la métropole désormais premières employeuses

Les activités de production et distribution d'énergie ainsi que de traitement des déchets sont devenues les premières activités industrielles régionales par leurs effectifs devant les industries de fabrication de matériel de transport : industries automobiles en premier lieu puis construction aéronautique et spatiale. Les industries agroalimentaires constituent le 3<sup>e</sup> grand pôle industriel régional.

<sup>14</sup> Thierry Petit, L'industrie automobile francilienne en route pour le véhicule du futur, Note rapide Économie, n° 816, 09 septembre 2019.

<sup>15</sup> Source : Direccte IDF, données 2016.

Répartition des 430 000 emplois salariés industriels franciliens par grands secteurs

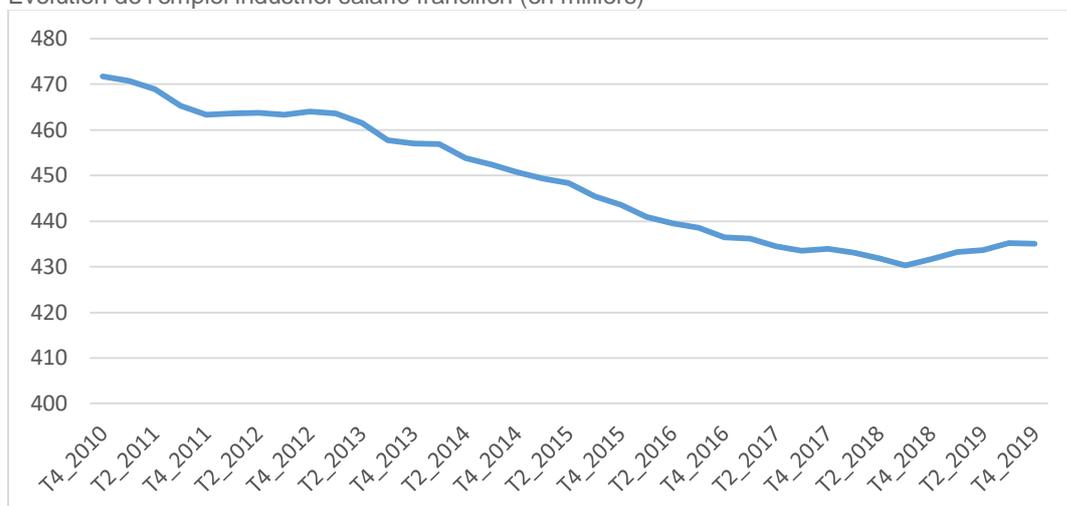


Source : Acoess 2020, données 2019

## Une baisse constante des effectifs avec un léger rebond en 2018 et 2019

L'industrie francilienne a subi depuis plus de 40 ans une forte baisse de ses effectifs qui se poursuit sur la période récente avec une baisse de 7% entre 2010 et 2019, avec cependant une légère remontée lors de la dernière année (+1,1%).

Evolution de l'emploi industriel salarié francilien (en milliers)



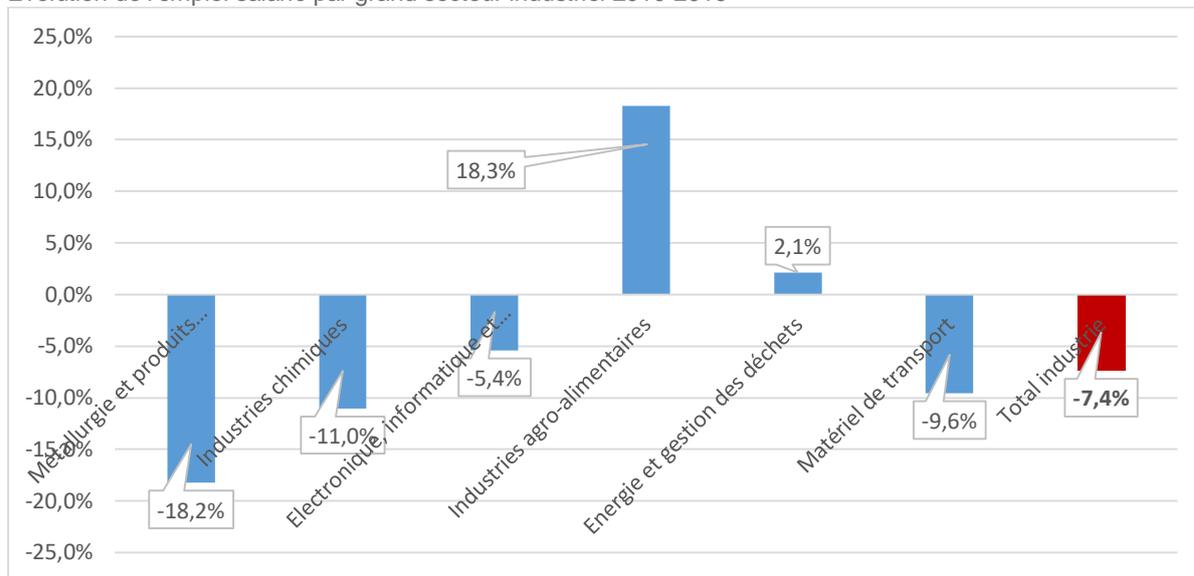
Source : Insee, Estel 2020

## Une baisse différenciée selon les secteurs, avec une forte progression des industries agroalimentaires (IAA)

Ce tableau global de l'industrie masque de fortes disparités avec quelques secteurs industriels ayant bénéficié d'une croissance parfois forte de leurs effectifs. En premier lieu l'industrie aéronautique et spatiale (+20,7%) au sein de l'ensemble matériel de transport, soutenue par une forte demande mondiale dans le domaine du transport aérien, ainsi que les industries

agroalimentaires (+18,3%) et dans une moindre mesure les activités industrielles liées au fonctionnement de la métropole francilienne (énergie, eau et gestion des déchets) + 2,1%. A contrario plusieurs industries ont subi de lourdes pertes d'emploi à commencer par l'industrie automobile (-27% sur la période) qui forme l'autre partie de l'ensemble matériel de transport, les industries de la métallurgie et des métaux (-18%) ou encore les industries pharmaceutiques (- 16%) et les industries chimiques (-11%).

Industrie par sous-secteur : des trajectoires différentes selon l'activité  
Evolution de l'emploi salarié par grand secteur industriel 2010-2019



Source : Données Acoiss

Ces évolutions, antérieures à la crise, sont le reflet de différents facteurs. Elles relèvent à la fois de forts gains de productivité réalisés au sein de ces entreprises, des choix de localisation de certaines de leurs activités, notamment de production, de la pression urbaine qui impacte certaines activités les plus fragiles et notamment les plus petites entreprises TPE et PME. La crise liée à la pandémie risque d'accélérer ces processus déjà à l'œuvre, en accentuant la fragilisation des acteurs industriels régionaux, même si l'on peut espérer que quelques secteurs d'activités considérées comme stratégiques puissent bénéficier d'un soutien accru et de mesures spécifiques de relocalisation à l'image de l'industrie pharmaceutique et des IAA.

## 2.1.2 Un impact de la crise important mais non encore visible dans les statistiques

Les éléments apportés par les grands instituts de conjoncture au niveau national : Insee, Banque de France et autres institutions privées convergent pour dresser un premier tableau sombre de la situation de l'économie nationale avec cependant un rebond un peu plus marqué qu'initialement prévu. La banque de France et l'Insee estiment dans leurs dernières notes de septembre 2020<sup>16</sup> une perte d'activité de l'ordre de 9% sur l'année 2020, après un ralentissement de plus de 30% au plus fort de la crise et une première estimation de sortie de crise parue en juin qui situait l'impact annuel aux alentours de -10,3% pour l'année 2020.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'industrie, les analyses montrent un fort impact avec pour certains secteurs (automobile par exemple) un arrêt quasi-total de la production, suivi d'un redémarrage avec des mesures de distanciations compliquant un retour à une activité normale, avec de surcroît une faible demande. Toujours au niveau national, la Banque de France estime ainsi que le niveau d'activité de l'industrie à la fin juillet restait en retrait de l'ordre de 8 points par

<sup>16</sup> Banque de France, Point sur la conjoncture française à la fin août 2020 ; Point de conjoncture, Insee conjoncture, 8 septembre 2020, Insee.

rapport à la moyenne décennale. Le taux d'utilisation des capacités de production s'est constamment relevé depuis mars 2020 passant de 47% à 72%, pour un niveau moyen de 79%.

Les carnets de commande restent quant à eux dégarnis avec un niveau inférieur de 15% à la normale après être tombé à -45% lors du confinement.

Les mesures de chômage partiel mises en place par le gouvernement ont eu pour effet d'amortir les pertes d'effectifs en les cantonnant principalement au non-renouvellement des CDD et autres emplois intérimaires. Cependant la Banque de France et l'Insee anticipent une forte baisse de l'emploi à la fin de l'année de l'ordre de 700 à 800 000 tous secteurs confondus, ce qui correspondrait à environ 100 000 emplois pour l'industrie, compte tenu de son poids dans l'économie.

En Ile-de-France<sup>17</sup>, l'industrie suit une évolution similaire avec un impact plus fort (-14 points) du fait de la présence marquée des industries de matériel de transport (automobile et aéronautique) qui ont été les plus marquées par la crise. Le taux d'utilisation de des capacités de production des industriels franciliens qui avait chuté à moins de 45% au plus fort de la crise est revenu à 63% à la fin juillet pour un niveau jugé normal de 73%.

### **2.1.3 La situation et les perspectives pour l'automobile et l'aéronautique<sup>18</sup>**

Illustration avec deux exemples emblématiques des filières industrielles prioritaires de la région Ile-de-France : l'automobile/mobilité et l'aéronautique/spatial/défense.

#### **Industrie automobile<sup>19</sup>**

Après une mise à l'arrêt des chaînes de production au début du confinement (notamment chez PSA), l'industrie automobile francilienne a repris ses activités avec un niveau de production et des carnets de commande encore inférieurs à leur niveau de l'année précédente.

L'industrie automobile avait abordé cette crise avec déjà une forte chute de ses ventes, d'où une surcapacité de production au niveau mondial et en Europe. Selon l'IFP énergies nouvelles, la chute mondiale des ventes de véhicules serait de 22% pour l'année 2020 (-25% en France) soit de l'ordre de 20 millions de véhicules par rapport aux 900 millions de véhicules vendus en 2019. Plusieurs plans automobile européens dont le plan automobile français ont de ce fait inclus une prime à la casse afin de permettre aux constructeurs de réduire leurs stocks de l'année. Ce plan a eu les effets attendus. Cependant le cabinet HIS Markit estime que les constructions de véhicule en Europe ne retrouveront pas avant 2025 leur niveau de production 2019 (déjà en baisse par rapport à 2018). Rappelons qu'avant la crise, ces mêmes constructeurs escomptaient une hausse de la production en Europe de l'ordre de 5% (+1 million de véhicules) par rapport à 2019.

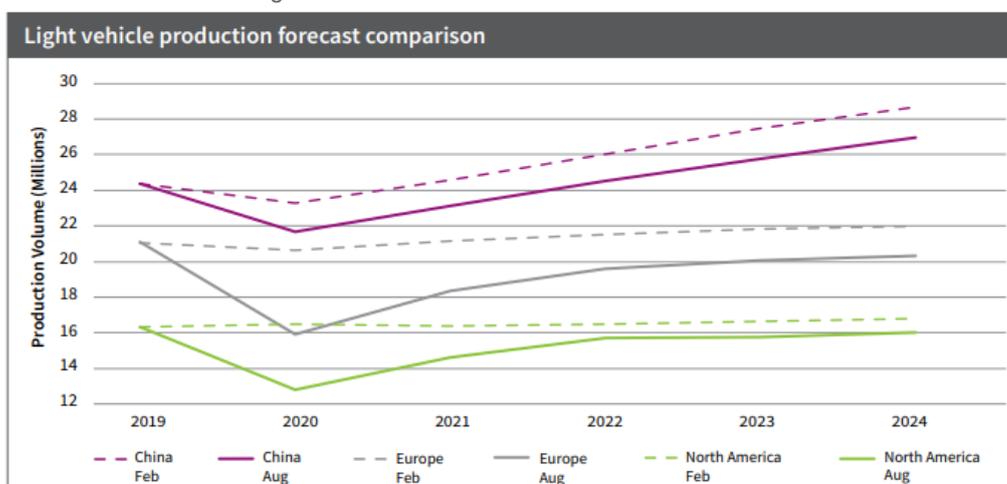
---

<sup>17</sup> Banque de France, Tendances régionales, région Ile-de-France, Juillet 2020.

<sup>18</sup> L'automobile et l'aéronautique, spatial et défense font partie des filières industrielles prioritaires de la Région Ile-de-France. D'autres comme la santé et l'agroalimentaire en font partie et font l'objet d'une analyse à part dans ce document.

<sup>19</sup> IFP, transport / tableau de bord n° 15 - Juin 2020, <https://www.ifpenergiesnouvelles.fr/article/marche-automobile-mondial-senfonce-crise-historique>

## Construction de véhicules légers – Prévisions



Source : HIS Markit

La voie de la reprise semble être en partie axée sur le développement des véhicules électriques dont la part dans le mix des ventes à l'horizon 2040 oscillerait entre 20 et 30% des ventes. Déjà, les plans en faveur du verdissement de l'industrie automobile, assortis de mesures plus restrictives en matière de circulation des véhicules les plus polluants ont permis aux véhicules électriques de fortement accroître leur part de marché. En France, celle-ci est passée de 3% fin 2019 à 10% du marché des véhicules neufs. Inovev<sup>20</sup> estime ainsi que Renault devrait vendre 100 000 Zoe électrique cette année contre 60 000 en 2019. La Zoe est exclusivement produite sur le site de Flins.

Cependant, les constructeurs n'auront vraisemblablement plus les moyens d'investir aussi massivement dans la recherche et développement, et une enquête d'HIS Markit auprès de 140 industriels de l'automobile indique une baisse attendue des crédits de recherche de -17% cette année et -12% supplémentaires l'année prochaine, soit une baisse cumulée de -30%. On peut donc attendre un choc important au niveau de la R&D des acteurs de l'automobile francilienne qui représente 50% des effectifs des constructeurs et équipementiers.

La reprise du tourisme est aussi un autre levier de redémarrage de l'industrie automobile dont 10% des ventes sont liées aux loueurs de voiture de courte durée dont l'activité a été très durement touchée.

### Les canaux de vente des véhicules neufs en France en 2020

	Part en %	Evolution post Covid 2019
Ventes aux particuliers	47%	-28%
Location Longue durée	13%	-27%
Location courte durée	10%	-54%
Voitures de sociétés	13%	-7%
Véhicules de démonstration et garages	17%	-35%

Source : <https://pro.larqus.fr/actualites/le-marche-automobile-en-aout-2020-par-canal-de-ventes-10404393.html>

A plus long terme, on peut s'attendre à ce que la voiture regagne du terrain en matière de déplacement du quotidien sur les transports en communs, (train et avion) du fait de son caractère sécurisant pour les utilisateurs en situation de pandémie.

<sup>20</sup> Automotive worldwide market analyses #19, 2020, Inovev

## Plan de soutien en faveur de l'automobile (extrait du document IFPEN<sup>21</sup>)

- Afin de renouveler le parc automobile français et le rendre plus respectueux de l'environnement, la prime à la conversion s'élève désormais à 3 000 euros pour l'achat d'un véhicule thermique neuf ou d'occasion (Crit'air 1 ou 2), et à 5 000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable dont l'autonomie est supérieure à 50 km et émission de CO<sub>2</sub> compris en 21 et 50 g/km (sous condition de ressources et réservée aux 200 000 premiers acheteurs d'ici le 31 décembre 2020). Le retrofit électrique (remplacement d'un moteur thermique par un moteur électrique) est également éligible à la prime, au même titre que l'achat d'un véhicule électrique d'occasion ;
- Pour stimuler la demande, le bonus pour les véhicules électriques est augmenté à 7 000 euros pour les particuliers (vs. 6 000 euros auparavant) et 5 000 euros pour les entreprises jusqu'à la fin de l'année (prix maximum de la voiture : 60 000 € TTC en électrique et hybride rechargeable)
- Pour les véhicules hybrides rechargeables dont l'autonomie est supérieure à 50 km et d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros, le bonus passe à 2 000 euros ;
- Le gouvernement met également en place un fonds d'investissement. Doté d'un budget de près de 1 milliard d'euros, il se décompose en trois volets : 200 millions d'euros de subventions pour aider les sous-traitants de la filière à accélérer leur modernisation, la robotisation et la transition écologique ; 600 millions d'euros pour des interventions en fonds propres (Renault et PSA y contribueront pour 100 millions d'euros chacun) pour augmenter la capacité d'investissement des sous-traitants ; 150 millions d'euros pour soutenir des projets de R&D ;
- Le gouvernement a également annoncé une accélération du déploiement des bornes de recharge en avançant d'un an, à 2021, l'atteinte de l'objectif de 100 000 bornes (on compte actuellement un peu moins de 39 000 points de recharge publics) ;
- Un prêt de 5 milliards d'euros garanti par l'Etat pour Renault, conditionné à des garanties pour les salariés de certains sites de production et à la participation au "programme européen de batteries électriques", porté par PSA (Peugeot, Citroën, Opel) et le groupe Saft, filiale de Total.

## Industrie aéronautique

L'industrie aéronautique a subi le contrecoup de l'arrêt brutal des vols internationaux avec la fermeture des grands aéroports dont Roissy et Orly, puis une reprise très partielle des vols à ce jour. Cela a entraîné une mise en difficulté de nombreuses compagnies aériennes dans le monde dont le groupe Air France-KLM qui a fait l'objet d'un plan spécial assorti d'une aide de 5 milliards d'Euros avec notamment pour condition l'arrêt des dessertes des villes françaises s'il existe une offre en train de moins de 2h. Ces difficultés ainsi que la forte incertitude sur la durée de la pandémie et donc de la capacité et la volonté des touristes de se déplacer à nouveau en avion, a conduit les compagnies aériennes à reporter voire carrément annuler les commandes non fermes auprès des constructeurs aéronautiques.

Ces derniers, aux vues de ces désengagements, anticipent une baisse d'activité de l'ordre de 40% pour les années à venir, ce qui a par exemple conduit le groupe Airbus à mettre en place un plan de départs volontaire de 15 000 personnes.

En Ile-de-France, la filière représente 100 000 emplois dont 50 000 chez les constructeurs et équipementiers, ce serait donc 20 000 emplois directement concernés si ce niveau de baisse d'activité devait se confirmer et durer. Par ailleurs 11 000 emplois de maintenance aéronautique sont eux directement liés au trafic aérien qui ne représente toujours que 1/3 de son niveau de 2019 sur la même période<sup>22</sup>, soit une baisse de l'ordre de 70%

<sup>21</sup> IFPEN : Institut Français du Pétrole Energies Nouvelles

<sup>22</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/statistiques-du-traffic-aerien>

Les perspectives de l'industrie aéronautique se sont ainsi fortement assombries, alors que ce secteur était florissant avant crise, avec une croissance de l'emploi et des carnets de commande assurant une production à l'horizon de 8 à 10 ans. Les experts du secteur estiment désormais que le retour à une production de 2019 ne se fera pas avant 2023/2024.

L'industrie aéronautique est de ce fait particulièrement liée à celle du tourisme mondial et dans une moindre mesure du tourisme d'affaires avec lequel cependant elle dégage ses plus grosses marges.

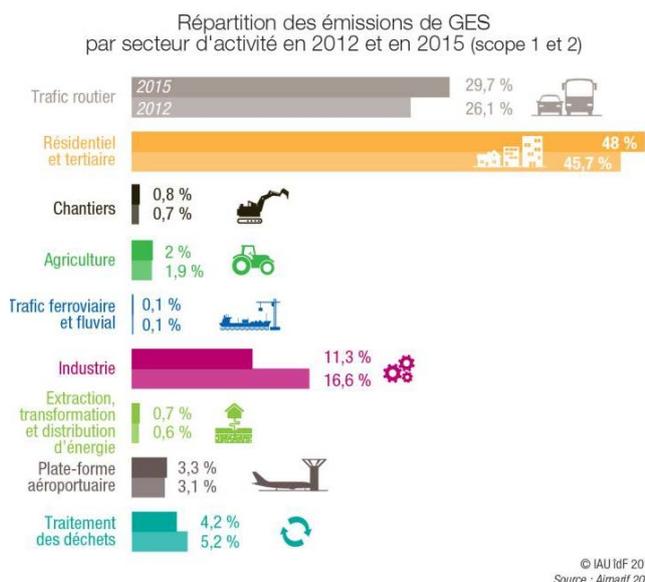
Alors que l'industrie aéronautique et le secteur aérien faisaient déjà l'objet avant crise de nombreuses critiques sur son caractère non durable car fortement émetteur de GES, une des voies de sortie de crise de l'industrie aéronautique réside dans sa capacité à verdir son empreinte écologique et innover en proposant des avions capables de se passer de l'énergie fossile. Les premières pistes vers un avion hydrogène vont dans ce sens. Le principal acteur français capable d'offrir des solutions de motorisation vertes est le groupe Safran dont les 20 000 salariés en Ile-de-France assurent à la fois des activités de siège, de recherche et développement et de production/maintenance de moteurs d'avions pour le civil et le militaire.

## 2.1.4 Focus sur les énergies renouvelables

Réduire la demande et améliorer l'efficacité énergétique sont les premiers enjeux de la transition énergétique<sup>23</sup>. Ils permettent à la fois de gagner en :

- Sécurité d'approvisionnement, en permettant de soulager le réseau ;
- Richesse économique locale, en réduisant les transferts monétaires vers l'extérieur ;
- Création d'emploi, en finançant par exemple les travaux de réhabilitation des bâtiments ;
- Bilan écologique, en réduisant les pollutions induites par la production et le transport d'énergie.

La loi énergie-climat fixe un objectif de réduction de 50% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2050 par rapport à 2012. Cette réduction suppose de mieux isoler les bâtiments existants, de penser un aménagement du territoire qui réduise les besoins de transport, de faciliter l'inscription des activités économiques dans des logiques d'écologie industrielle, ou encore d'agir au niveau des comportements de chacun. C'est à la fois un enjeu d'investissement, d'organisation structurelle des activités, et un enjeu de mobilisation locale. C'est donc un champ d'intervention stratégique pour l'Ile-de-France.



Les consommations d'énergie finale (corrigées du climat) des franciliens s'élèvent à 214 TWh en 2015, ce qui représente une baisse moyenne de 12% depuis 2005. L'Île-de-France s'inscrit dans l'objectif du SRCAE à l'horizon 2020 malgré l'augmentation de la population et des emplois du tertiaire. Les consommations énergétiques de gaz naturel (- 19%) et de chaleur (-14 %) suivent la baisse globale de la demande énergétique de l'Île-de-France entre 2005 et 2015. Un repli de l'usage des produits pétroliers est observé avec -18%. Par ailleurs, les consommations énergétiques d'électricité et de bois augmentent respectivement de 4% et de 27%.

<sup>23</sup> L'Institut Paris Region – Diagnostic de l'Île-de-France – Préparation du CPER, Mars 2020.

En matière énergétique<sup>24</sup>, la production locale d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) ne couvre que 8 % des consommations en Île-de-France. Le bilan des flux de matières montre une consommation de 1,2 tonne / habitant / an de combustibles fossiles (en consommation physique de matières) ou de 3,4 tonnes / habitant / an (avec les flux cachés).

La production d'énergie renouvelable et de récupération s'élève à 18,6 TWh en 2015. À l'horizon 2030, la région Ile-de-France envisage de produire 37 TWh d'énergies renouvelables et de récupération. L'une des principales sources de chaleur d'origine renouvelable est la géothermie profonde. En effet, l'Île-de-France se caractérise par un potentiel exceptionnel, son sous-sol étant composé de plusieurs aquifères et plus particulièrement la nappe du Dogger (dont l'eau atteint une température de 50° C à 80° C), située à environ 1 800 mètres de profondeur.

D'autres filières sont clés pour l'économie francilienne : la méthanisation, le bois-énergie, le solaire et l'hydrogène notamment.

## La méthanisation

L'Île-de-France compte 25 unités de méthanisation en fonctionnement, dont 13 dans des fermes situées majoritairement en Seine-et-Marne, et 8 unités pour traiter les boues de stations d'épuration. Cette filière continue de se développer, principalement dans le domaine agricole. Ces installations ont produit 880 GWh d'énergie primaire à la fin 2019, dont 200 GWh de biométhane ont été injectés dans les réseaux de gaz. 95 % des projets avancés et officiellement connus (à l'étude ou en cours de construction) privilégient désormais l'injection à la cogénération, qui semble s'imposer comme voie de valorisation énergétique prioritaire. Pour accompagner l'accélération du déploiement d'une filière méthanisation en Île-de-France, un nouveau Plan méthanisation a été adopté en novembre 2019 par le Conseil régional pour le soutien de la filière.

Pendant le confinement, « tous les salariés des activités qui sont indispensables au fonctionnement du pays sont amenés à se rendre sur leurs lieux de travail (...) dans les conditions de sécurité sanitaire maximales ». Les méthaniseurs de stations d'épuration traitant des eaux usées domestiques ou urbaines (STEP) sont considérés d'importance vitale car ils participent à la file traitement des eaux<sup>25</sup>. Le risque de présence du virus dans les boues de STEP exige une hygiénisation des boues urbaines avant épandage. L'agriculture étant considérée comme une activité essentielle, la méthanisation agricole constitue une activité essentielle. Comme la plupart des secteurs industriels, c'est d'abord sur les chantiers de construction d'unité de méthanisation que le confinement a eu un impact significatif<sup>26</sup>, entraînant des retards qui se cumulent avec d'autres, notamment des retards administratifs. La Covid-19 a également eu un impact sur les projets en développement, le parc futur, puisqu'il a été impossible de se déplacer pour mener les collectes de données nécessaires à l'établissement de l'étude d'impact.

Voici des exemples de difficultés remontées auprès du syndicat France Biométhane, think tank du gaz vert :

- Divers retards de chantier ;
- Restrictions de mobilité pour les personnes et les marchandises ;
- Difficultés pour faire fonctionner les bureaux d'études et leurs outils (dessinateur, etc.) à distance ;
- Difficultés pour lancer des consultations, pour la construction, la MOE ou le montage financier ;
- Mise au chômage partiel des conducteurs de travaux et des personnels de bureau d'études car les prestataires sont absents ou ne sont pas joignables dans le cadre des consultations pour le lancement des chantiers ;
- Difficultés de fourniture en équipements et pièces détachées (parfois hors France) ; non disponibilité de pièces de rechange ;
- Difficultés d'approvisionnement en intrants ; baisse générale des collectes de biodéchets ; plus de collecte de déchets de la restauration privée ou collective ;
- Des délais administratifs supplémentaires, par exemple pour l'organisation d'une consultation publique (ICPE).

<sup>24</sup> Pour plus d'informations voir la stratégie énergie-climat de la Région Ile-de-France, votée le 5 juillet 2018.

<sup>25</sup> Selon l'instruction générale interministérielle relative à la sécurité des activités d'importance vitale.

<sup>26</sup> Source : France Biométhane

Malgré tout, la filière s'est adaptée et a joué à plein son rôle tampon dans la chaîne de valorisation des matières organiques. Elle a su faire preuve d'une mobilisation importante pour maintenir la continuité de l'activité économique.

## **Le bois-énergie, un double enjeu : développer la filière tout en préservant la qualité de l'air**

La part de bois-énergie dans les réseaux de chaleur est d'environ 7 %, avec une production d'environ 1,2 TWh. Le bois individuel pèse aujourd'hui pour environ 5 % des consommations du secteur résidentiel (4,7 TWh). Les équipements de chauffage au bois posent des questions importantes de dégradation de la qualité de l'air (intérieur et extérieur), étant à l'origine de la majorité des émissions de particules en Île-de-France, toutes sources confondues (28 % des émissions de PM10 primaires et 43 % des PM2.5 primaires<sup>27</sup>). Au-delà de la nécessité d'améliorer la performance des équipements individuels existants, il est important de souligner que les chaufferies collectives de plus grande taille ainsi que les chaufferies sur réseaux de chaleur sont plus performantes. Le parc francilien de chaufferies biomasse est composé de 98 unités en fonctionnement en 2019.

L'impact de la Covid-19 a surtout concerné la baisse de la demande<sup>28</sup> : Après quelques aléas de départ sur les mesures à prendre et sur la possibilité de poursuite d'activité ou de livraison, il n'y a pas eu de difficulté d'approvisionnement, il est majoritairement assuré par la filière forestière. Les difficultés sont à l'inverse une baisse de la demande. La filière bois énergie se mobilise pour maintenir les chaudières bois en fonctionnement. Cependant la demande climatique est moindre et certaines activités cessent. Les difficultés de reprises sont également liées aux prix des énergies fossiles trop bas (-60 % pour le pétrole, -50 % pour l'électricité, -40 % pour le gaz) qui se traduit par des offres commerciales agressives sur le combustible gaz.

## **Solaire, un potentiel encore inexploité**

Fin 2018, le parc solaire installé en Île-de-France atteignait à peine les 100 MW, soit 0,1 % de la consommation en électricité de l'ensemble de la région ou la consommation de 15 000 habitants. Or, le potentiel régional identifié est de 6 GW. Pour multiplier par 60 le parc solaire entre 2015 et 2030, et ainsi couvrir les besoins en électricité de presque 1 million de Franciliens, la Région a adopté en novembre 2019 un Plan solaire pour l'Île-de-France.

## **L'Île-de-France pionnière de la filière émergente Hydrogène**

L'énergie hydrogène, produite à partir d'électricité renouvelable par un processus d'électrolyse de l'eau, constitue une voie d'avenir pour les énergies renouvelables : elle permet de stocker leur surproduction sous forme de gaz, apportant ainsi une solution à leur intermittence. En Île-de-France, l'AREC et l'Afhypac recensent en 2019 :

- Plus de 160 véhicules hydrogène en fonction (véhicules utilitaires légers avec prolongateur hydrogène, taxis hydrogène, bus hydrogène) ;
- 8 stations d'avitaillement en hydrogène et plus d'une vingtaine de stations en projet ;
- Projets de production d'hydrogène à partir d'énergie renouvelable et de récupération : H2IDF et H2ships.

Les collectivités ont, en outre, une responsabilité importante en matière de performance énergétique de leur patrimoine bâti, de leurs équipements (piscines, écoles, équipements culturels et sportifs) et réseaux (eau et assainissement, éclairage public, réseaux de chaleur...). Le plan de relance a mis fortement en avant l'hydrogène avec une stratégie dédiée et des futurs appels à projets sur l'industrie, la recherche et la mobilité intensive, qui vont de fait impacter le territoire francilien avec des projets d'envergure.

Pour l'ensemble de la filière EnR&R, la forte volatilité des prix du pétrole et des problématiques d'approvisionnement impactent le développement de sources alternatives, les rendant plus ou moins compétitives selon le prix des matières premières.

<sup>27</sup> Source Airparif. PM pour *Particulate Matter*

<sup>28</sup> CIBE - Comité Interprofessionnel du Bois-Energie

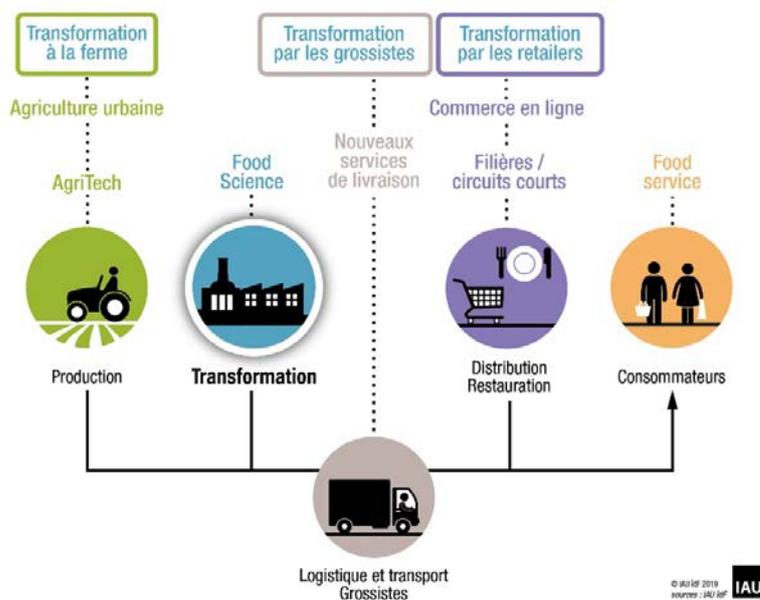
## 2.1.5 Les Industries agroalimentaires tirent leur épingle du jeu

### Une filière en structuration

Les industries agroalimentaires (IAA) font partie d'un vaste système alimentaire composée d'une chaîne d'acteurs qui part de la production agricole pour aboutir à l'assiette du consommateur : en amont l'agriculture, puis la transformation de certains produits, la distribution par les intermédiaires (grossistes et centrales d'achats de la grande distribution) vers les détaillants et la restauration, jusqu'au consommateur. Toutes ces étapes nécessitent l'intervention de la logistique et du transport. L'ensemble de ces maillons sont interconnectés et dépendants les uns des autres.

Avec 20 500 emplois et 665 établissements en 2017<sup>29</sup>, soit 4 % des emplois et 6 % des établissements de l'industrie manufacturière francilienne, les industries agroalimentaires ne comptent pas parmi les secteurs industriels les plus importants mais l'emploi y a globalement mieux résisté que dans les autres secteurs industriels. L'Île-de-France n'est pas très bien classée par rapport aux autres régions françaises (en termes de PIB, d'emploi, d'export et de valeur ajoutée) mais un écosystème avec une meilleure coordination entre acteurs est en train de se mettre en place.

### Les maillons du système alimentaire, un système complexe et mondialisé



### Les industries agroalimentaires sont un des maillons essentiels du système alimentaire francilien

Ce système globalisé, qui va du champ à l'assiette, a tendance à se complexifier : la transformation des produits se fait à tous les maillons de la chaîne. Avec la montée en puissance des nouvelles technologies, la *Foodtech* se développe en amont comme en aval avec l'apparition de nouveaux services en direction du consommateur. Les industries agroalimentaires sont au cœur de la chaîne de valeur. Elles orientent la production et la consommation et influent sur les prix. Elles se distinguent des autres secteurs industriels par un fonctionnement en filières intégrant une succession d'opérations complexes. Elles sont, pour la plupart, peu connectées avec la production agricole francilienne.

<sup>29</sup> Les industries agroalimentaires en Île-de-France, étude réalisée par Carole Delaporte-Bollerot, Delphine Brajon et Laure de Biasi, L'Institut Paris Region, Septembre 2020. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-industries-agroalimentaires-en-ile-de-france.html>

Le tissu industriel est constitué pour les deux-tiers de TPE de moins de 10 salariés. Toutefois les 20 plus gros établissements emploient près de la moitié des effectifs ; certains sont des sièges sociaux, Coca Cola, Heineken, Bel, d'autres font encore de la production comme Brioche Pasquier, William Saurin, Bergams et Mondelez. Le profil de l'Île-de-France est peu spécialisé par rapport à d'autres régions françaises. Au niveau spatial, la Seine-et-Marne avec 19 % des effectifs régionaux, est le deuxième département employeur, après les Hauts-de-Seine (24 %).

## **Des spécificités franciliennes qui orientent la consommation alimentaire**

- La production alimentaire doit s'adapter à une demande de consommateurs dont les attentes évoluent avec la montée des préoccupations en matière de santé et d'environnement qui accroît la méfiance envers l'industrie agroalimentaire.
- Ces préoccupations se traduisent par une modification des pratiques encore limitée mais qui pourrait se renforcer avec la crise de la Covid-19 : locavorisme, flexitarisme, développement du bio, recherche de traçabilité, cuisiner à la maison.
- Ces nouvelles demandes entrent souvent en contradiction avec des modes de vie de plus en plus urbains particulièrement à l'œuvre en Île-de-France et des consommateurs plus pressés ayant recours à des produits transformés et prenant davantage de repas en dehors du domicile, des pratiques là encore radicalement bouleversées par la pandémie.
- L'Île-de-France représente un débouché majeur pour les industries agroalimentaires : chaque jour ce sont 11,6 millions de repas qui doivent être servis (solde entre résidents, entrants et sortants).
- Malgré la place occupée par l'agriculture sur le territoire francilien, la région est loin de l'autosuffisance et son industrie agroalimentaire est pour l'essentiel déconnectée des productions locales.

## **Les IAA ont plutôt bien résisté à la crise**

Les industries agroalimentaires ont globalement bien résisté à la crise, produisant des biens indispensables contrairement à d'autres types de biens. Selon l'ANIA, association des industries de l'alimentaire, « On observe une chute de 22% du chiffre d'affaires des industries agroalimentaires au plus fort de la crise. Plus de 70% des entreprises affichent une baisse de chiffre d'affaires, supérieure à 50% dans 22% des cas. Les secteurs de l'épicerie sucrée et des boissons sont les plus affectés. Globalement, la baisse de CA du secteur sur la période de confinement est de 22% par rapport à l'activité habituelle... Entre 70% à 80 % des PME-TPE déclarent une baisse de CA ».

Ce retrait d'activité est notamment dû à l'arrêt et la fermeture des activités de restauration hors foyer (hôtellerie, restauration traditionnelle et collective) qui représentent 30% des débouchés des IAA, ainsi qu'à la forte réduction des exportations et importations.

L'Insee estime que ce secteur a vu son activité reculer de 9% seulement sur le premier trimestre 2020 pour retrouver un niveau proche de la normale dès l'automne (-2%).

Ce retour au niveau pré-crise s'accompagne cependant d'une modification dans la structure de ses marchés comme évoqué précédemment. Une partie de la production a été réorientée vers le commerce et la grande distribution alimentaire par ailleurs fortement sollicitée, ce qui a nécessité une réorganisation des circuits logistiques. Toujours selon l'ANIA « Les hausses de prix de matières premières, transports, maintenance ou équipement de protection des salariés, augmentent les coûts de production en moyenne de 9% depuis le début de la crise. Notamment les soucis d'importation en provenance d'autres pays ont nécessité une refonte des schémas logistiques en circuit court auprès de producteurs locaux notamment et cela a pu engendrer des retours à vide de camions, et donc des hausses de prix du transport »

De nombreux investissements ont été gelés ou abandonnés, ce qui laisse supposer un certain attentisme face à un possible changement dans les modes de consommation.

## Quelles perspectives / solutions selon les acteurs industriels ?

Le constat de la filière est une plus forte volatilité et une grande imprévisibilité de la demande qui nécessite une forte réactivité, ce qui se traduit par une optimisation de la logistique (notamment les stocks) et une nécessité de sécuriser les sources d'approvisionnement.

Cela conduit les industriels de la filière à mener deux types d'actions : une action sur la numérisation pour un pilotage plus fin, une seconde sur une certaine relocalisation des productions de produits frais qui doit être concomitante à un renforcement des productions agricoles nationales et des schémas logistiques de proximité, ce qui permettrait aussi de renforcer une image des IAA dégradée auprès du public.

La consommation en circuits courts s'est en effet fortement développée pendant la crise, mais selon le magazine *the conversation*<sup>30</sup>, ce mode de production s'il augmente la confiance n'est pas suffisant pour nourrir de grands espaces peuplés et engendre un important surcoût pour le consommateur. Selon cet article et ses auteurs, la solution à la relocalisation de la production alimentaire devra s'opérer parallèlement à l'échelle nationale et européenne, ce qui impliquera un changement de stratégie de la part des entreprises de l'IAA et de leurs circuits logistiques.

Concernant le moyen terme et les tendances plus lourdes, comme il a été évoqué précédemment, 30% de l'activité des IAA est corrélée à la restauration hors foyer, elle-même en partie liée à l'activité touristique et de salons. Une correction durable à la baisse des flux touristiques aura des impacts sur les activités des IAA dans les lieux touristiques en premier lieu l'Ile-de-France.

La restauration collective ainsi que les restaurants traditionnels pourraient aussi être impactés par la croissance du télétravail, ce qui pourrait renforcer les canaux de distribution alimentaires en foyer des IAA déjà en croissance du fait du confinement.

---

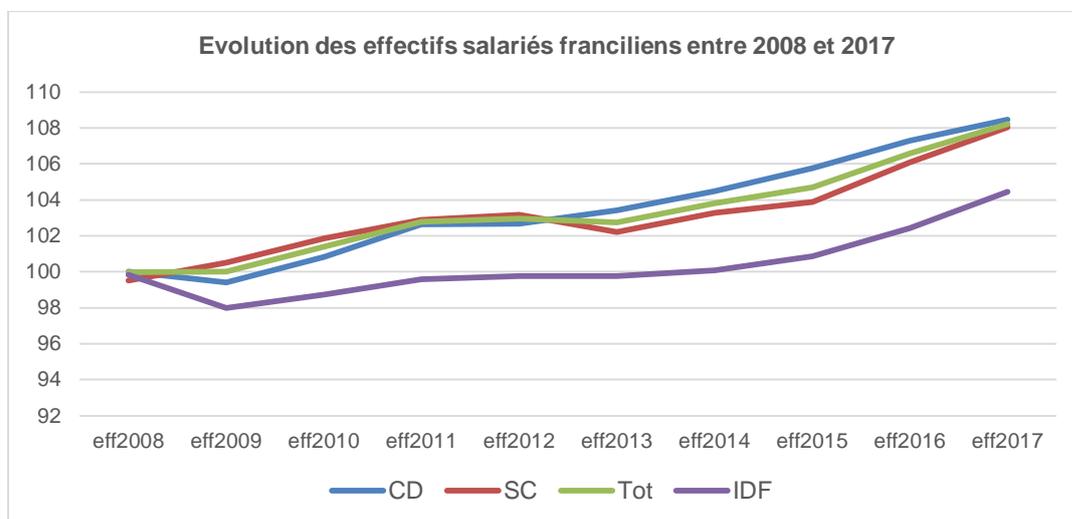
<sup>30</sup> <https://theconversation.com/apres-le-covid-19-comment-reterritorialiser-lindustrie-agroalimentaire-140103>

## 2.2 Commerce : fortes tensions qui fragilisent le secteur

### 2.2.1 Chiffres clés sur le commerce et la consommation

Les enjeux économiques de la crise sanitaire liés au secteur du commerce sont essentiels au regard de l'importance de ce secteur économique, notamment en termes d'effectifs employés. Une récente étude de la FNAU et de son réseau portant sur le champ du commerce de détail élargi aux services commerciaux (agences bancaires, immobilières, restauration) a montré que celui-ci employait 4 750 000 emplois en 2015 en France (Insee, RP) (78% emplois salariés, 12% de non-salariés) soit 18% de l'emploi total. Devancé par l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, il est le deuxième secteur employeur en France devant l'industrie (3,2 millions d'emplois) ou la construction (1,7 million). Avec 960 000 emplois, l'alimentaire (petit et grand commerce) est le principal employeur (1 emploi sur 5), l'hôtellerie-restauration le second (862 000 emplois). Le commerce se caractérise par un taux de féminisation un peu plus marqué que dans la moyenne des activités (55% contre 52%) particulièrement dans la santé, hygiène, beauté (85%) et l'équipement de la personne (80%). L'emploi est caractérisé par un taux plus élevé de contrats à temps partiel (27% des postes, 21% pour l'ensemble des activités), de CDI (83% des postes contre 80% pour l'ensemble des activités), et un taux d'encadrement faible en moyenne mais qui varie selon les secteurs. On retrouve globalement les mêmes caractéristiques en Ile-de-France.

En Île-de-France, le poids de ce secteur est lui aussi très important : en 2017, les 128 000 établissements<sup>31</sup> employaient 1 042 000 salariés, c'est 1 emploi sur 4 du commerce de la France, proportion supérieure à celle de la population (18%) mais comparable à celle des emplois (23%). Le secteur représente 32% des établissements franciliens et 22% des emplois salariés tous secteurs d'activité confondus. Dans cet ensemble, le seul commerce de détail représente 43% des effectifs (450 000) et les services commerciaux 57% (591 000).

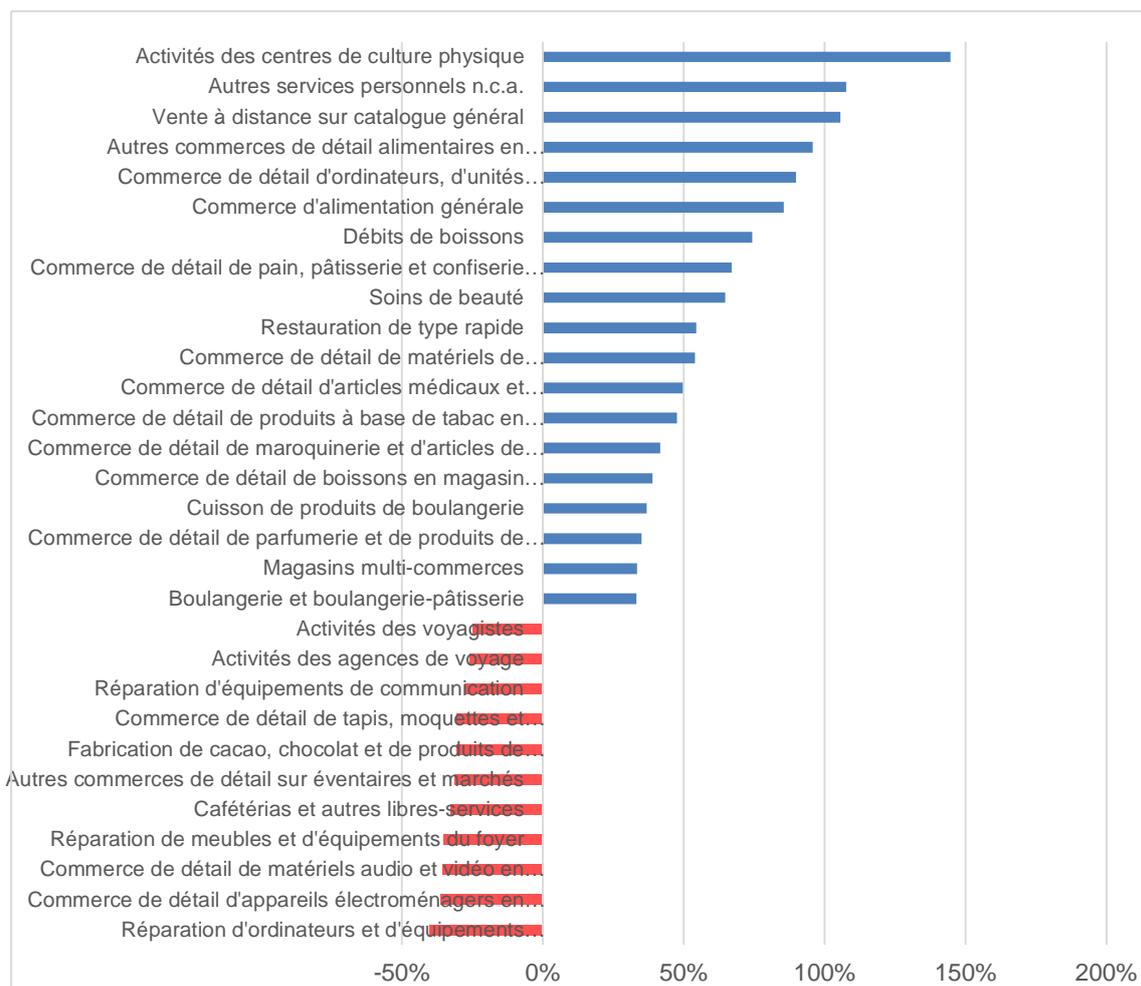


Source : Acoiss

La période 2008-2017 a connu une croissance de l'emploi dans le commerce : les effectifs salariés ont cru de 8%, soit deux fois plus que l'emploi francilien tous secteurs confondus avec des écarts très marqués entre les secteurs, révélateurs des profondes mutations technologiques, dans la consommation et dans l'organisation de la distribution pendant cette période. Parmi les secteurs en croissance, on peut citer la vente à distance (le commerce en ligne est probablement sous-évalué dans les statistiques), les magasins d'alimentation générale, la restauration rapide et parmi ceux en décroissance : les magasins de vidéo, de réparation d'appareils électroniques, les photographes...

<sup>31</sup> Source : Acoiss, champ identique à l'approche France

Evolution des effectifs salariés 2008-2017 en Ile-de-France  
Gains >= 30%, Pertes >=20%



Source : Acoss

## 2.2.2 Les mutations en cours (avant Covid)

Parallèlement à ces variations d'emplois, les dynamiques sectorielles décrites précédemment s'accompagnent d'un renforcement ou au contraire d'une fragilisation de certains formats de la distribution qui impactent différemment les territoires.

### Des centres villes fragilisés

Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses villes moyennes connaissent un phénomène de dévitalisation qui se cristallise sur leur centre. Le problème est multifactoriel mais le commerce joue un rôle clé aussi bien social qu'économique. Fin 2019, en France, la vacance commerciale s'élevait à 12,5 % dans les centres villes et dans les centres commerciaux, à 8,5 % dans les zones commerciales en France. Jusqu'alors, elle progressait en moyenne dans chacun de ces pôles, respectivement de 1, 1,3 et 0,5 point chaque année depuis 2013<sup>32</sup>. De plus, le turnover des commerces qui s'installent dans les centres-villes fragilisés est élevé. Face à ce constat, l'Etat a lancé en 2018 son programme « Action Cœur de Ville » à destination des villes moyennes et de leur centre. En France 222 villes hors Métropole sont concernées par ce dispositif, dont 19 entités en Ile-de-France (23 villes dont 4 binômes). Des dispositifs de redynamisation existent aussi à d'autres échelles territoriales comme ceux portés par la Région Île-de-France (Fonds de soutien aux commerces de proximité) ou la Métropole du Grand Paris (Centres villes vivants).

<sup>32</sup> Source : Institut pour la Ville et le Commerce

## Une montée en puissance du e-commerce

Même si les ventes en ligne ne représentent encore qu'un peu moins de 10 % de l'ensemble du commerce de détail en 2019, le secteur continue d'être dynamique. On verra plus loin que la crise sanitaire l'a encore « boosté ». Les chiffres de la Fevad montrent que le chiffre d'affaires des ventes en ligne a franchi en 2019, comme prévu, le cap des 100 milliards d'euros (103,4 Md d'euros), soit une croissance de 11,6% par rapport au CA de 2018.

Cette croissance s'explique par le développement de l'offre en ligne, la conquête de nouveaux e-consommateurs, mais aussi par l'augmentation de l'usage du téléphone mobile pour les achats sur internet (+23.7 % de consommateurs en plus en un an (2018/2019)). Le e-commerce est par ailleurs dynamisé par l'ouverture de drives (plus de 500 nouveaux drives en France en 2019, nombreuses ouvertures de drives piétons à Paris) et par la stratégie offensive de conquête de marché par les *pure players*, Amazon en particulier. En France selon Kantar, sa part de marché était de 22% en 2019, le 2<sup>e</sup> après Amazon est C Discount avec seulement 8 % des parts de marché.

### TOP 5 DE PÉNÉTRATION DES SITES E-COMMERCE

L'audience des 15 sites et applications e-commerce les plus visités en France continue à progresser : 71 % des Français au T4 2019 vs 67 % au T4 2018 selon le baromètre Fevad - Médiamétrie/NetRatings que nous publions trimestriellement. Les sites qui comptent le plus grand nombre de clients en 2019 sont :



● Couverture en % d'internautes ayant déclaré avoir acheté toutes catégories de produits (hors voyages).  
Source : Médiamétrie/NetRatings - Enquête déclarative des sites d'achat sur les 12 derniers mois, septembre 2019.

Source : Fevad, Chiffres Clés 2020

Si le secteur est dominé par les grands commerçants et les places de marché sur internet, le e-commerce est de plus en plus utilisé par de plus petits commerçants et artisans, permettant de contribuer au dynamisme des territoires par plus de proximité. 57 % des e-commerçants TPME vendent également en magasin traditionnel ou via leurs réseaux de distribution et 47 % ont leur magasin en centre-ville<sup>33</sup>.

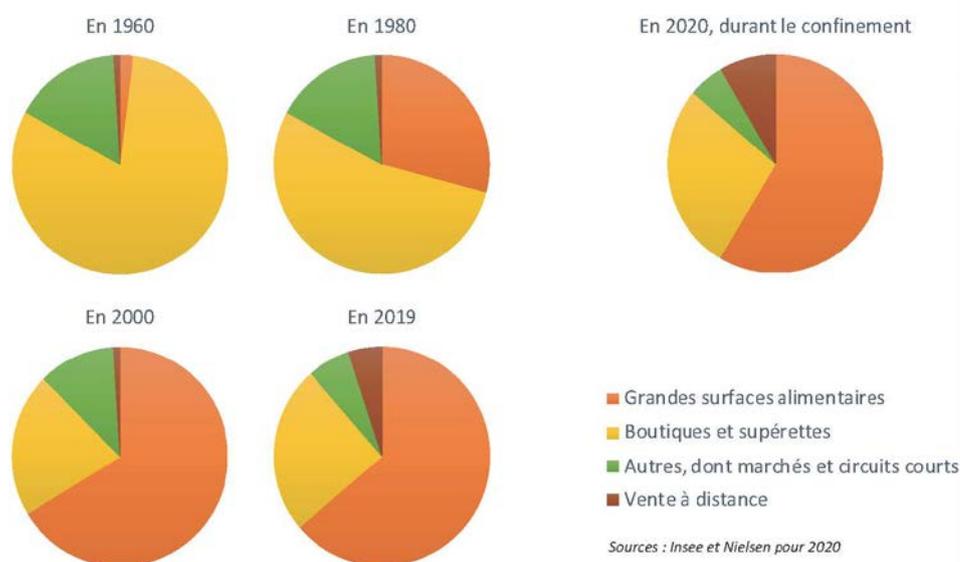
<sup>33</sup> Source : Fevad 2020.

## Des changements dans les modes de consommer et les lieux d'achat

Sans atteindre les pics de consommation d'avant la crise de 2008, on constate une reprise de la consommation en 2018 (+0,9%) et en 2019 (+1,5%).

Les nouvelles propositions commerciales et les nouvelles habitudes induites par le digital (rapidité, fluidité, offre exhaustive...), modifient les comportements d'achat, que ce soit dans les critères ou la façon d'acheter qui est souvent multicanale et sujette à changements. Les consommateurs sont devenus de plus en plus zappeurs entre formats de vente et les grandes surfaces alimentaires perdent ainsi de leur attrait. Selon IRI<sup>34</sup>, leurs chiffres de vente en volume sont en recul depuis 2017. Le modèle des hypermarchés est, sinon en crise, du moins fragilisé et sujet à questionnement. En effet, la fragmentation des achats se poursuit en concurrence avec des circuits alternatifs répondant mieux aux attentes des consommateurs. Néanmoins, l'hyper représentait en France, en 2018, 52 % dans le total des produits de grande consommation en valeur (52,4% en 2017).

Evolution des parts de marché dans le commerce alimentaire, par formes de vente en France



Source : Institut pour la Ville et le Commerce -2020

Dans le même temps, la consommation de produits alimentaires se fait plus raisonnée : les produits de la transition de la consommation (produits plus locaux et de meilleure qualité) et du « ce qui est bon pour la planète est bon pour moi » représentent 8,4 % du chiffre d'affaires des produits de grande consommation dans les grandes surfaces alimentaires en 2019<sup>35</sup>. Le chiffre d'affaires du bio (porté notamment par une offre élargie de l'hygiène beauté) y a doublé en 4 ans. Les magasins spécialisés (Biocoop, Naturalia, La vie Claire...) profitent aussi de l'engouement pour le bio et sont en pleine expansion depuis quelques années en France. Enfin, La chasse au gaspillage dans l'alimentaire, même si elle est encore modeste, connaît une forte croissance.

Autre secteur en pleine révolution, celui de la restauration hors domicile qui a vu son chiffre d'affaires augmenter de 1,7 % en 2019 par rapport à 2018. Les grands gagnants sont les sites de livraison multi-resto dont la croissance a atteint 70% en 2019.

De nouvelles formes de vente comme la revente de seconde main rencontrent un public chaque jour plus large et induisent aussi de nouveaux modèles économiques. Par exemple, en 2019, le site de revente de vêtement d'occasion *Vinted* a vu ses transactions plus que doubler.

<sup>34</sup> IRI est une des entreprises pionnières dans le domaine du Big data. Elle intègre le plus grand volume de données d'achats, média, sociales, causales et de fidélité dans les secteurs des Produits de Grande Consommation (PGC), de la parapharmacie, de la grande distribution et des médias.

<sup>35</sup> Source : IRI/2020

## 2.2.3 Premier bilan de l'impact de la crise sanitaire

La crise sanitaire a fortement impacté l'économie du commerce dans un contexte de bonne tenue des ventes et de l'emploi dans le commerce en 2018 et 2019.

**Pendant le confinement** (8 semaines, davantage pour la restauration), les différents segments de la distribution, selon que les points de vente ont eu, ou pas, l'autorisation d'ouvrir, ont été différemment impactés. Seuls les commerces considérés comme essentiels<sup>36</sup> (commerces alimentaires, pharmacies, banques, stations-service, etc.) ont pu continuer à accueillir du public. En Ile-de-France, ces activités ont concerné 245 000 personnes<sup>37</sup>. Pendant cette période, des records de consommation sur les produits alimentaires et de grande consommation ont été enregistrés (+38%) du fait d'une hausse de la consommation alimentaire à domicile et des pratiques de stockage. Cette croissance a été rendue possible par la performance de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement qui a su s'adapter à ce contexte de crise. Hormis les ruptures d'approvisionnement sur quelques produits peu nombreux, le taux de disponibilité de ceux-ci a atteint 90% pendant cette période.

Pour tous les autres commerces, 136 000 au total en France, l'impact a été foudroyant et a fragilisé leur activité à plus long terme. Procos estime à 32,3% la baisse du chiffre d'affaires du commerce spécialisé en mai 2020 par rapport à mai 2019 et le CNCC à 40% la baisse de fréquentation des centres commerciaux sur la même période, tous n'ayant pas pu réouvrir. Aujourd'hui, malgré le retour à la normale, la plupart des segments et des points de vente principalement hors alimentaires restent fragilisés, certains plus que d'autres, en fonction de leur mode d'organisation et de leur taille.

Côté consommateurs, les volumes achetés, les pratiques et les lieux d'achat ont évolué sous l'effet conjugué de divers phénomènes : le confinement, la pratique du télétravail, les déplacements de population (départ de populations vers la province, « retour au pays »), l'augmentation du temps libre qui a permis le « cuisiné chez soi », la chute de la fréquentation touristique, etc. Le résultat est une chute de la consommation de 17% en mars et de 34% en avril liée à la limitation des déplacements mais aussi à une perte de revenus réelle ou anticipée. Les achats alimentaires en ligne ont fortement progressé notamment via le drive qui a vu croître son chiffre d'affaires de 60% sur la période, et la livraison à domicile qui, elle, a cru de 90%. L'enquête auprès des Franciliens menée par Médiamétrie pour le compte de L'Institut Paris région<sup>38</sup>, a montré qu'un tiers des Franciliens ont eu recours à la livraison à domicile pendant le confinement. Les formats de proximité eux aussi ont bien tiré leur épingle du jeu et ont vu augmenter leurs parts de marché et le montant des paniers moyens<sup>39</sup>.

Au niveau de l'emploi, l'Insee évalue à 22 000 les pertes d'emploi dans l'ensemble du commerce au cours du premier trimestre 2020 soit la moitié des gains enregistrés en 2019. Les effets à court terme sur l'emploi ont été positifs pour la vente à distance et le commerce alimentaire (supermarchés notamment). Dans le commerce non alimentaire et la réparation automobile, les effectifs ont diminué à la suite du non-renouvellement des CDD et au recul des embauches différées dans le temps, les autres salariés ayant bénéficié du chômage partiel.

**Après le confinement**, on a assisté à un phénomène de rattrapage des achats différés et une accélération des ventes après le 11 mai (ordinateurs, électroménager, équipements de la maison, bricolage). Toutefois, la fréquentation reste faible et fin juin, début juillet, les chiffres étaient inférieurs de 30%<sup>40</sup> à ce qu'ils étaient un an auparavant, avec de gros écarts selon l'activité (forte baisse dans la restauration et l'équipement de la personne, forte hausse dans la jardinerie et l'équipement de la maison, achats de vélo). Certains formats ont mieux repris que d'autres : les

<sup>36</sup> Commerces essentiels : Boucherie, Boulangerie/ Pâtisserie, Cavistes, Commerces d'ordinateurs, Epicerie, Fromagerie, Fruits et légumes, Garages / Réparation de cycle, Moyennes et grandes surfaces alimentaires, Pharmacies, Poissons & produits de la mer, Presse, Produits surgelés, Quincailleries, Stations services, Tabac. Cf. arrêté du 15 mars 2020.

<sup>37</sup> Source : L'Institut Paris Region à partir des données Insee (Sirene, avril 2019).

<sup>38</sup> Voir les résultats complets de l'enquête sur le site de L'Institut <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-franciliens-et-le-covid-19.html>

<sup>39</sup> Source IRI pour LSA juin 2020.

<sup>40</sup> Source : Procos.

*retail park*, les galeries des centres commerciaux, les centres de marques. Tous les professionnels s'accordent pour dire que le retour à la normale sera long.

### **Des perspectives économiques sombres**

En effet, les indicateurs macroéconomiques sont au rouge : contraction du PIB attendu (de -11 à -14% en 2020), indicateur de confiance des ménages sur l'anticipation de leur niveau de vie au plus bas. Le taux d'épargne des Français a augmenté de 4,5 points au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 passant de 15,1 à 19,1%<sup>41</sup> et des questions se posent sur l'avenir de cette épargne. Enfin de fortes tensions sur le pouvoir d'achat sont pressenties avec une remontée du chômage.

Du côté des entreprises, des défaillances en cascade sont annoncées par les professionnels du secteur. En temps normal, le taux de défaillance est déjà élevé dans le commerce spécialisé. En 2018, il était de 3,5% dans l'habillement et de 3,4% dans la restauration traditionnelle contre 2,2% en moyenne dans le secteur privé en France<sup>42</sup>. Le commerce non alimentaire et la restauration représentaient 21% des défaillances et étaient au second rang derrière la construction. Les 8 semaines de fermeture pour les commerces non alimentaires, davantage pour la restauration ont entraîné une crise de liquidités sans précédent. Selon Altares, les défaillances attendues seront en hausse de 7 à 9% en 2020 et de 21% d'ici à la fin 2021. Selon la Coface, la distribution et le textile-habillement feront partie des 5 secteurs les plus touchés avec les transports, l'automobile et la métallurgie.

D'ici le retour à une activité normale, les secteurs de la distribution les moins concentrés et les plus atomisés ou ceux qui sont déjà fragilisés par les crises successives (gilets jaunes, grèves dans les transports franciliens) ou par un défaut d'adaptation au contexte (retard sur le digital, sur les services) risquent de ne pas tenir. De grandes groupes sont aujourd'hui sur la sellette dans la mode (la Halle, Orchestra, Naf Naf, Camaieu, André), l'ameublement (Alinéa), le jouet (Maxi Toys).

Au total ce serait entre 150 000 à 300 000 emplois sur les 1,5 million du secteur du commerce spécialisé et de la restauration qui pourraient disparaître en 2020 et 2021.<sup>43</sup>

## **2.2.4 Quelles sont les premières mesures proposées durant le confinement ?**

Pendant la période de confinement, pour aider d'une part les consommateurs à s'approvisionner et les prestataires du secteur du commerce à continuer leur activité ou la reprendre au moment du déconfinement, les enseignes, les commerçants, les communes, les collectivités, l'Etat ont mis en place à un grand nombre d'initiatives.

### **Les professionnels de la distribution**

De son côté, l'industrie alimentaire a dû faire face à des défis en plusieurs phases depuis le début de la crise sanitaire. Au tout début, en conséquence de la constitution de stock de la part des consommateurs, elle a été confrontée à des commandes accrues sur certains produits. Par la suite, en compensation de l'arrêt des cantines et des restaurants, les familles devant s'approvisionner pour un plus grand nombre de repas au domicile, la demande a continué à être supérieure à son niveau habituel.

Le confinement et la peur de la contagion ont fait exploser les demandes de livraison à domicile et les commandes via les drives. Equipes renforcées, nouveaux entrepôts, nouveaux points de retrait, amplitudes horaires élargies, robots, partenariats multiples ont été des réponses appliquées en urgence par les enseignes de la distribution qui avait aussi à faire face à une grande fragilité de ces équipes, parfois malades ou en arrêt pour garde d'enfants à domicile. La fermeture des points relais situés dans les commerces spécialisés non essentiels, et donc fermés, a été une difficulté supplémentaire. Autant de mesures qui ont généré des coûts très importants pour ces entreprises.

---

<sup>41</sup> Source : Insee.

<sup>42</sup> Source Livre blanc Procos.

<sup>43</sup> Source : EY Parthenon pour Procos.

En Île-de-France, le MIN de Rungis a lancé avec la Région Ile-de-France, fin mars, pendant le confinement, la plateforme en ligne « Rungis livré chez vous » avec un double objectif : aider les grossistes à écouler la marchandise pendant que les restaurants, marchés et cantines étaient fermés et aider les Franciliens à se fournir en produits frais sans sortir de chez eux. Après le déconfinement, en raison du succès de cette offre (plus de 25000 livraisons aux particuliers d'Île-de-France pendant le confinement), ce service a été pérennisé avec la création par Califrais du site Foodufrais. La zone de livraisons couvre Paris, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et les Yvelines.

Concernant les commerces alimentaires de proximité, les réponses ont été inégales, dépendant des possibilités, de l'infrastructure digitale, de la formation et de la logistique de livraison des commerçants. Certains, souvent en se regroupant et avec le soutien des associations de commerçants, ont pu mettre en place des livraisons à domicile avec prise de commande par internet ou par téléphone. Certains ont mis en place un système de commande / retrait y compris dans la restauration.

## L'Etat

Au-delà des mesures de soutien à l'ensemble des entreprises, pour soutenir les TPE du commerce isolé et du commerce organisé particulièrement exposées, le gouvernement a annoncé un Plan en faveur du commerce de proximité de l'artisanat et des indépendants le 29 juin 2020, qui vient renforcer la stratégie nationale pour l'artisanat et le commerce de proximité lancée en octobre 2019. Celui-ci vise à accompagner les professionnels durant la phase sensible de reprise, après la crise sanitaire et la période de confinement. Organisé en 3 volets, il vient compléter les aides déjà mise en œuvre par le Gouvernement (fonds de solidarité, activité partielle, Prêts Garantis de l'Etat...).

- Le soutien de la trésorerie : Le plan prévoit des réductions et exonérations de charges sociales, un déblocage jusqu'à 8 000 euros des contrats d'épargne retraite et la suppression sur trois ans de la majoration de la base taxable de 25 % pour les indépendants qui n'adhèrent pas à un organisme de gestion agréé.
- La redynamisation du commerce de proximité : En lien avec les collectivités territoriales, le gouvernement souhaite redynamiser le commerce de proximité dans les territoires les plus fragiles. Le plan prévoit notamment la création de 100 foncières de redynamisation des commerces, le soutien et l'ingénierie d'actions collectives visant à soutenir la revitalisation du commerce en centre-ville. Par ailleurs, des actions de communication plus positive concernant le commerce de proximité devront également être engagées avec notamment une campagne de communication promotrice de l'artisanat et du commerce de proximité.
- La numérisation des TPE : Un plan d'action prévoit depuis juillet afin d'accélérer la transition numérique des TPE avec notamment la mise en place d'un parcours sur mesure pour aider les TPE à augmenter leur chiffre d'affaires généré grâce au numérique ainsi qu'un accompagnement par les collectivités locales pour développer les solutions de commerce local.

## La région Ile-de-France

Comme l'Etat, outre les aides de soutien au tissu économique francilien, la Région a mis en place de nombreuses mesures parmi lesquelles on trouve :

- Dans l'urgence du confinement, une « plateforme de solutions Covid-19 » référençant un certain nombre de solutions pour les entreprises et les particuliers dans de multiples domaines (alimentation, services, ...)
- Plus spécifiquement, en complément du volet 1 du chèque numérique pour un commerce connecté à destination des artisans et commerçants franciliens de moins de 10 salariés d'un montant de 1 500€, le volet 2 vise à soutenir les communes (ou leurs groupements) pour le déploiement de solutions digitales en direction des commerces de leur territoire, à savoir :

- Des solutions favorisant la visibilité, l'attractivité et le développement de la vente en ligne : solution de référencement, *click-and-collect*, *drive*, *marketplace*, fidélisation et animation commerciale...
- Des solutions de formation collective en ligne pour renforcer les compétences numériques de leurs commerces.

## Les autres collectivités territoriales

Les communes, intercommunalités et départements sont intervenus principalement en direction des habitants les plus fragiles économiquement et les personnes ne pouvant pas se déplacer pendant le confinement.

L'information a souvent été la première étape avec la publication de listes des commerces et services ouverts pendant le confinement, avec deux objectifs : continuer à faire marcher l'économie locale et éviter les déplacements inutiles.

Des réserves citoyennes ont aussi été constituées, regroupant des bénévoles pour, notamment, apporter les courses aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Pour pallier la fermeture des marchés, certaines communes, ont créé des marchés « de quartier » éphémères et de petite taille offrant par la même occasion un débouché économique aux commerçants des marchés fermés.

### 2.2.5 Les défis et questions pour l'après

Il est difficile à cette étape de prendre la mesure de l'impact durable de cette crise sur la consommation, sur les différentes formes de vente (boutiques indépendantes, boutiques en réseau, moyennes et grandes surfaces, drive, vente à distance) et lieux du commerce (CV, CC, zone commerciale, commerce diffus). Tout recommencera-t-il comme avant ou bien des changements structurels verront-ils le jour ? Ce qui est sûr c'est que c'est le consommateur qui orientera le changement en arbitrant entre les produits et en choisissant les lieux de consommation.

Dans l'attente de résultats précis à venir sur les changements de comportements des consommateurs, on se limitera aujourd'hui à poser une série de questions sur le devenir de la consommation et les réactions de la distribution tant les résultats des sondages menés aujourd'hui sont à prendre avec précaution étant donné les écarts entre le déclaratif et les pratiques réelles.

#### Concernant la consommation

- Quel impact aura la baisse du pouvoir d'achat prévisible sur les tendances de consommation à l'œuvre avant la crise sanitaire (local, bio, made in France) ? Entre le désir de rassurance, de traçabilité des produits, et les contraintes liées au pouvoir d'achat, comment le consommateur arbitrera-t-il ?
- La tendance à la déconsommation restera-t-elle minoritaire ? Quelle place occupera dans la consommation les pratiques de l'économie collaborative (vente entre particuliers, occasion), les préoccupations sur le gaspillage, l'obsolescence des produits ?
- Y aura-t-il une hypersensibilité des Français aux aspects de sécurité sanitaire et comment cela impactera-t-il les lieux d'achat et le choix des produits ?
- S'orientent-ils vers une consommation binaire dans l'alimentaire, segmentée entre celle des plus riches et celle des plus pauvres ? Quelle sera la proportion entre les deux ?
- Qu'est-ce que les Français vont faire de l'épargne qu'ils ont constituée ?
- Quel effet aura la montée en puissance du facteur prix sur les commerces de proximité sachant qu'ils sont en moyenne 30% plus chers que les hypermarchés ?

- Les formats plébiscités par les consommateurs (drives, livraison à domicile, marchés et commerces de proximité) pendant et juste après le confinement sauront-ils conserver leurs avantages acquis ?

### Concernant la distribution

- Quelles conséquences économiques directes et sur l'emploi aura la crise sur les différentes formes de vente (faillites, fermetures, restructuration, relocalisation, rachat...) ?
- Celles qui ont gagné des parts de marché pendant le confinement sauront-elles garder ces avantages ?
- Quelle place auront le commerce en ligne (« boom du numérique »), la livraison à domicile, le drive, autant de canaux qui permettent d'éviter ou de limiter les contacts ? Comment les acteurs du e-commerce pourront-ils répondre à une demande croissante, notamment sur le plan logistique ?
- Les commerçants physiques sauront-ils s'organiser pour répondre à la demande d'omnicanalité des consommateurs ?
- Quelle place pour la relocalisation et le made in France dans la production de biens qu'ils soient industriels ou alimentaires ? Les distributeurs joueront-ils le jeu pour mettre en avant les marques fabriquées en France ?

Dans sa note du 3 avril 2020, l'Institut pour la ville et le commerce (IVC) imaginait deux scénarios pour l'avenir :

**Un scénario dit « hypocondriaque »** dans lequel le consommateur cherche à limiter au maximum les contacts et favorise par conséquent le recours à la LAD, le drive pour ses achats de PGC (produits de grande consommation), les livraisons de repas et l'usage virtuel des produits culturels. Il s'ensuit une baisse de fréquentation des magasins physiques et une accélération de la concentration du commerce. Le point noir de ce scénario est son impact sur les problématiques écologiques.

**Un scénario dit de « reterritorialisation »** : le consommateur cherche à renouer le contact dans un désir de rassurance, de traçabilité des produits. Cela conduit à la reterritorialisation de certaines productions locales et la réhabilitation des formes traditionnelles de vente. Le consommateur choisit la qualité et le lien social avant le prix. Ce scénario pose la question de la capacité de ces formes de commerce à assurer l'approvisionnement de marchés de consommation de masse.

L'IVC de conclure que l'avenir sera probablement un mix de ces deux scénarios.

## 2.3. La filière logistique, inégalement touchée selon les secteurs, a su s'adapter

La crise a montré le rôle essentiel de la logistique pour soutenir l'activité économique et répondre aux besoins vitaux des Franciliens. La mise à l'arrêt de certains secteurs d'activités et la croissance d'autres comme celle de la grande distribution ont révélé des situations très contrastées. Si elle a su s'adapter durant cette période, elle a aussi subi des revers.

A ce jour, il s'avère difficile de prévoir quels seront les impacts de fond sur la filière logistique en Île-de-France, de même que prévoir quelles seront les solutions pour sortir de la crise et pour changer de modèle.

Ce qui pourrait impacter la logistique à long terme : la data, la mutualisation, le renforcement du e-commerce, une relocalisation d'une partie des activités industrielles, ... à savoir des tendances ou des objectifs que la crise a mis encore plus en avant.

### 2.3.1 Le transport affaibli, malgré une adaptation au contexte

En avril 2020, l'Insee estimait une perte d'activité de 66% pour l'ensemble du secteur transport et entreposage (inclut le transport de voyageurs).

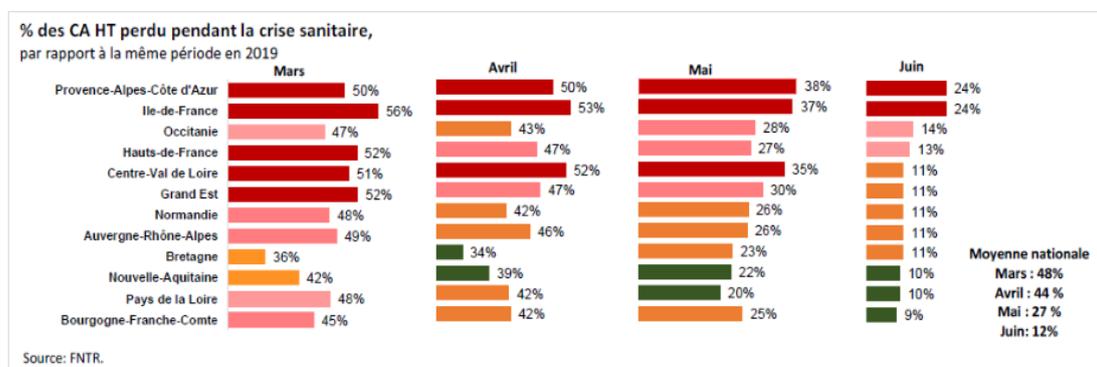
#### Des situations contrastées

Cette période a généré des situations très contrastées. Si le transport international a été fortement touché par la fermeture des frontières, le transport routier domestique l'a été tout autant, en particulier en Île-de-France<sup>44</sup>, en raison des marchés desservis (grande distribution, e-commerce, industrie, construction, ...). Le secteur du transport d'automobile a été largement impacté, contrairement à ceux liés aux produits de première nécessité. Pour autant, aucune entreprise de transport n'a connu une activité pleine.

Certaines activités ont pu fortement progresser par rapport à une situation « normale » soit pour récupérer le retard accumulé durant le confinement, soit pour répondre à des pratiques de consommation associée à la crise (achats de panique, e-commerce, confinement et post confinement).

#### L'Île-de-France, un territoire fortement touché

L'Île-de-France a été l'une des régions les plus touchées par la baisse du chiffre d'affaires du secteur transport de marchandises durant le confinement (diminution de 56 %) et le début de post-confinement. La structure économique régionale (industries présentes, clients des prestataires de transport) et l'aire de marché ont joué un rôle déterminant dans la situation du fret francilien.



<sup>44</sup> Pour rappel le fret routier en Île-de-France absorbe habituellement 90% des tonnages (soit 200 millions de tonnes selon Sitram. Ce chiffre n'inclut pas le transport poids lourds battant pavillon étranger ni le transport par véhicule utilitaire léger (moins de 3,5 tonnes).

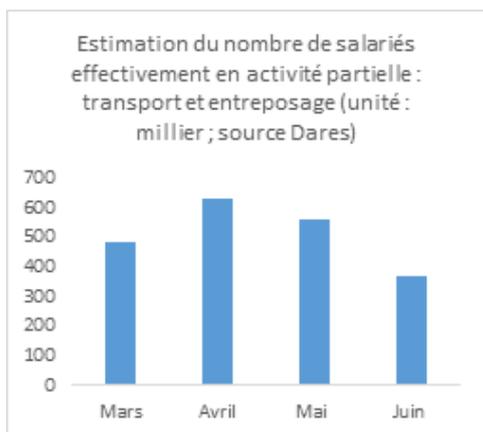
Régions : % des entreprises du transport routier de marchandises avec un arrêt total, partiel ou sans arrêt

Les 3 régions marquées par l'absence d'arrêt d'activité	Les 3 plus marquées par arrêt partiel	Les 3 plus marquées par un arrêt total
Bretagne (40%)	Normandie (74%)	Grand Est (33%)
Nouvelle Aquitaine 26%	Île-de-France (63%)	PACA (32%)
Pays de la Loire (26%)	Hauts-de-France (63%)	Pays de la Loire (28%)
(...) Île-de-France (10%)		Île-de-France (27%)

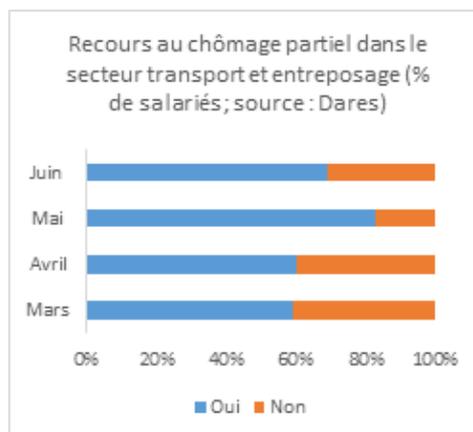
Source : FNTR : enquête lancée entre le 6 et le 15 avril 2020

## La taille des entreprises : TPE et microentrepreneurs

Outre la question du territoire, la taille des entreprises a joué dans le maintien à flot des entrepreneurs. En période de confinement, les TPE de transport ont perdu près de la moitié de leur chiffre d'affaires par rapport à la même période en 2019. Elles ont aussi été les plus touchées par un arrêt total de leurs activités (36% des TPE contre 11% des plus de 250 salariés, en avril 2020). Si le recours au chômage partiel pour les salariés a été utilisé dans le domaine du transport, comme dans les autres domaines, la question du maintien de l'activité pour répondre aux besoins vitaux tout en préservant la santé de la profession transport et logistique a été un challenge.



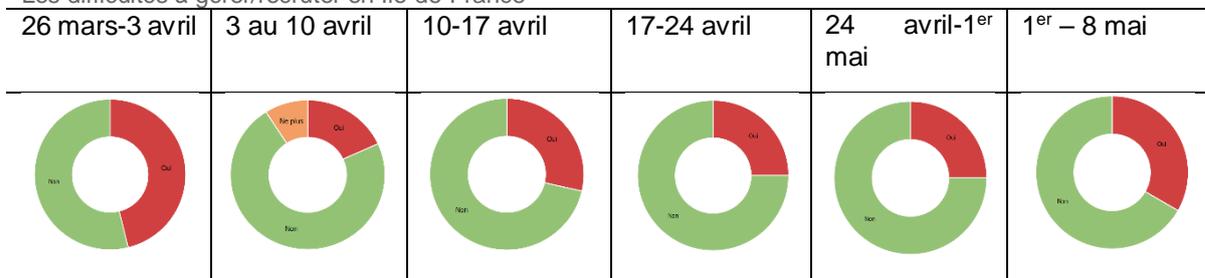
Source : Dares<sup>45</sup>



Source : Dares<sup>46</sup>

Les difficultés à gérer ou recruter du personnel se sont généralisées durant la crise, et ce quel que soit le profil (salariés, intérimaires, sous-traitant, autoentrepreneur).

Les difficultés à gérer/recruter en Île-de-France



Source : Logistics City

<sup>45</sup> <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/le-marche-du-travail-pendant-le-covid-19/tableaux-de-bord-hebdomadaires/article/situation-sur-le-marche-du-travail-au-21-juillet-2020>

<sup>46</sup> <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/le-marche-du-travail-pendant-le-covid-19/enquete-acemo-pendant-la-crise-sanitaire-covid-19/article/activite-et-conditions-d-emploi-de-la-main-d-oeuvre-pendant-la-crise-sanitaire-119519>

83 % des microentrepreneurs (toutes activités confondues) ont stoppé leur activité pendant la crise (faute de pouvoir se déplacer ou parce que regroupement de personnes). Malgré les difficultés supplémentaires qu'ils ont subies (un tiers ont eu des difficultés de trésorerie), 80% souhaitaient reprendre leur activité (enquête OpinionWay menée du 12 au 15 mai 2020).

Les difficultés de trésorerie du secteur pour la logistique ont plusieurs origines. Bien que le prix de gazole ait diminué sur cette période<sup>47</sup> et que la circulation soit devenue plus fluide le temps du confinement, plusieurs facteurs ont généré des surcoûts d'exploitation : mise en œuvre des normes de sécurité<sup>48</sup>, baisse de productivité, absentéisme, flotte immobilisée, augmentation du nombre de points à livrer à domicile (en raison de la fermeture des points relais), ... L'arrêt ou la baisse d'activité des clients a dégradé le taux de remplissage des véhicules, provoqué une augmentation des départs ou des retours à vides (pour 49 % des transporteurs selon la FNTR<sup>49</sup>).

La reprise de l'activité en juillet a permis d'optimiser de nouveau l'utilisation des capacités des véhicules (5% des camions sont à l'arrêt en juillet contre 59% en mars<sup>50</sup>) et une réduction des parcours à vide (6% en juillet contre 59% en mars).

## Perspectives

Les difficultés qui se sont accumulées ont déjà des conséquences sur l'avenir. Au cours du premier trimestre 2020, le nombre de créations d'entreprises a diminué de 8% en Île-de-France (-2,7% au niveau national)<sup>51</sup>. Le secteur des transports a été fortement touché (-26,9% sur l'année). La création de microentreprises a chuté de 16,7% entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 en Île-de-France (-8,5% en France). Cette tendance s'est confirmée en avril 2020. Le secteur des transports a été le plus impacté (-34% sur les 4 premiers mois de 2020).

Aussi, les perspectives de maintien de l'emploi dans les transports de marchandises restent instables. En mai, 64% des entreprises de transports estimaient qu'elles stabiliseraient leur effectif pendant les 3 mois à venir (FNTR), alors que 38% estimaient qu'elles le diminueraient. L'enquête réalisée le mois suivant montrait une légère perte de confiance dans cette stabilité (53%) dans les 3 mois.

L'activité transport a redémarré en mai pour se confirmer en juin. Cette reprise a permis de retrouver le niveau d'activité précédant le confinement (février), niveau qui était déjà marqué par un ralentissement. Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, la situation du transport routier s'est trouvée nettement inférieure à celle du 2<sup>e</sup> trimestre 2019 pour se rapprocher de la situation de l'année la plus basse en 2009. En juillet, l'activité des entreprises du TRM s'est améliorée par rapport aux mois précédents, entraînant une perte de chiffre d'affaires moins importante (-12% en juin contre -2% en mai et -44 % en avril).

Durant cette période de crise, la suroffre de capacité de transport a ouvert le champ au risque de pression sur le prix des prestations transport. Bien que le baromètre de la CNR n'indique pas d'évolution en ce sens, les entreprises craignent que « la crise d'après la crise » amène à ce type de pratique. Et, les surcoûts cumulés durant cette période et encore aujourd'hui avec les mesures sanitaires fragilisent le secteur.

## 2.3.2 L'immobilier logistique, un ralentissement général

### Les chantiers et projets « actés » : un décalage dans le temps

Au fur et à mesure de l'avancement de la crise, les chantiers de construction lancés avant la crise ont repris leur cours. Leur arrêt a été provoqué par une rupture dans l'approvisionnement des matériaux de construction, les difficultés à trouver de la main d'œuvre et à respecter les normes sanitaires.

<sup>47</sup> <http://www.cnr.fr/index.php/fr/Indices-Statistiques/Espace-Gazole/Indicateurs-Gazole-France#haut>

<sup>48</sup> +7,2% de charges supplémentaires en raison des achats de produits « barrière » (gel hydroalcoolique, masques, ...) - source : FNTR (à vérifier)

<sup>49</sup> Selon le CNR, une entreprise spécialisée dans la « longue distance ensemble articulé qui est passée de 13,5% de kilomètres à vide avant la crise à 25% durant la crise, implique un surcoût de 15,3 % par kilomètre.

<sup>50</sup> Source : FNTR. En mai, l'Île-de-France était la région qui avait le plus de camions à l'arrêt (31%).

<sup>51</sup> Source : Insee

Parallèlement, les procédures administratives en cours pour les projets ont été stoppées, ce qui a rallongé les délais d'instruction des dossiers et par conséquent décalé le lancement des chantiers. Les moyens virtuels pour concevoir les projets immobiliers (BIM) ont permis d'assurer à distance la continuité des projets en phase amont. Cette pratique, déjà en développement avant la crise, est amenée à se renforcer et à se généraliser.

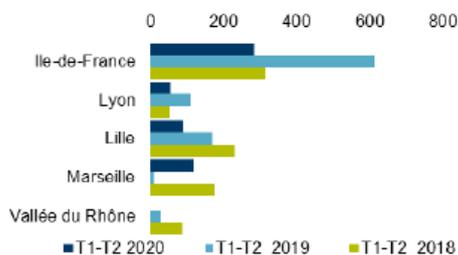
La dynamique de construction a été relancée dès la fin du confinement. En juin, la reprise des chantiers concernait plus des trois quarts des répondants à l'enquête Afilog. En juillet 83% des répondants n'avaient plus aucun chantier à l'arrêt (contre 42% des répondants en mars). 37% avaient retrouvé le niveau d'avant-crise ou comptaient retrouver ce niveau dans les 3 mois.

## Une demande placée déjà ralentie avant la crise

Au 1<sup>er</sup> semestre 2020, le marché était de 42% inférieur à la moyenne des volumes placés entre les premiers semestres 2011 et 2019<sup>52</sup>. La dorsale logistique a subi une baisse de 63 % (322 000 m<sup>2</sup> placés) dont l'essentiel se situait en Île-de-France. Malgré cela, l'Île-de-France est restée le principal marché de la dorsale. Les pôles secondaires ont continué à se développer durant cette période. Le ralentissement général s'explique notamment par celui des transactions de grande taille (30 000 à 60 000 m<sup>2</sup> voire plus), qui a débuté en 2019. Les entrepôts de moins de 30 000 m<sup>2</sup> sont nettement moins concernés voire très peu quand il s'agit des transactions inférieures à 10 000 m<sup>2</sup>.

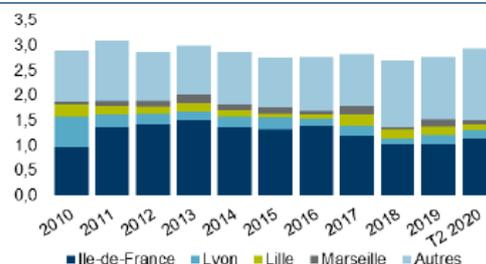
La situation quant à l'offre immédiate durant le 1<sup>er</sup> semestre 2020 n'a pas particulièrement changé avec une offre restée limitée sur la dorsale (2% selon Cushman & Wakefield - juillet 2020). A priori cela pourrait évoluer notamment avec la livraison d'entrepôts en blanc et la libération d'entrepôts.

DEMANDE PLACÉE SUR LES PRINCIPAUX MARCHÉS DE LA DORSALE, EN MILLIERS DE M<sup>2</sup>



Source : Cushman & Wakefield –juillet 2020

OFFRE D'ENTREPÔTS IMMÉDIATEMENT DISPONIBLES, EN MILLIONS DE M<sup>2</sup>



Source : Cushman & Wakefield –juillet 2020

Bien que l'investissement n'ait pas diminué au 1<sup>er</sup> semestre 2020 (2,1 milliards d'euros), les trois quarts (1,7 milliard d'euros) se sont concentrés sur le premier trimestre<sup>53</sup>.

## Perspectives

A la sortie du confinement, la majorité des acteurs pensaient que les loyers de l'immobilier logistique ne seraient pas affectés par la crise (tant en hausse, qu'en baisse).

L'avis des professionnels quant au retour à la situation d'avant la crise a évolué au fil des mois. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est difficile de se projeter quant à l'avenir du marché de l'immobilier logistique en Île-de-France. Il faudra attendre le début de l'année 2021 pour avoir plus de visibilité sur le comportement à venir de ce marché. Hormis l'aspect financier (investissement, patrimoine), il restera lié à la demande des utilisateurs et des secteurs associés ainsi qu'aux politiques publiques<sup>54</sup>.

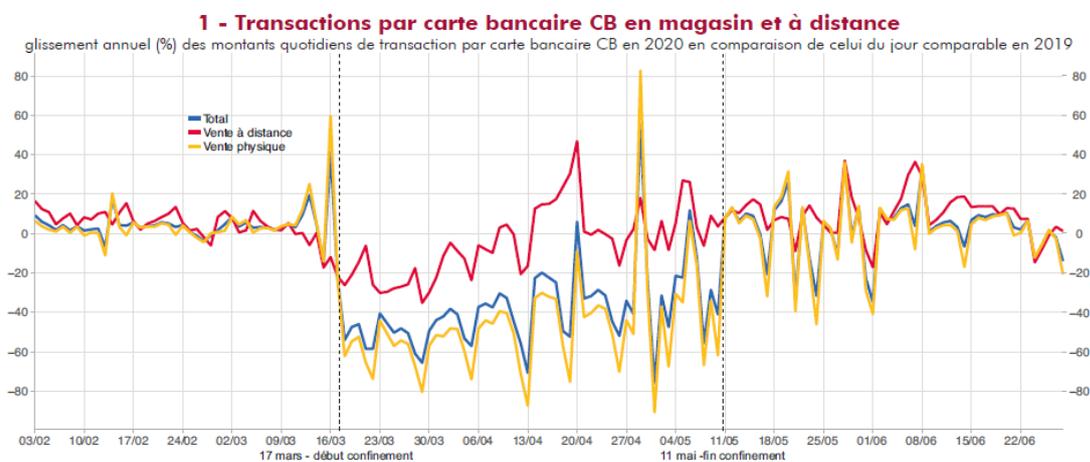
<sup>52</sup> Arthur Loyd, juillet 2020.

<sup>53</sup> Source : Cushman & Wakefield – juillet 2020

<sup>54</sup> Par exemple : en juillet 2020, un moratoire sur l'implantation de nouveaux entrepôts de commerce en ligne a été proposé par la MTES, pour plus de "cohérence des politiques publiques", limiter l'étalement urbain et revitaliser les centres-bourgs.

### 2.3.3 Le e-commerce conforté

Pour rappel, le e-commerce a franchi le cap des 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019 (103,4 milliards d'euros selon la Fevad) et connaissait depuis plusieurs années une croissance annuelle à 2 chiffres (+11,6% en 2019). Au premier trimestre 2020, celle-ci n'a été que de 1,8%.



Lecture : le lundi 15 juin 2020, les ventes physiques par carte bancaire CB étaient supérieures de 4 % à ce qu'elles étaient le lundi 17 juin 2019.  
Note : le glissement annuel très élevé du mercredi 29 avril 2020 est lié au fait que le jour comparable de 2019 est le mercredi 1<sup>er</sup> mai, où le montant de transactions par carte bancaire CB, tous types de vente confondus, avait été particulièrement faible.

Source : Cartes Bancaires CB, calculs Insee

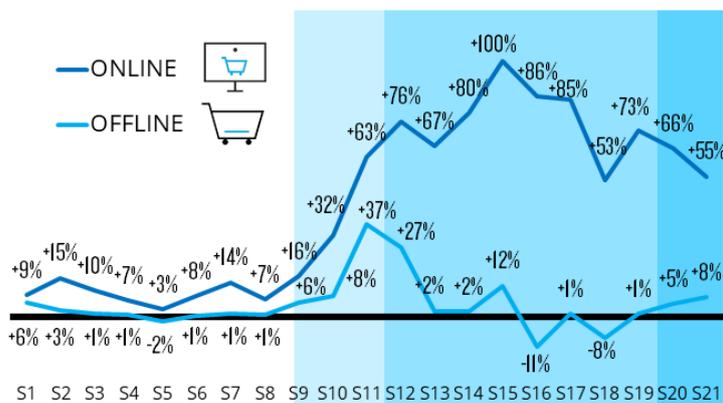
### Une croissance du e-commerce pour manger, travailler, se divertir et bricoler chez soi

Certains produits ont subi de fortes chutes, les ventes de voyages en tête (baisse de 60% en mars et de 19% sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 - Fevad). Malgré une diminution de l'activité en début de crise (-76% début avril selon la Fevad), la majorité des sites sont restés ouverts, quitte à diminuer leur activité. Si certains produits (produits textiles, équipements de la maison) n'étaient plus en vente en partie pour des questions logistiques (livraisons suspendues), d'autres produits ont fortement progressé avant et pendant le confinement. Les produits alimentaires, techniques (téléphonie, informatique), culturels et de loisirs ont profité de cette période. La fermeture des commerces et prévention contre les risques sanitaires a profité au e-commerce pour ces produits.

# LE E-COMMERCE ALIMENTAIRE A PROFITÉ À PLEIN DU CONFINEMENT



Evolution ventes valeur PGC-FLS  
par semaine vs. 2019



Source : Nielsen ScanTrack. Online : drive et livraison à domicile (dont Amazon, Cdiscount...).  
Offline : hypers, supers, proximité et SDMP. Evolution vs. mêmes semaines l'an passé.

Copyright © 2020 The Nielsen Company

Note : le confinement s'est déroulé de semaine 12 à semaine 19 incluses.

## Livraison à domicile et drive

La croissance du drive s'est accélérée juste avant le confinement (+ 13% par rapport à l'an passé selon Nielsen) en particulier en Île-de-France (+45% selon Nielsen). Les livraisons à domicile bien que déjà plébiscitées par les consommateurs a elle-même augmenté fortement (+ 74% par rapport à l'an passé selon Nielsen). 1 Francilien sur 3 a eu recours à la livraison à domicile depuis le début du confinement (enquête Institut).



**1 Francilien sur 3 a eu recours à la livraison à domicile depuis le début du confinement**

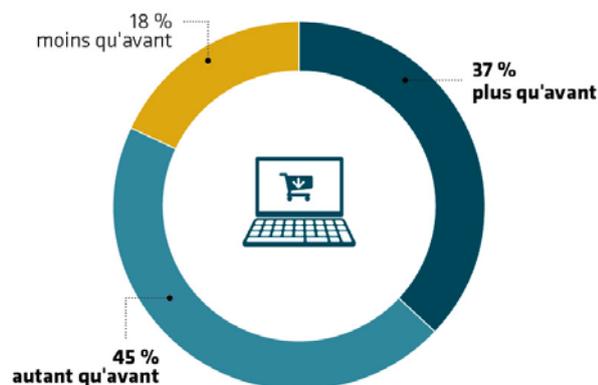
**29 %** se sont fait livrer à domicile des produits achetés **sur des sites de e-commerce** (Amazon, grandes surfaces)



**20 %** se sont fait livrer à domicile pour des services de proximité (pharmacie, primeurs, restaurant, etc.)



**E-commerce : la grande majorité a acheté au moins autant qu'avant**



© L'INSTITUT PARIS REGION 2020 - pictogrammes ©123rf / ieremy  
Source : Médiamétrie mai 2020, L'Institut Paris Region



La chute des livraisons de repas en début de confinement (baisse de 50 % au niveau national selon Foxintelligence) a moins concerné Paris. Globalement, les livraisons de repas ont repris poussées par la vente à emporter et à livrer des restaurants en mai (source logistics city). En juillet elles ont même progressé de 33% par rapport au niveau de 2019 alors qu'elles avaient chuté de 32% durant le confinement<sup>55</sup>.



## Perspectives : des nouvelles habitudes prises et des attentes

76% des internautes ont effectué au moins un achat en ligne au cours des 7 derniers jours du confinement. En juin 2020, 81% des internautes ont encore acheté au moins une fois en ligne lors des 7 derniers jours (Fevad).

L'e-commerce est amené à encore progresser. Après la crise de la Covid-19, 20% des consommateurs avaient l'intention de continuer leurs achats en ligne<sup>56</sup>. En France, plus de la moitié des individus conserveraient leurs habitudes prises pendant la crise dans les 6 mois surtout pour les produits alimentaires (71 %), les produits d'hygiène (59 %), pour la maison et le jardin (70 %) <sup>57</sup>.

Cette période a confirmé l'attente des consommateurs à consommer local. En France, plus de 7 consommateurs sur 10 souhaitent que les commerces de proximité proposent leurs produits en ligne, avec un service de livraison à domicile (Fevad). En Île-de-France, près de 9 Franciliens sur 10 l'ont déclaré lors de l'enquête Institut (43% sûrement, 47% probablement).

<sup>55</sup> Source : FoxIntelligence

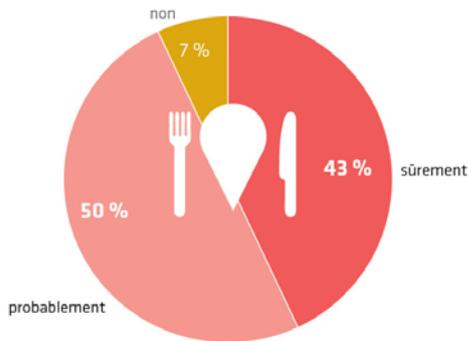
<sup>56</sup> Selon un sondage international - Price Waterhouse Cooper – 31 juillet 2020

<sup>57</sup> Source : DS Smith, Sondage Onepoll/Research, enquête auprès de 1 000 adultes français entre le 30/06/2020 et le 07/07/2020

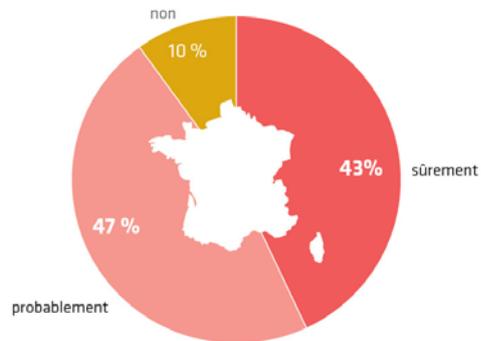


## Les Franciliens pensent changer leurs habitudes d'achats une fois l'épidémie passée 39 % durablement, 21 % temporairement

En **priviliégiant les produits locaux**



En achetant davantage des **produits made in France** une fois l'épidémie passée



© L'INSTITUT PARIS REGION 2020 - pictogrammes © 123rf / Jeremy  
Source : Médiamétrie mai 2020, C'Institut Paris Region

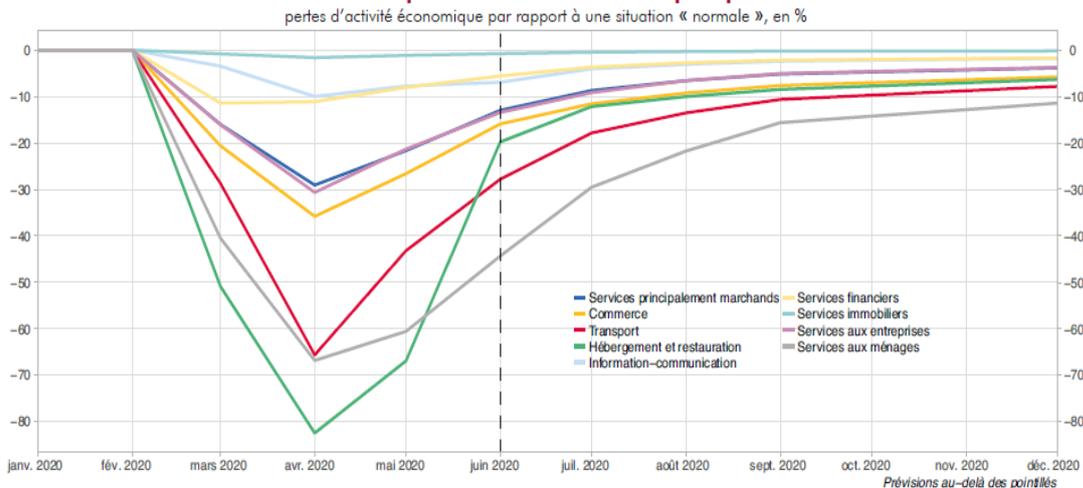
Il sera intéressant d'observer si cela se traduira dans les faits, dans quelle proportion, notamment en raison des moyens d'y accéder (offre disponible, budget futur des ménages, retour au travail et à l'école, etc.). Les magasins de proximité faisaient déjà office de point relais. Durant la crise, leur fermeture a engendré l'arrêt de cette activité. Au-delà de cette fonction associée aux achats en ligne, le magasin physique aura un rôle à jouer dans cette quête de proximité, de stock avancé et d'omnicanalité pour ses propres produits. Ce qui aura une incidence sur les schémas logistiques, notamment ceux qui couvrent le maillon urbain.

## Conclusion : une filière fragilisée mais des opportunités

### Un contexte général qui aura des incidences sur la logistique en Île-de-France

Pour certains industriels le retour à la normale se fera à l'horizon de 2 ans<sup>58</sup>. Si cela s'avère exact, le secteur du transport de marchandises sera nécessairement impacté. A court terme, l'Insee estime que la branche transport (fret, passagers, tous modes) restera à un niveau inférieur de - 10% à celui d'avant la crise, à la fin de l'année.

### 6 - Pertes d'activité économique mensuelles estimées puis prévues dans les services



Lecture : en avril, l'activité économique dans l'hébergement-restauration aurait été inférieure de 82 % par rapport à une situation normale.

Source : Insee, enquête Acemo-Covid, calculs Insee à partir de sources diverses

<sup>58</sup> Inventer la Supply Chain du "monde d'après" Regards croisés des décideurs - SDZ ProcessRéa juillet 2020.

## Une filière qui risque de se fragiliser ?

Le risque de tension sur les prix, les coûts et les difficultés de trésorerie pourraient fragiliser la filière transport sur le plan économique et sociale. Si la crise économique perdure, les chaînes de transport pourraient privilégier des modèles low cost, alors que les marges dans ce domaine sont faibles.

Les points de vue des acteurs économiques de la filière logistique quant aux nouvelles organisations à la suite de cette crise sont très variables. Certains penchent pour une diversification des fonctionnalités, d'autres au contraire imaginent un recentrage vers une fonction phare. Les stratégies de spécialisations passeront alors par une optimisation poussée (meilleur usage/rendement) notamment pour contenir les coûts.

La question de « l'abandon » des maillons les plus complexes et coûteux se posera. Ils seront assurés par des opérateurs qui risquent d'être mis sous pression. Sachant que la sous-traitance est largement utilisée, en particulier pour le marché de la logistique urbaine<sup>59</sup>. La logistique des derniers kilomètres - déjà la plus coûteuse avant la crise - devrait être concernée par ce mouvement. L'Île-de-France, grande région urbaine, sera donc impactée. La dynamique de création d'entreprises du transport notamment celle des microentrepreneurs en lien avec la logistique urbaine, ou encore le e-commerce sera impacté par les comportements d'achat qui font suite à cette crise. Cette évolution peut toutefois déboucher sur une progression des défaillances d'entreprises de transport et une progression du turnover.

## Les opportunités : un modèle plus résilient, solidaire, sobre

Cette période pourrait contribuer à tenir, voir renforcer les objectifs « verts » des politiques publiques déclinées par les acteurs économiques (conversion du parc utilitaire, mutualisation, etc.).

Des collaborations, mutualisations/partenariats ont vu le jour de manière ponctuelle pour faire face à la crise<sup>60</sup>. Cette période complexe pourrait aussi impulser d'autres collaborations dans un horizon de 2 ou 3 ans.

Dans un contexte de crise où la réduction des coûts risque d'être privilégiée, les initiatives « bas carbone » s'en trouveront compromises (pour 47% des sondés pensent que la réduction des coûts sera priorisée quand 39% pensent que ce sera la hausse du niveau de service)<sup>61</sup> surtout pour les entreprises ayant subi de grosses difficultés de trésorerie. Aussi les investissements programmés pour convertir la flotte de véhicules pourraient être reportés.

## Les technologies

Cette période pourrait donner un coup d'accélérateur aux solutions qui permettront de gagner en agilité et en rapidité. 76% des professionnels logistiques qui veulent entamer une transformation majeure à la suite de la Covid-19 vont investir dans la technologie<sup>62</sup>. Elle passe par la data et sa diffusion. 26% des entreprises logistiques françaises interrogées par l'Aslog (2020) ont un projet de développer la collecte de données en temps réel.

Optimiser l'usage de l'espace pour répondre aux fluctuations d'activités et à l'arrivée de nouveaux marchés

Diversifier les marchés (produits/clients) pour limiter les impacts des grandes variations d'activités liés à de telles crises (mono clients/mono activité) aura nécessairement un impact sur la logistique en Île-de-France (immobilier, flux/infrastructures, emplois, formation). Il s'agit notamment de trouver un équilibre pour aboutir à un modèle durable et sobre, notamment en consommation et de partage de l'espace.

<sup>59</sup> Exemple : 17% de sous-traitance chez Colissimo, 92% pour Chronopost. Colis Privé, TNT, UPS, DHL dont la moitié des VUL sont des véhicules prestataire – source : Capital.fr, 2018).

<sup>60</sup> Par exemple, concernant la livraison, La Poste a proposé son réseau aux entreprises qui n'avaient plus la possibilité d'accéder à la ville. Ce qui lui a permis de développer son réseau pour l'avenir. La réorganisation des plateformes et des drives (élargissement des horaires) et des magasins de la grande distribution (réduction des horaires d'ouverture dans certains cas) a permis de gérer les flux supplémentaires. Les opérateurs de transport en sous-traitance se sont partagés le marché pour maintenir un niveau d'activité.

<sup>61</sup> Inventer la Supply Chain du "monde d'après" Regards croisés des décideurs - SDZ ProcessRéa juillet 2020.

<sup>62</sup> Source: Shipping and Freight Resource, 2020.

## 2.4 Le tourisme, à l'arrêt, fortement impacté

Le tourisme est un des secteurs d'activité le plus impacté par la crise de la Covid-19. L'Organisation Mondiale du Tourisme estime une baisse de 300 millions de touristes internationaux dans le monde de janvier à mai 2020 (soit -56% par rapport au premier semestre 2019). En complémentarité, Le Comité Régional du Tourisme Paris-Ile-de-France a également publié un bilan de l'activité touristique de la région pour le premier semestre 2020.

### 2.4.1 Chiffres clés du tourisme en Île-de-France<sup>63</sup>

#### Données de fréquentation au premier semestre

- Premier semestre 2019 : 23,6 millions de touristes en 2019, dont 13,2 millions (56 %) de Français, 10,5 millions d'internationaux (45 %)
- Premier semestre 2020 : 9,4 millions de touristes en 2020, dont 6 millions de Français, 3,4 millions d'internationaux.

L'Île-de-France a ainsi perdu 14,3 millions de touristes au premier semestre 2020, soit une diminution de plus de 60,6 % par rapport au premier semestre 2019. Responsable pour moitié de cette chute, la clientèle étrangère qui s'est effondrée (- 7 millions) et pour l'autre moitié, la clientèle française qui a privilégié des destinations hors des grands centres urbains (- 7 millions).

#### Données de consommation au premier semestre

Au premier semestre 2020, la consommation touristique s'élevait à 3,8 milliards d'euros, soit une baisse de 6,4 milliards d'euros par rapport au 1er semestre 2019. Cette diminution des recettes est nettement plus importante pour les visiteurs internationaux :

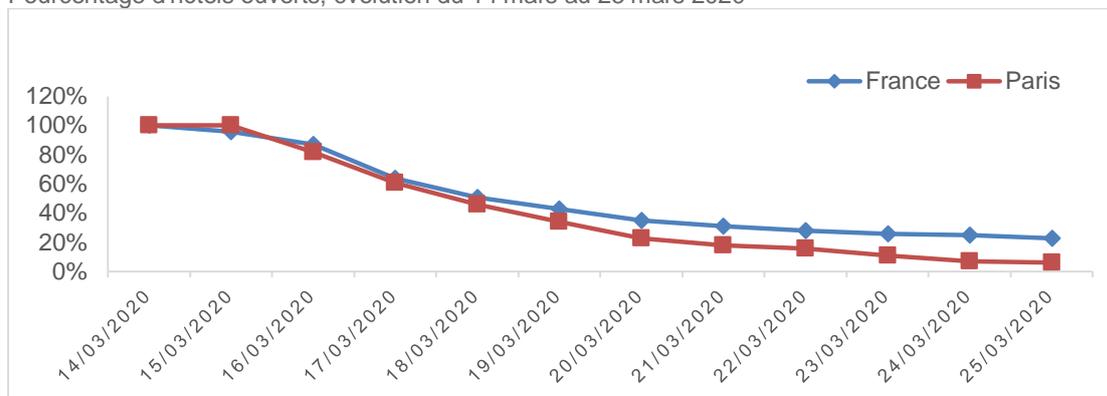
- - 4,6 milliards d'euros pour la clientèle internationale,
- - 1,8 milliard d'euros pour la clientèle française

Les fréquentations hôtelières sont en très forte diminution sur le premier semestre. Le graphique ci-après illustre d'ailleurs la rapidité de la chute du fait du confinement. Nombreux sont les hôtels notamment parisiens qui sont restés fermés cet été, les réouvertures étant souvent envisagées en septembre.

- Premier semestre 2019 : 34 millions de nuitées hôtelières
- Premier semestre 2020 : 13,4 millions de nuitées

Globalement, les nuitées hôtelières reculent de 61 % par rapport à la même période en 2019, c'est un peu moins le cas pour les meublés et locations saisonnières pour lesquels la baisse est de 47 % (2,5 millions de nuitées sur le semestre).

Pourcentage d'hôtels ouverts, évolution du 14 mars au 25 mars 2020<sup>64</sup>



Source: Observatoire MKG / OlaKala\_destination (Mars 2020)

<sup>63</sup> Source : <http://pro.visitparisregion.com/chiffres-tourisme-paris-ile-de-france/frequentation-touristique-paris/Bilans/Resultats-du-1er-semestre-2020-et-bilan-estival-de-l-activite-touristique-a-Paris-Ile-de-France-aout-2020>

<sup>64</sup> <https://hospitality-on.com/fr/tendance-hotellerie/pandemie-de-covid-19-de-nombreux-etablissements-ont-franchi-le-pas-de-la?dossier=27991>

## Activité des sites culturels et touristiques au premier semestre

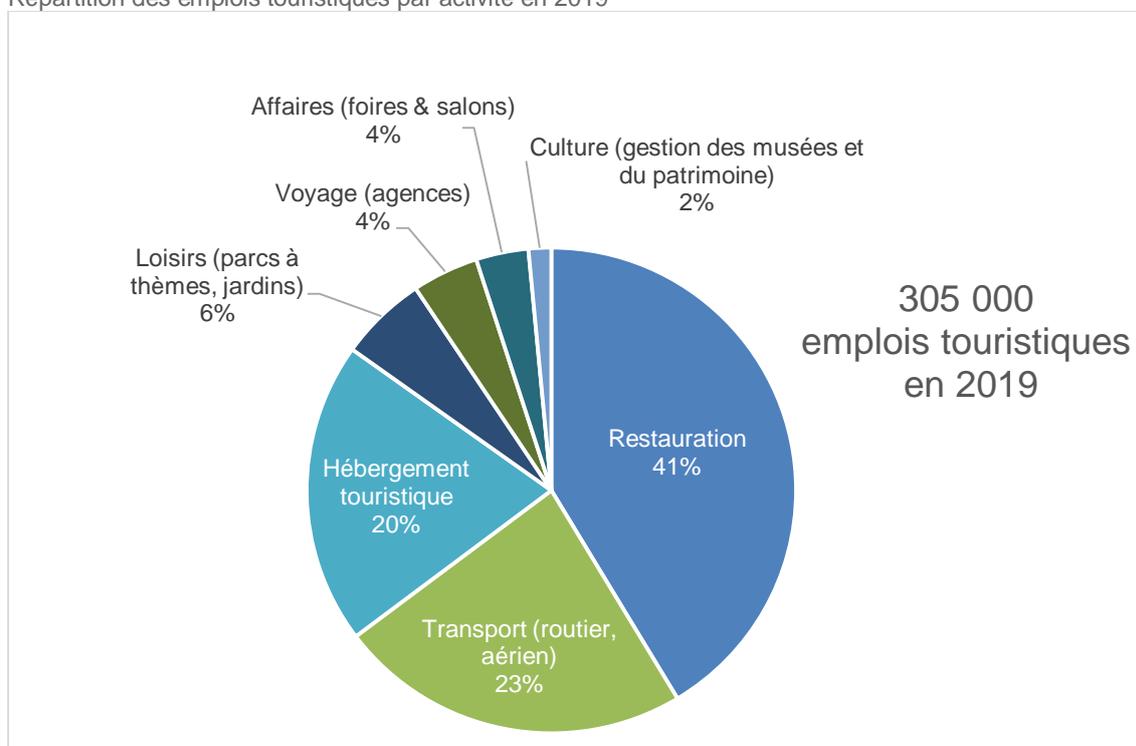
Les sites culturels et touristiques ont été fermés dès le début de la crise. Les réouvertures se sont échelonnées entre juin et août. Ils ont assuré, pour les plus importants d'entre eux, des visites virtuelles permettant de préparer le public à leur réouverture. Le site internet du musée du Louvre (louvre.fr) par exemple est passé de 40 000 visiteurs par jour à 400 000 pendant le confinement.

La fréquentation des musées et monuments a été fortement impactée avec des baisses pour le premier semestre de près de 70 %. Cela concerne principalement les sites dont la clientèle internationale est importante :

- Le musée du Louvre a perdu - 64 % de ses visiteurs.
- Le Domaine de Versailles : - 77 % de visiteurs
- Château de Fontainebleau : - 65 % de visiteurs

Pour mémoire, en 2019, l'emploi touristique<sup>65</sup> atteignait 305 000 emplois dans la région Ile-de-France, dont plus de 8 sur 10 concernent la restauration, l'hébergement et le transport, secteurs fortement impactés et donc menacés aujourd'hui.

Répartition des emplois touristiques par activité en 2019



Source: Données Acooss 2019

Méthodologie: L'Institut Paris Region, à partir des travaux de l'Insee

Les chiffres d'emploi ne sont pas encore connus depuis la crise de la Covid-19. Si une majorité de restaurants et hôtels ont repris leurs activités, de nombreux établissements restent portes closes. L'impact de ces fermetures temporaires n'est pas évalué, ainsi que les pertes d'emplois induits. Les dispositifs massifs d'aides aux entreprises et salariés mis en place et qui perdurent vont protéger une partie importante d'entre eux mais pas tous. On peut donc craindre, selon les modalités de la reprise, une forte progression des faillites fin 2020 et en 2021.

<sup>65</sup> Le champ de l'emploi dédié au tourisme comprend les emplois directement liés au tourisme local et ceux relevant d'activités touristiques implantées dans la région sans pour autant être toujours liés à la présence de touristes.

---

### ***Le tourisme d'affaires toujours dans l'attente d'un redémarrage*** <sup>66</sup>

Le tourisme d'affaires (congrès, salons, etc.) a été violemment touché par la crise sanitaire de la Covid-19. Premier secteur économique ralenti par la limitation des rassemblements dès février (le salon de l'agriculture 2020 a notamment dû fermer ses portes un jour plus tôt), puis totalement arrêté durant la période de confinement, il a été le dernier à être autorisé à reprendre après la sortie de confinement et, ce, quelques semaines seulement avant le décret du 5 octobre stoppant à nouveau l'activité pour 15 jours au moins.

Concrètement, à la date du 1er octobre 2020, la CCI Paris Ile-de-France (CCIR) a comptabilisé un nombre record d'événements qui ont dû renoncer à se tenir depuis le début de l'année : 432 congrès et 238 salons ont été annulés en Ile-de-France et, parmi eux, de réelles locomotives pour leur filière respective (Sial, VivaTech, Nautic, etc.). La CCIR estime donc que ces annulations et la non-venue de 6,6 millions de visiteurs et congressistes représentant 70 000 entreprises ont entraîné un manque à gagner de 3,8 milliards pour la région-capitale. Par ailleurs, 15,7 milliards d'euros de contrats n'ont pas pu être signés sur ces événements. Bien au-delà des entreprises organisatrices ou sites-hôtes, c'est l'ensemble d'un écosystème qui est touché : standistes, logisticiens, traiteurs, métiers d'accueil et de la sécurité, fleuristes, etc.

---

### **2.4.2 La période estivale a amorcé une timide reprise de l'activité** <sup>67</sup>

Dès le début de la crise, un de nombreuses mesures ont été proposées et engagées, dont voici un aperçu :

#### **Au niveau mondial**

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a publié un ensemble de recommandations à destination du secteur du tourisme mondial face au défi de la Covid-19. Les recommandations ont été groupées sous trois grandes thématiques<sup>68</sup> :

- Gérer la crise et atténuer l'impact : Ces mesures proposées sont destinées à maintenir les emplois, à soutenir les travailleurs indépendants et soutenir la trésorerie des entreprises, promouvoir la formation notamment numérique.
- Envisager des mesures de relance et de redressement en considération de la durabilité environnementale. Ces mesures reposeront sur des incitations financières à l'investissement et à l'exploitation touristiques, le réexamen des taxes et redevances.
- Préparer demain : En se préparant aux crises pour améliorer la résilience et veiller à inclure le tourisme dans le mécanisme et les systèmes d'urgence nationaux. Investir dans le capital humain et la mise en valeur des talents et enfin inscrire solidement le tourisme durable parmi les priorités nationales, passer à l'économie circulaire et s'approprier les objectifs de développement durable (ODD).

---

<sup>66</sup> <https://www.cci-paris-idf.fr/sites/default/files/crocis/pdf/documents/enjeux-222.pdf>

<sup>67</sup> <http://pro.visitparisregion.com/chiffres-tourisme-paris-ile-de-france/frequentation-touristique-paris/Bilans/Resultats-du-1er-semestre-2020-et-bilan-estival-de-l-activite-touristique-a-Paris-Ile-de-France-aout-2020>

<sup>68</sup> [https://webunwto.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/2020-04/COVID19\\_Recommandations%20-%20FR.pdf](https://webunwto.s3.eu-west-1.amazonaws.com/s3fs-public/2020-04/COVID19_Recommandations%20-%20FR.pdf)

## Au niveau national

- L'ordonnance du 26/03/20 qui permet d'établir un avoir pour report de voyage, valable 18 mois pour les contrats annulés entre le 01/03 au 15/09/2020.
- La Caisse de Dépôts a abondé de 50 millions d'euros le fonds de prêt de la BPI qui sera désormais disponible pour les besoins de trésorerie. A ce jour, la Banque Public d'Investissement déclare recevoir 6000 demandes de prêts par jour, dont 12% sont déposées par des hôteliers ou des restaurateurs.
- Report du versement des charges fiscales et sociales dues en mars.
- Recours au chômage partiel facilité avec une indemnisation jusqu'à 4,5 fois le SMIC
- Création d'un fond de solidarité pour les TPE et PME dont 160 000 restaurateurs. Les entreprises ayant perdu plus de 70% de leur chiffre d'affaires sont éligibles à une aide de 1 500 euros mobilisable sous quinzaine.

## Au niveau de la région Ile-de-France

La Région a mis en place des aides dont ont bénéficié les acteurs du secteur touristique : 210 millions d'euros ont été accordés aux entreprises du secteur, des distributions gratuites de masques aux restaurateurs, taxis, commerçants grands sites et monuments. De plus, le plan de relance proposé par la Région début juillet inclut 15 millions d'euros au secteur du tourisme. Un plan d'accompagnement de la reprise a également été annoncé pour cette rentrée, outre une communication autour de la destination, un label de sécurité sanitaire sera proposé prochainement.

### **Stoppée net au 1er semestre 2020, l'activité touristique en Île-de-France amorce une timide reprise depuis l'été**

Une reprise progressive a été constatée à partir du 11 mai, date de fin du confinement en France, surtout pour la clientèle française et à partir de la mi-juin pour la clientèle internationale de proximité notamment en juillet et sur les premières semaines du mois d'août<sup>69</sup>. Les clientèles les plus présentes sont les Allemands, les Britanniques, les Néerlandais, les Belges et les Espagnols. Le rebond de la fréquentation de ces clientèles entre juin et juillet est notable allant de + 76% pour la clientèle espagnole à près de + 130% pour les Néerlandais (source Orange, connexion en *roaming* de téléphones mobiles étrangers). Malgré tout, les niveaux de fréquentation touristique de la période estivale restent encore largement en dessous de ceux des périodes « normales », de l'ordre de 50 à 60%. Les professionnels estiment les pertes de leur chiffre d'affaires à plus de 60% au cours des mois de juillet et d'août.

Plus de la moitié des professionnels anticipent une amélioration de leur activité. Cette amélioration est toujours portée par les clientèles françaises et européennes de proximité. Les prévisions pour les marchés lointains restent pour l'instant très négatives. Pour la période de septembre à décembre 2020, le niveau des réservations aériennes venant des marchés lointains est inférieur de 80% à celui de l'année précédente, pour les aéroports parisiens. Pour les réservations venant des marchés européens, les prévisions sont légèrement meilleures (-68%).

Le redémarrage de l'épidémie survenu dès le mois d'août, ainsi que la deuxième vague du mois d'octobre en France et en Europe, ne laissent pas présager un retour à la normale dans les prochains mois.

## 2.4.3 Pistes de réflexion à moyen et long terme

La crise de la Covid-19 s'inscrit dans un mouvement de fond de remise en cause du tourisme de masse et de ses conséquences (pollution, mise à mal de la biodiversité, dérèglement climatique, etc.) qui n'a pas faibli avec les difficultés économiques. La reprise de l'activité, lorsqu'elle sera établie, se placera dans un contexte différent en matière d'attentes, de choix de priorités et de comportements des visiteurs. Les aspirations des touristes, et notamment les nouvelles générations, orientent leurs choix vers un voyage plus local, plus « authentique. Comment l'Ile-de-France, première destination mondiale, peut-elle prendre ce tournant ?

---

<sup>69</sup> Source : CRT, Ile-de-France. Bilan semestriel et estival 2020 de l'activité touristique à Paris Région.

Plusieurs pistes de réflexion, d'inégale importance, mériteraient d'être explorées :

- Mettre en place une stratégie de crise, un plan de crise à l'échelle nationale et régionale (protection des emplois touristiques y compris des saisonniers, des entreprises...)
- Une offre destinée au *Staycation* pourrait être imaginée. Le *Staycation* propose de passer un week-end dans un hôtel à proximité de chez soi. Cette offre devrait intégrer de la restauration, des loisirs, des sorties culturelles... investir le « bien-être » (prendre soin de soi, éloge de la lenteur, de la redécouverte de son territoire...).
- Inviter les Franciliens à partager leur territoire et devenir ambassadeur. Les *greeters* pourraient être sollicités pour faire découvrir aux habitants leur territoire et les sensibiliser à accueillir (quand cela sera de nouveau possible) des visiteurs internationaux. Ces habitants formés pourront par la suite être mobilisés pour des grands événements comme l'accueil des JO 2024.
- S'appuyer sur des plateformes comme Les oiseaux de passage, <https://lesoiseauxdepassage.coop/> coopérative de voyage qui, à la demande des acteurs de terrain, dispose d'un outil permettant de lier leurs offres entre elles et de mettre en récit leur destination afin de développer son attractivité.
- Préserver la solidarité née du confinement par des actions de rencontres et d'échanges (cf la république des Hypervoïsiens <https://www.facebook.com/hypervoïsiens/>).
- Prévoir des campagnes de sensibilisation pour un tourisme local, communiquer sur un tourisme responsable (zéro déchet, consommation raisonnée...).
- Considérer les difficultés rencontrées par l'activité aujourd'hui et proposer une nouvelle forme de tourisme, raisonnée et raisonnable à toutes les étapes du visiteur.
- Allonger la durée de séjour d'un visiteur lointain et intensifier les retombées, pas uniquement monétaires, de sa présence sur place.
- Privilégier une stratégie d'attractivité touristique fondée sur la qualité plutôt que sur l'accroissement à tout prix du nombre de visiteurs qui est source de nuisances de plus en plus fortes (surtourisme, pollution, déchets, mise à mal de la biodiversité...).
- Sensibiliser l'habitant à l'accueil des visiteurs étrangers, l'acculturer à la richesse de son territoire, l'inciter à partager sa perception et son histoire. Au-delà de l'offre culturelle, de services et de loisirs, investir l'humain permet de se différencier des destinations concurrentes. S'appuyer sur les *greeters*.
- Développer la part du tourisme interne et l'excursionnisme, tourisme national et européen.
- Agir sur les comportements de mobilité des visiteurs :
  - Dans l'accessibilité à la destination, décarbonée si cela est possible (recours intensif au LGV plutôt qu'aux low-costs, trains de nuit, autopartage touristique, modes doux comme les véloroutes européennes, etc.)
  - Dans les déplacements internes (*pass* combiné transport et visite),
  - Dans sa consommation (consommations locale, équitable, artisanale)
  - Accueillir toute l'année et partout (s'appuyer sur les tour-opérateurs)
  - Investir la qualité (et non plus de quantité) et la sécurité (accueil, propreté des lieux de transports, de service, de visite, assurer une meilleure gestion des flux, des files d'attente...).

## 2.5 La culture, fermetures et annulations ont eu des conséquences sévères

Après l'interdiction progressive des rassemblements, au confinement de la population, jusqu'à la réouverture restrictive des établissements et événements culturels, le secteur culturel se retrouve confronté à une situation inédite aux conséquences économiques sévères. Musées, cinémas, théâtres, salles de concerts fermés, dates de représentation annulées, les artistes, techniciens, auteurs, structures... ont subi une baisse brutale et inquiétante de leurs revenus pour 2020. Pendant plusieurs mois, les tournages de cinéma ont été suspendus, les salles de spectacles ont affiché portes closes et la majorité des festivals ont été annulés pour la période estivale. Pendant le confinement et les semaines qui ont suivi, l'ensemble du secteur culturel a connu une hibernation inédite, à l'exception des activités liées aux contenus numériques.

Cet épisode de crise s'ajoute à une longue séquence déstabilisante pour les lieux de diffusion : attentats de 2015, blocages liés aux mouvements des gilets jaunes puis les grèves de fin 2019...

« La culture subit un désastre inimaginable sur le plan économique et sur le plan artistique », a constaté Roselyne Bachelot vendredi 10 juillet. Face à cette « situation d'urgence absolue », la nouvelle ministre de la Culture a assuré qu'elle était « entièrement mobilisée » pour protéger les acteurs culturels, préserver les emplois et faire en sorte que la culture soit « un pilier essentiel de la relance ».

### 2.5.1 L'économie culturelle, un secteur clé en Ile-de-France

**Pour rappel des chiffres clés de l'économie culturelle en Île-de-France<sup>70</sup> :**

L'économie de la culture rassemble plusieurs secteurs d'activités : le cinéma, l'audiovisuel, le multimédia (dont la musique, l'édition de jeux électroniques), le spectacle vivant, les arts visuels, l'édition (livre, presse), le patrimoine, la lecture publique, l'architecture, la publicité.

Malgré des politiques de rééquilibrage, en France les activités liées à la culture restent très concentrées dans la région Ile-de-France, en lien notamment avec l'implantation historique des entreprises des médias, du patrimoine et de l'édition dans Paris et sa proche couronne. Ainsi, l'intensité et la diversité de l'offre et de la consommation culturelles placent la région au même niveau que d'autres grandes métropoles mondiales telles que Londres ou New York. Par exemple, à Paris comme à Londres, les cinq plus grands musées attirent plus de 25 millions de visiteurs par an.<sup>71</sup>

À noter : d'un point de vue quantitatif, le secteur culturel est difficile à estimer, certaines activités sont très mal appréhendées dans la statistique publique, le périmètre du secteur évolue depuis plusieurs années en fonction de l'avancée des connaissances et des évolutions de nomenclature. De plus, le secteur compte beaucoup d'indépendants, pas toujours bien identifiés dans les données disponibles, souvent précaires et sensibles aux aléas économiques (et donc très exposés en ce moment). La meilleure façon de les comptabiliser est d'utiliser le RP de l'Insee et de recomposer les secteurs avec la NAF 732. Ces données ne sont pas facilement mobilisables au niveau de l'Institut. Les données financières régionalisées (richesse produite) ne sont disponibles que partiellement (source FEE, demande spécifique à l'Insee).

<sup>70</sup> Carine Camors et Odile Soulard (IAU), Aurélie Casarotti et Céline Calvier (Insee IDF), L'économie de la culture en Ile-de-France, Note Rapide n° 774, IAU idF et Insee, avril 2018.

<sup>71</sup> Sources : CRT Ile-de-France et Association of Leading Visitor Attractions (ALVA), données 2017.

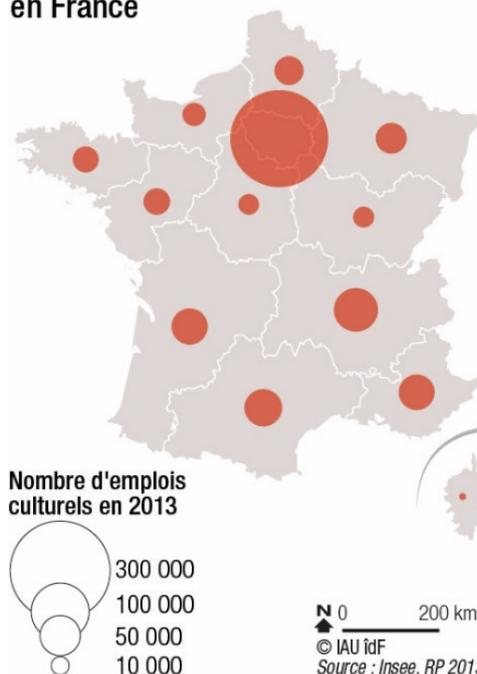
Le secteur culturel emploie 300 000 actifs en Île-de-France, soit 5,3 % du nombre total des emplois dans la région (contre 2,6 % en moyenne au niveau national).

En France, 45 % des emplois du secteur culturel sont localisés en Île-de-France, contre 21 % pour l'ensemble des activités économiques. Cette part place la région au premier rang, loin devant les régions suivantes, Auvergne-Rhône-Alpes (10 %), Occitanie, Nouvelle Aquitaine et PACA (7 %).

En outre, dans le champ marchand, l'Île-de-France représente plus de la moitié de la richesse dégagée par les établissements culturels français, soit 21 milliards d'euros en 2015.

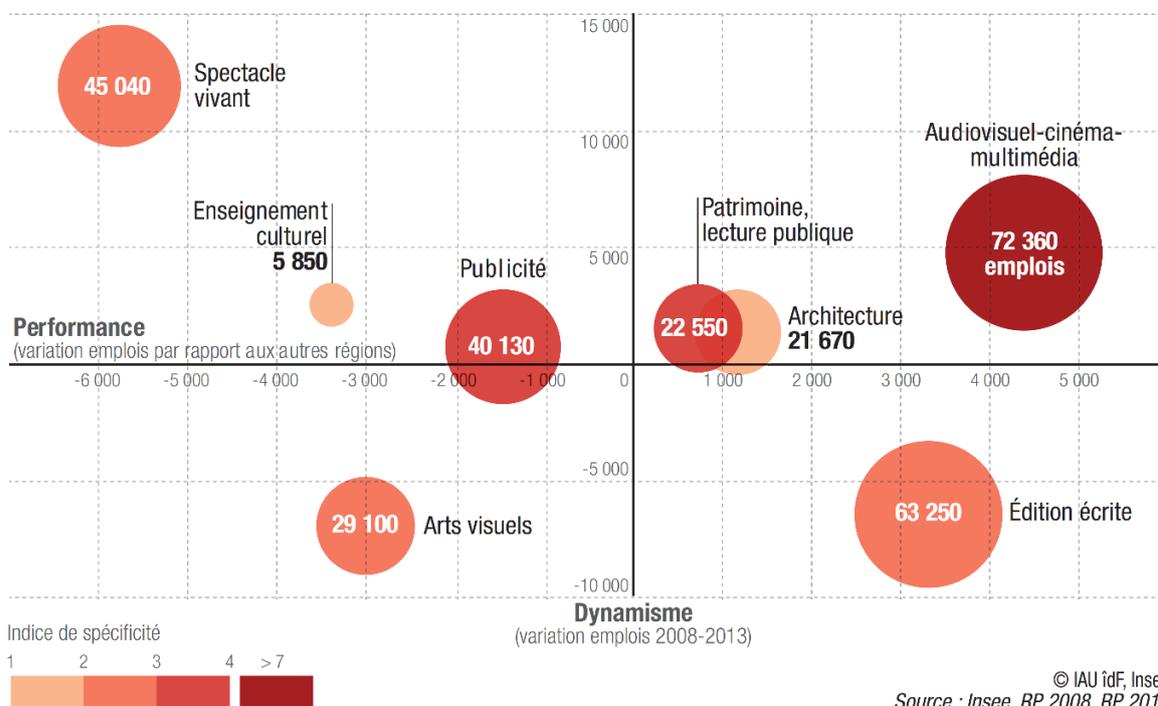
La région concentre notamment 67 % des emplois et les trois quarts de la valeur ajoutée du domaine cinéma-audiovisuel-multimédia en France : à la présence des grandes chaînes de radio et de télévisions s'ajoute la production de films de cinéma et de programmes télévisuels, fortement représentée en Ile-de-France.

## Répartition des emplois culturels en France



## 1. L'audiovisuel-cinéma-multimédia, domaine spécifique et dynamique en Île-de-France

Répartition des emplois par secteurs culturels et évolution entre 2008 et 2013



## Une particularité des actifs et du tissu économique culturels : essentiellement des indépendants et quelques grands groupes

L'Île-de-France compte 161 000 établissements dont l'activité principale relève de l'économie de la culture, soit 36 % des établissements culturels français. Comme dans les autres régions françaises, près de 9 établissements culturels sur 10 n'ont pas de salariés (contre 3 sur 4 dans l'ensemble des secteurs). Ce sont des indépendants : artistes, entrepreneurs culturels ou professions libérales (architectes, etc.). Les professionnels de la culture cumulent souvent plusieurs emplois, avec des contrats plus précaires.

La région concentre aussi 54 % des grands établissements culturels français (plus de 50 salariés). Elle accueille des entreprises leaders dans l'ensemble des secteurs : Vivendi dans la production et l'édition musicale, Hachette dans l'édition de livres, l'Opéra national de Paris dans le spectacle vivant, TF1, France télévision, Canal+ dans la télévision, Radio France dans la radio, Publicis et Havas dans la publicité, Ubisoft dans le jeu vidéo, la Bibliothèque nationale de France et le musée national du Louvre dans le domaine patrimoine et lecture publique...

### Des actifs culturels diplômés, indépendants, multiactifs



© IAU îdF, Insee IdF  
source : Insee, RP 2013

En termes d'équipements culturels, l'Île-de-France est particulièrement bien dotée, elle accueille plus de 3 900 musées ou monuments historiques, 350 théâtres, 310 cinémas et 445 salles de concert. L'économie touristique s'appuie largement sur ces atouts culturels.

## 2.5.2 Premier bilan de l'impact de la Covid-19

Comment évaluer l'impact de la Covid-19 sur les emplois culturels ?

Dans un premier temps, les données les plus proches de la réalité du terrain sont venues d'enquêtes menées au sein des différents secteurs culturels.

En France, dans le cadre de négociations avec le ministère de la Culture, les différentes organisations professionnelles et syndicales ont réalisé des états des lieux via des questionnaires en ligne (SNAM-CGT, SCC...). Plusieurs ont fait la demande de mise en place de fonds d'urgence ou de dispositifs de soutien (SNES, SYNAVI, SACD, SACEM...).

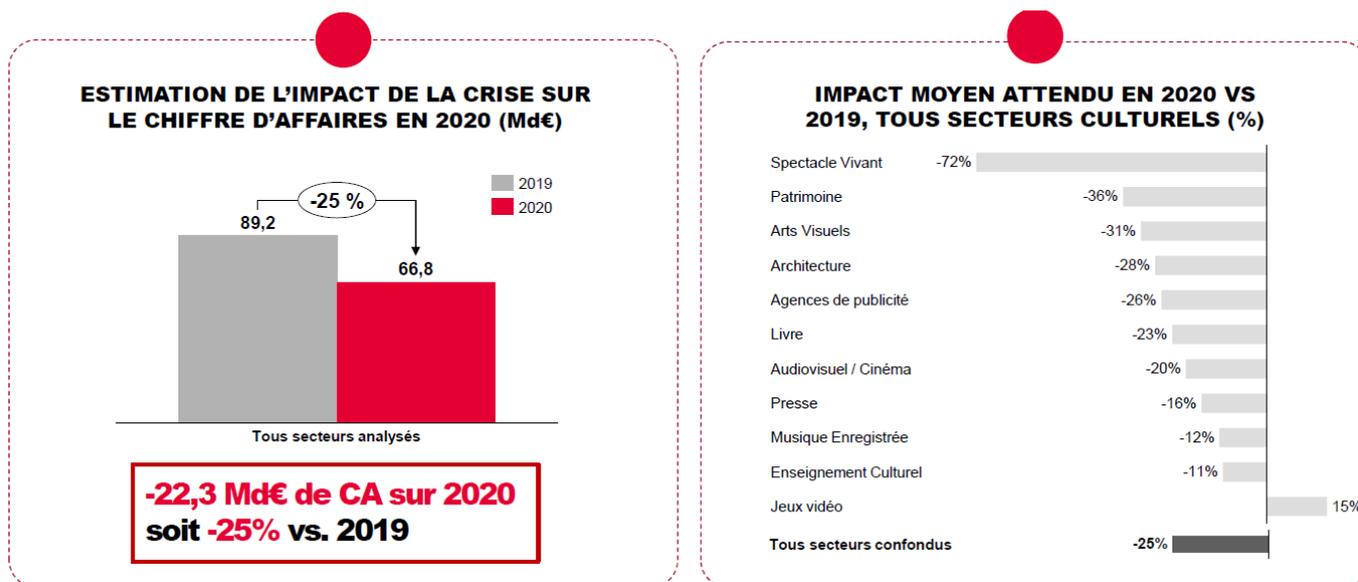
Une première estimation a été publiée pour le spectacle vivant dès le début du confinement. Selon cette étude menée par le cabinet EY pour le Prodiss, le syndicat qui rassemble le spectacle musical, les théâtres et les cabarets, 37 900 personnes étaient privées d'emploi en France pour la seule période du 1er mars au 31 mai 2020 (Pour mémoire, selon le RP, 37% des effectifs du spectacle vivant sont en Ile-de-France). Le Prodiss évaluait fin mars la perte de chiffre d'affaires à 590 millions d'euros sur cette période : recettes de billetterie, contrats de cession de spectacles, locations de salles, recettes annexes de bar, restauration, sponsoring... Les 360 entreprises membres du Prodiss déploraient une perte de chiffre d'affaires de près de 477 millions, à laquelle s'ajoutait celle des théâtres et producteurs privés, évaluée à 63 millions par le Syndicat National du Théâtre Privé (SNDPT), et celle des cabarets estimée par le Syndicat National des Cabarets et Music-halls (CAMULC) à 50 millions.

Depuis, le DEPS, le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture, a rendu public, début juillet 2020 une étude d'impact sur l'ensemble des secteurs culturels français. Avant l'épisode pandémique, le poids de la culture était estimé à 2,3 % de l'économie française, avec un secteur marchand composé de 79 800 entreprises. 635 700 personnes occupaient un emploi à titre principal dans la culture et le secteur représentait un chiffre d'affaires de 97 milliards d'euros pour une valeur ajoutée de 47 milliards d'euros.<sup>72</sup>

<sup>72</sup> Attention : le périmètre des secteurs étudiés dans cette étude nationale est plus large que celui présenté dans la partie consacrée à l'Île-de-France. Les données ne sont donc pas directement comparables.

Afin d'évaluer l'impact de la crise, une analyse contrefactuelle a été réalisée en collaboration avec le cabinet Accenture, qui compare les pertes évaluées par les acteurs culturels avec l'activité économique attendue sans épisode pandémique. Des hypothèses d'impact spécifiques ont été réalisées pour chaque secteur, qui prennent en compte des enjeux propres à chacun et de l'évolution à long terme grâce à une analyse annuelle du poids de la culture dans l'économie. Les caractéristiques propres à chaque secteur font en effet varier les hypothèses : les activités reposant sur une économie présentielle (visite de musées et monuments par exemple, fréquentation de concerts ou de salle de cinéma) ou sur une activité numérique (jeux vidéo, vidéo à la demande) ne font pas face aux mêmes enjeux.

### L'impact de la crise de la Covid-19 sur les secteurs culturels (Source Deps):



En France, l'impact de la crise de la Covid-19 devrait se traduire par une baisse moyenne de chiffre d'affaires de 25 % en 2020 par rapport à 2019 (22,3 milliards d'euros)<sup>73</sup>. Les secteurs de spectacle vivant (-72 %), du patrimoine (-36 %), des arts visuels (-31 %) et de l'architecture (-28 %) devraient subir les effets les plus importants.

Quatre cas sont identifiés selon les secteurs :

- Un impact faible voire positif (jeux vidéo et plateformes numériques) ;
- Un impact négatif significatif pendant la période de confinement suivi d'un retour à la normale progressif d'ici la fin de l'année (livre et presse, production et post-production audiovisuelle) ;
- Un impact négatif, décalé par rapport au début du confinement mais dont les effets seront durables (architecture, archéologie, édition musicale,) ;
- Un impact négatif observé dès le début du confinement avec une reprise de l'activité très lente (spectacle vivant, musée, galeries d'art, restauration du patrimoine).

<sup>73</sup> Pour en savoir plus, le DEPS a publié les données secteur par secteur : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2020/L-impact-de-la-crise-du-Covid-19-sur-les-secteurs-culturels>.

## 2.5.3 La réponse : les premières aides proposées

### Aides sectorielles à l'échelle nationale : État, ministère de la Culture

Le gouvernement a présenté le 3 septembre, les détails de son plan de relance qui s'élève à 100 milliards pour l'ensemble des secteurs. Alors que le domaine de la Culture a été particulièrement frappé par la crise sanitaire, deux milliards de soutien vont être alloués à ce secteur. Cette somme vient compléter les mesures d'urgence - 856 millions d'aides spécifiques, 849 millions pour financer l'année blanche des intermittents, près de 3,3 milliards d'aides transversales à l'instar de l'activité partielle, de l'exonération de charges et des prêt garantis par l'état - déjà mises en place par le gouvernement. Les aides se répartissent comme suit :

- **334 millions alloués aux musées et monuments**, pour soutenir la reprise d'activité des établissements patrimoniaux, à l'instar du musée du Louvre, du château de Versailles, des monuments nationaux, du musée d'Orsay, de l'Orangerie, ou du Centre Pompidou, qui participent au rayonnement international de l'Hexagone et dont la fréquentation s'est effondrée, bouleversant leur modèle économique. En l'absence de touristes internationaux, la fréquentation de ces établissements a notamment enregistré une baisse de - 40 à - 80 %.
- **280 millions dédiés au patrimoine et au territoire**, dont un « plan cathédrales » doté de 80 millions, destinés à la restauration et la rénovation du patrimoine national avec « des effets attendus en termes de développement économique, d'attractivité et de rayonnement internationale et de fréquentation des monuments et autres équipements patrimoniaux dans les territoires », précise le plan de relance.
- **426 millions destinés à l'art vivant**, durement impacté par la crise, le secteur de l'art vivant privé et public, dont l'activité n'est pas à ce stade en mesure de reprendre dans des conditions normales, handicapé notamment par la distanciation sociale, bénéficiera d'un soutien de 426 millions d'euros. Quelques 220 millions seront alloués au secteur privé du spectacle vivant, dont 200 millions pour la filière musicale (spectacles et concerts, musique enregistrée...) et 10 millions pour le théâtre privé. Le spectacle vivant subventionné recevra, de son côté, 206 millions d'euros, dont 126 destinés aux établissements publics de création tels que l'Opéra de Paris, la Comédie Française, les théâtres nationaux, la Philharmonie de Paris ou encore le Palais de Tokyo.
- **53 millions pour la filière livre**, dont l'objectif est, d'une part, de lutter contre les effets durables de la crise et d'autre part, d'accompagner les mutations nécessaires de la filière. Au-delà de l'opération "Jeunes en librairies" et du financement des achats de livres auprès des librairies par les bibliothèques publiques, les librairies seront soutenues pour développer leurs outils numériques de vente à distance. La dotation globale de décentralisation (DGD) en faveur des bibliothèques sera par ailleurs renforcée temporairement. Amorcé en juin 2020, le « plan livre » qui vise à soutenir tous les acteurs du livre, des librairies aux éditeurs, s'inscrit également dans le plan de relance.
- **165 millions dédiés au cinéma et à l'audiovisuel**. Alors que les salles de cinéma ont été directement impactées par la crise, 105 millions seront consacrés et l'accompagnement des exploitants, des festivals, des cinémathèques ainsi qu'au plan « export et attractivité » qui comprend un ensemble de mesures ciblées tels que des soutiens majorés pour les œuvres écrites et tournées en France. Une enveloppe de 60 millions sera également attribuée au CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) qui aura la charge de mettre en œuvre le plan de relance dédié au cinéma. Des mesures dont l'ambition est de provoquer un effet d'entraînement sur toute la filière, des auteurs aux exploitants et diffuseurs.

### Autres aides

- CNAP : Centre national des arts plastiques, qui est opérateur de l'Etat pour la commande publique a obtenu un budget de 1,2 million supplémentaire. La moitié est destinée à un fonds d'urgence et l'autre moitié à l'acquisition d'œuvres auprès de galeristes.

- SAIF : La Société des Auteurs des Arts visuels et de l'image fixe prévoit une enveloppe de 200 000 euros afin d'abonder le fonds exceptionnel du CNAP.
- SACD : La Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques a mis en place un dispositif d'aide, subdivisé en différentes aides :
  - Fonds d'urgence Spectacle vivant : créé et géré par la SACD et financé par le ministère de la Culture, ce fonds s'adresse aux auteurs d'œuvres de spectacle vivant qui ne bénéficient pas du Fonds de solidarité gouvernemental. Dotée d'une enveloppe maximale de 500 000 €
  - Fonds Télévision, Cinéma, Animation, Web : participation financière du Centre National du Cinéma (CNC). Soutien les auteurs d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles et web ne bénéficiant ni d'aides au titre du Fonds de solidarité nationale, ni d'une mesure de chômage partiel supérieure ou égale à 1500 euros.

## Un soutien de la Région Ile-de-France

Dès le début de la crise, la Région a mis en place un fonds d'aide d'urgence de 10 millions d'euros pour le spectacle vivant. D'autres mesures ont suivi en faveur du secteur du cinéma, du livre et des artistes et auteurs engagés dans des actions d'éducation artistique et culturelle soutenues par la Région. Dans l'acte I du plan de relance économique, écologique et solidaire, elle a complété cette aide en annonçant qu'au total 20 millions d'euros seront affectés pour le plan de relance du secteur culturel. Le plan détaille que parmi ce montant, 1 million d'euros d'aide d'urgence sera consacré au spectacle vivant ; 1,5 million d'euros sera attribué à une aide à l'aménagement et à l'équipement de protection pour la réouverture des librairies, salles de cinéma, théâtres et 4,75 millions d'euros seront engagés pour garantir le maintien à 100% du financement, même en cas de fermeture des structures.

Afin de surmonter la crise économique et sociale dont les effets sur le secteur culturel sont déjà extrêmement prégnants, la Région souhaite par ailleurs inscrire un volet culturel dans le prochain Contrat de plan État-Région (CPER) pour la période 2021-2027, doté de 200 M€ (50 % État, 50 % Région). La Région Île-de-France est la seule région à ne pas disposer aujourd'hui de volet culturel dans le CPER en cours (période 2015-2020).

Enfin, le programme estival de la Région Île-de-France #MonÉtéMaRégion propose une offre culturelle élaborée avec les professionnels du secteur, les institutions franciliennes et les partenaires culturels de la Région<sup>74</sup>.

## Le plan d'aide de la Ville de Paris

La mairie de Paris a adopté en mi-mai un plan d'aide 15 millions d'euros pour le soutien aux artistes et acteurs culturels parisiens (associations culturelles, théâtres, musées, etc.). Ce plan d'aide municipal prévoit une aide à projet pour un « mois d'août de la culture », avec une enveloppe de 500 000 euros, mais également des aides directes afin de favoriser la création. Concrètement, 12 millions d'euros seront destinés aux acteurs culturels que la mairie soutient de manière régulière et qui se trouvent en difficulté « en fonction de la tenue de leurs engagements vis-à-vis des équipes artistiques et techniques », 500 000 euros seront versés dans le fonds de secours géré par le Centre National de la Musique ; 700 000 euros sont destinés au fonds d'urgence pour le spectacle vivant et 50 000 euros pour la Société des Auteurs et des Compositeurs Dramatiques. Le secteur du cinéma et notamment les salles indépendantes et la création de court-métrage sera également concerné par une aide à hauteur de 1 450 000 euros. La Ville a annoncé l'exonération des redevances et loyers des associations, opérateurs culturels et ateliers d'artiste pendant six mois. Elle a également versé toutes les subventions accordées au premier trimestre, même en l'absence de « service fait ». Enfin, le Fonds d'art contemporain – Paris Collections bénéficiera d'un budget exceptionnel d'acquisitions afin de soutenir les artistes visuels.

<sup>74</sup> [www.iledefrance.fr/monetemaregion-des-vacances-pour-tous-les-franciliens](http://www.iledefrance.fr/monetemaregion-des-vacances-pour-tous-les-franciliens)

## Les grandes métropoles européennes et mondiales se mobilisent

La culture et la créativité ont été affectées de manière sans précédent par la pandémie de Covid-19, avec la fermeture de nombreux biens du patrimoine mondial et d'institutions culturelles et avec des artistes et des professionnels de la culture en difficulté. Dans le même temps, la culture et la créativité ont apporté, notamment au niveau local, un réconfort à des millions de personnes face aux mesures de fermeture généralisées, aux fermetures d'écoles et aux bouleversements sociaux et économiques. Les secteurs de la culture et de la création ont ainsi évolué en ligne. Comme dans de nombreux autres aspects de la vie, lorsque diverses mesures de fermeture ont été mises en place, internet est devenu l'un des principaux moyens de communication et d'accès à la culture. Le KEA a publié début juillet 2020 une étude sur l'impact de la Covid dans les secteurs culturels et créatifs en Europe. <https://keanet.eu/publications/>

Le rapport vise à fournir une première analyse de l'impact considérable sur le secteur culturel et créatif (CSC) en Europe. Le terme « CS » est défini ici comme l'ensemble des secteurs dont les activités sont basées sur des valeurs culturelles, ou des expressions artistiques et créatives, marchandes ou non marchandes. Il comprend l'architecture, les archives, les bibliothèques et les musées, l'artisanat artistique, le patrimoine culturel matériel et immatériel audiovisuel, le design, les festivals, la musique, la littérature, les arts du spectacle, l'édition, la radio et les arts visuels. Un outil interactif répertorie les aides aux secteurs en Europe : <https://keanet.eu/research-apps/c19m/>

L'Unesco, à travers son réseau des villes créatives<sup>75</sup> a répertorié des initiatives sur les différentes manières dont les villes ont utilisé leurs secteurs culturel et créatif en reliant les gens à la culture et à la créativité pendant la pandémie. Ainsi, la réponse des villes créatives à la crise de la Covid<sup>76</sup> recense ces initiatives et notamment la façon dont les villes ont aidé le secteur à migrer vers Internet : à Buenos Aires (Argentine), la plateforme "Cultura en Casa" (Culture à la maison) a regroupé en ligne toutes les offres culturelles de la ville, afin de toucher une large partie de la population et de rendre l'accès à la culture plus inclusif. Des musées virtuels ont été ouverts dans le monde entier, comme à Bergame (Italie), Beyrouth (Liban) et Gabrovo (Bulgarie). Bogota (Colombie) et Seattle (États-Unis d'Amérique) ont mis en ligne des bibliothèques, ce qui a, notamment, encouragé le partage de la poésie en ligne. Dans le secteur de la musique, Bologne (Italie) et Mexico (Mexique), pour ne citer que quelques villes, ont organisé des concerts ou créé des plateformes musicales en ligne.

L'accès à la culture et la participation culturelle ont été assurés en ligne ou grâce à d'autres moyens innovants. Ce faisant, les secteurs de la culture et de la création se sont efforcés de poursuivre leur rôle social.

### 2.5.4 Les défis à court terme pour la reprise après le confinement

Principales difficultés à venir pour le secteur culturel :

#### Reports impossibles

Le report, envisageable pour certains programmes, est impossible pour de nombreux spectacles, expositions, festivals, qu'il s'agisse de programmations internationales ou à amortir sur une longue durée, mais aussi pour les petites salles à l'économie fragile. En outre cette possibilité de report va être drastiquement restreinte, compte tenu du nombre de spectacles annulés qui devront s'ajouter au calendrier de programmations déjà établi. Dans certains cas (expositions temporaires des musées, festivals...), les assurances ne couvriront pas les pertes. Devant les nombreuses incertitudes et l'hétérogénéité des situations et des souhaits de chaque festival, le ministère de la Culture a créé le 6 avril 2020, une cellule d'accompagnement dédiée aux festivals prévus en 2020 afin d'apporter un accompagnement au cas par cas aux organisateurs.

<sup>75</sup> Le réseau rassemble 246 villes du monde entier qui s'efforcent de donner une place centrale à la culture, en particulier aux industries culturelles et créatives, dans leur développement local et durable.

[https://fr.unesco.org/sites/default/files/issue\\_1\\_fr\\_culture\\_covid-19\\_tracker.pdf](https://fr.unesco.org/sites/default/files/issue_1_fr_culture_covid-19_tracker.pdf)

<sup>76</sup> <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374265>

## **La disponibilité du public, des habitudes à recréer**

A la saturation des lieux s'ajoute la disponibilité du public. Il est difficile de prédire à quel rythme les spectateurs recommenceront à sortir, et même s'ils en auront envie. Si l'industrie numérique est renforcée par cette crise, les secteurs culturels sont affaiblis par la fermeture puis la réouverture partielle des lieux de diffusion : les musées ou salles de spectacle gagnent seulement de la visibilité et l'évolution incertaine des préconisations dans les semaines/mois à venir rend difficile tout scénario de reprise.

L'exploitation des salles de cinéma est un bon exemple. Alors que les salles de cinéma étaient fermées, le président de la FNCF, Richard Patry, président de la FNCF (la Fédération Nationale des Cinémas Français), dans une interview datant du 16 mars pour le Film français, indiquait que la plus grande difficulté interviendrait au moment de la réouverture des salles : « Au-delà de l'impact économique immédiat, réel mais absorbable si des mesures sont prises au niveau gouvernemental, c'est la sédentarisation forcée de nos concitoyens qui m'inquiète le plus. Pendant plusieurs semaines, ils ne pourront pas sortir de chez eux. Que vont-ils faire pendant tout ce temps ? Regarder Netflix, Disney+ ou Amazon Prime Vidéo, et, donc, se déshabituer de la salle de cinéma. Or le cinéma est une machine qui doit rester en marche. Lorsqu'elle s'arrête, il est très difficile de la remettre en route. Il va donc falloir mettre en place un plan de relance d'une ampleur inégalée, afin de faire revenir massivement les gens dans les salles. Nous ne pouvons pas nous permettre, de surcroît, un petit redémarrage. Sinon, les séquelles seront bien plus grandes que celles que l'on imagine actuellement. »

Fin juillet 2020, la fréquentation est en recul de près de 70 % par rapport à l'année dernière à la même selon le bureau d'études Rentrak Comscore, lequel collecte les chiffres quotidiennement. Une conjoncture qui pousse certains cinémas, dont le Grand Rex à fermer leurs portes durant l'été. La problématique de l'annulation des tournages aura aussi un impact fort sur la programmation des salles, principalement lors des premier et deuxième semestres 2021.

## **Pérennité des entreprises en péril**

L'ampleur des pertes remet en question la pérennité de nombre d'entreprises du secteur composé très majoritairement de petites structures qui ont besoin de mesures d'accompagnement renforcées. Par exemple le spectacle vivant repose sur l'humain : selon le Prodiss, avec l'annulation des représentations de mars à mai en France entière, environ 20 400 artistes et techniciens engagés en CDD d'usage sont fragilisés. A ceux-ci, s'ajoutent 8 500 personnes employées de façon permanente au sein des entreprises de production, diffusion et d'organisation des spectacles et des festivals. Du côté des cabarets et des théâtres privés, ce sont respectivement 3 500 et 5 500 personnes dont l'activité est menacée. Au total, 37 900 personnes sont concernées par un arrêt de leur activité. Dans le livre, les petites maisons d'édition et les librairies sont particulièrement fragilisées et ont besoin de soutien spécifique. Les plans d'aides annoncés par l'Etat et les collectivités sont donc très attendus.

## **Une reprise incertaine dans certains secteurs culturels**

De nombreux événements culturels ont été annulés progressivement et la saison des festivals de l'été 2020 est très impactée. La reprise des activités culturelles dépendra des contraintes sur les autorisations et conditions d'ouverture. Les cinémas et théâtres ont pu reprendre une activité partielle depuis juin. Les organisateurs de festivals sont très inquiets. La saison estivale des grands rassemblements est quasi annulée, il y a un risque de chômage massif dans le secteur.

## **Boom de la culture numérique ?**

L'audience de la culture virtuelle a augmenté chez les opérateurs qui font du commerce en ligne et gagnent pour la plupart de l'argent. Les éditeurs numériques, les plateformes de jeux vidéo, les librairies en ligne sont les acteurs de la culture qui peuvent tirer leur épingle du jeu. Il en est de même pour les plateformes musicales et tous les fournisseurs de VOD ou les diffuseurs de séries télévisées ou de films comme Amazon Prime, Netflix, Disney+. A contrario, les musées ou les salles de spectacle, dont les sites internet sont gratuits, en perdent : ils gagnent de la visibilité, informent le public, le fidélisent, l'élargissent mais ne génèrent pas de revenu. Les créateurs de contenus culturels (films, séries, édition, spectacle vivant, concerts...), qui ne maîtrisent pas leur chaîne de distribution en ligne, sont fragilisés par la crise.

## 2.5.5 Des pistes d'actions pour les trois phases de crise : réponse, relance, réinvention<sup>77</sup>

### Phase 1 : la réponse

La première phase, dans laquelle nous sommes, appelle à une réponse financière de soutien des secteurs culturels (allègement de taxes, loyers, emprunt à taux zéro, paiement des subventions sur les spectacles annulés...) et aux actifs (paiement d'un salaire, aides spécifiques aux intermittents). L'articulation entre les aides pensées au niveau national et local est clé. Par exemple à Londres, à Stockholm et à Lisbonne se sont aperçus que les freelances culturels ne sont pas toujours éligibles aux dispositifs nationaux. Les très petites structures sont les plus fragilisées (petites salles de concerts, galeries...) et beaucoup risquent la faillite. Dans le monde culturel, beaucoup d'actifs sont hors des radars publics (indépendants) donc il est difficile de les accompagner ou de leur faire savoir qu'il existe un dispositif d'aide pour eux.

Cette phase de 3-4 mois va également permettre la collecte de données sur l'impact économique et social dans les secteurs culturels et à l'analyse de la crise dans le milieu culturel. Elle pose aussi la question du rôle de la culture pour combattre l'isolement social. Londres a lancé une campagne *London together* pour garder le lien entre les gens et accompagner les personnes isolées.

Quand l'ensemble du secteur culturel physique était à l'arrêt, le numérique fonctionnait. Plusieurs métropoles réfléchissent désormais à comment encourager la culture en ligne. Seoul a lancé des aides pour faire monter en compétences les professionnels de la culture sur ce sujet (sur la base d'appels d'offres). Hong Kong met en place une plateforme pour l'enseignement des disciplines artistiques pour aider les professeurs de musique, théâtre, dessin... à gagner un revenu en attendant la reprise.

### Phase 2 : la relance

Dans la culture, le principal sujet est comment redonner confiance aux gens pour aller dans les lieux culturels ? Pour Chengdu, donner accès à un nombre limité de personnes dans un temps limité. La distanciation sociale, le port des masques, l'usage de tests massif est un élément clé pour la réouverture des lieux culturels. Ce processus graduel de réouverture aura un impact sur environ 6 mois. Les espaces publics ouverts ont été autorisés à réouvrir avant les espaces fermés (cinémas, théâtres, salles de concert...). La crise a créé des opportunités pour de nouveaux formats : concerts en ligne... Il y aura des problèmes de propriété intellectuelle, de polarisation sur certaines formes de l'offre culturelle, et un risque de perte de la valeur essentielle de la culture.

Le développement d'une offre culturelle en ligne plus complète peut aider certains professionnels à dégager des revenus pendant cette période transitoire. Les collectivités peuvent accompagner des actions culturelles favorisant le bien-être, la diversité, l'inclusion, la résilience. Seoul a lancé des appels à projet dans ce sens.

### Phase 3 : la réinvention

Quelles sont les opportunités offertes à l'issue de la crise ? Londres voit une opportunité pour repositionner la culture dans les villes. La culture est essentielle pour la cohésion sociale, le bien-être la santé mentale. Elle doit faire partie intégrante d'un plan de relance de l'économie. Ce sera le sujet 2021 des travaux du World Cities Culture Forum.

---

<sup>77</sup> Travaux en cours menés à l'international en lien avec le WCCF (World Cities Culture Forum).

# Partie 3 : Impact sur les infrastructures et outils au service du développement économique

## 3.1 Les zones d'activités économiques

Les mesures exceptionnelles adoptées par les différents pays afin de freiner la propagation du coronavirus ont fortement perturbé l'activité des entreprises. D'une manière globale, la plupart des Etats dans le monde a été impacté par la crise du Covid-19.

Bien évidemment, les situations observées au niveau local, régional, national et international, sont multiples et diverses. Par ailleurs, les effets ressentis ont été d'intensité variable. Les sites dédiés aux activités économiques ont tous été concernés par cette situation, à des degrés divers.

Concernant les ZAE, on constate trois situations différentes :

- Les ZAE « actives » c'est-à-dire en cours de commercialisation. Elles ont observé des retards dans les phases d'aménagement et des reports des décisions d'implantation. Cet affaiblissement de la demande résulte des difficultés temporaires de mobilisation du foncier, et de fonctionnement des entreprises ;
- Les ZAE dont la phase commerciale est achevée. Ces opérations, de génération plus ancienne, ont pu connaître des mouvements d'entreprises exerçant une politique de repli. Toutefois, il s'agit là de cas rares et isolés.
- Les projets de court terme. Les opérations sur le point de s'engager ont été différées dans le temps, compte tenu de l'incertitude du moment.

Toutefois, l'importance des réserves foncières constituées au fil des années (stock régional proposé aux entreprises avoisinant les 2.000 ha, ces dernières années) a permis de compenser le déficit engendré par la décroissance du renouvellement des ZAE en 2020 (situation encline à une adéquation entre l'offre et la demande).

L'incidence de la crise sanitaire sur la commercialisation, et donc le « remplissage » des ZAE, est manifeste, mais il s'agit d'un retard qui n'a, semble-t-il, pas eu de conséquences réelles marquées sur les décisions d'implantation.

En 2020, on devrait observer un relatif ralentissement des transactions en ZAE, période d'incertitude pour les entreprises durement touchées par la crise. Pour 2021, si la situation économique s'améliore, certains projets aujourd'hui gelés repartiront. 2021 pourrait donc connaître une situation de rattrapage mais probablement pas pour tous les secteurs et tous les territoires en fonction de leurs spécialisations respectives.

En revanche, cette crise a durement impacté la création et/ou l'aménagement des ZAE. Ces projets ont été différés dans le temps. Ainsi, les possibilités d'implantation programmées ont pu être ralenties.

Par ailleurs, les constructions de bâtiments et/ou de locaux d'activités ont parfois été retardées ou annulées, venant s'ajouter aux difficultés conjoncturelles momentanées. Mais d'une manière générale, le secteur du bâtiment a été l'un des premiers à reprendre le travail. Parfois même, les ouvriers n'ont pas cessé leur activité. La relance des chantiers s'est poursuivie pendant la période du déconfinement. Mais les retards se sont accumulés.

Cette phase de confinement a donc vu un net ralentissement de la dynamique de certaines ZAE. Les « arrivées » ont donc été freinées ou stoppées. Des mouvements de « départs » ont pu être observés ces derniers mois, compte tenu de l'arrêt des activités de certaines entreprises.

A propos des transactions opérées dans les ZAE, une part importante d'entre-elles a concerné les activités de logistique. Les rythmes de commercialisation, certes ralentis, n'ont pour autant

pas diminué. A titre d'exemple, le groupe de prêt-à-porter *SMCP (Sandro, Maje, Claudie Pierlot)* s'installe en 2020 sur une nouvelle plateforme de 30.000 m<sup>2</sup> sur le parc logistique Prologis Marly à Marly-la-Ville (95).

Si le ralentissement des activités de production a impacté la distribution et les activités logistiques, tous les secteurs économiques n'ont pas été impacté de la même manière. Les prises de commande, les livraisons et les stocks des secteurs manufacturiers se sont poursuivies, à un rythme différent selon les secteurs. L'alimentaire et produits de consommations courantes ont connu une progression significative.

Pour autant, les demandes d'implantation d'entrepôts se sont relativement maintenues durant la crise. Elle constitue une part très importante du volume global de transactions réalisé chaque année en Ile-de-France.

En revanche, la recherche de grandes emprises foncières permettant le développement de ces activités est pénalisante pour la région d'Ile-de-France, qui n'est plus en mesure de satisfaire la demande des entreprises. Ce constat risque plus d'affecter la dynamique commerciale de certaines zones d'activités, et plus globalement celle de la région. Cette situation pourrait constituer un problème bien plus grave que la crise sanitaire, d'autant que les réserves foncières « attractives » en ZAE diminuent et que les perspectives de développement pour de l'activité s'amenuisent (frein à l'urbanisation et à une consommation excessive de foncier agricole).

Si beaucoup d'entreprises, du secteur tertiaire notamment, ont pu s'adapter au confinement en ayant recours au télétravail, les entreprises utilisatrices de locaux d'activités (industries, entrepôts, commerces) ont des activités nécessitant une présence physique plus importante.

La crise sanitaire du printemps 2020 a ainsi fortement bouleversé les habitudes de consommation des français, accélérant notamment la diffusion de l'achat en ligne à toutes les CSP et classes d'âge. Autre point mis en exergue durant la crise de la Covid-19, celui de la dépendance aux produits d'importation. Les études post-confinement démontrent en effet que les Français sont de plus en plus enclins à consommer local. Le groupe Casino vient de mettre en place un partenariat avec le MIN de Rungis pour achalander 40 points de vente parisiens avec des fruits et des légumes produits localement par des agriculteurs franciliens<sup>78</sup>.

Du fait de leur spécialisation économique, toutes les zones d'emploi n'ont donc pas été exposées de la même manière aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Certains territoires ont été affectés plus fortement que d'autres par la mesure de confinement, en raison par exemple d'un poids élevé de l'économie présentielle (notamment le commerce et la restauration) ou d'un poids faible d'activités considérées dans la crise comme prioritaires.

## **3.2. Immobilier de bureaux, un marché dans l'incertitude**

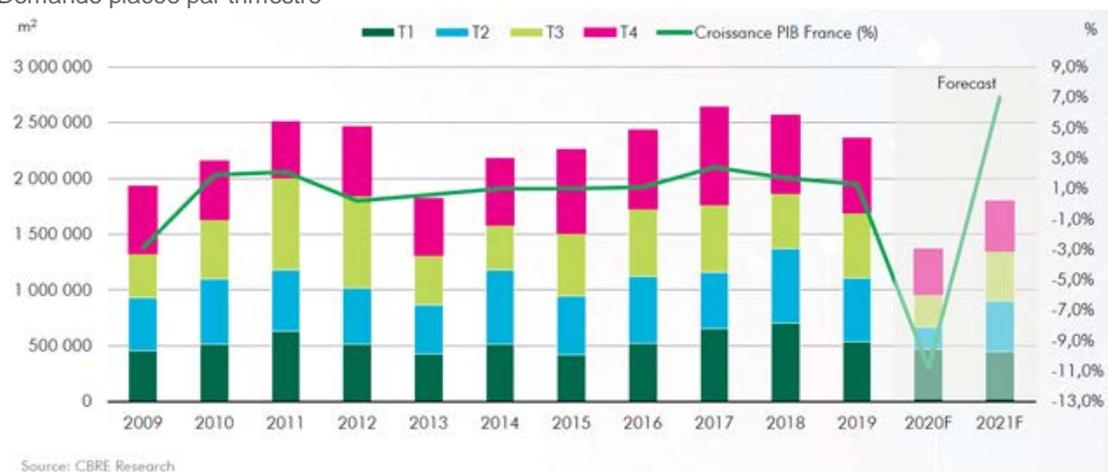
### **3.2.1 Situation avant Covid**

Avec un parc estimé à 54 millions de m<sup>2</sup>, l'immobilier de bureaux accueille la moitié des emplois franciliens, soit plus de 2,5 millions d'emplois. Marché corrélé au cycle économique, l'immobilier de bureaux a été immédiatement impacté par la crise sanitaire et ses conséquences sur les entreprises. La demande placée, c'est-à-dire les nouvelles prises à bail de surfaces de bureaux, s'est effondrée au 2<sup>ème</sup> trimestre et devrait rester sur l'ensemble de l'année 2020 et début 2021 très en deçà des niveaux de ces 10 dernières années.

---

<sup>78</sup> Source : BNP Paribas Real Estate

Demande placée par trimestre



Au-delà des raisons initialement d'ordre technique (impossibilité de signer et/ou de visiter), le marché a été touché - comme à chaque crise - par le manque de visibilité des entreprises. L'incertitude sur les perspectives économiques des entreprises, donc sur l'évolution de leurs effectifs, conduit à un attentisme ou à un report concernant les décisions de déménagements. Les prises de décision en matière de déménagement étant longues, d'autant plus que la surface prise à bail est importante, le rebond de la demande placée devrait être progressif.

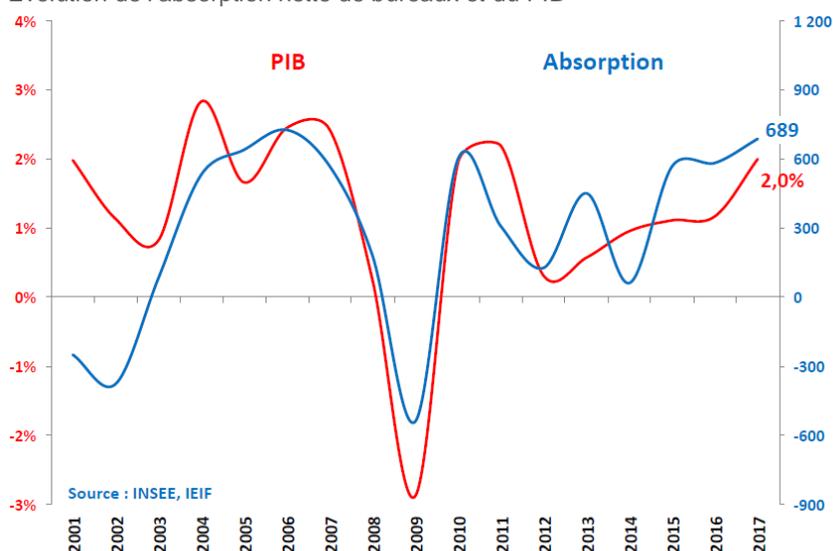
Cette crise intervient dans un contexte de production importante de surfaces de bureaux. Fin juin 2020, 2,6 millions de m<sup>2</sup> de bureaux étaient en chantier et livrables à trois ans<sup>79</sup>, dont 1,5 million sans utilisateur identifié. Le risque de surproduction est toutefois limité. Les entreprises plébiscitent très largement les surfaces neuves lorsqu'elles déménagent pour accompagner l'évolution de leurs modes de travail et d'organisation, et leurs exigences accrues en termes de performances environnementales de leur outil de production. Ce stock d'offre neuve en chantier devrait donc trouver preneur à terme, certes peut-être avec un allongement des durées de commercialisation et/ou une baisse des loyers. Par ailleurs, le marché a montré par le passé sa capacité d'autorégulation de la production d'offre neuve face à une baisse de la demande. Ainsi, si les projets de bureaux sont abondants et permettront de répondre à la demande des entreprises, ils seront mis en œuvre au fur et à mesure de la capacité d'absorption du marché.

### 3.2.2 Enjeux et perspectives

Un des enjeux liés à la crise de la Covid-19 porte sur l'augmentation de la vacance de bureaux dit de seconde main, c'est-à-dire non neufs et non restructurés, qui constitue la très grande majorité du taux de vacance du marché francilien. Aujourd'hui, il y a 3 millions de m<sup>2</sup> de bureaux disponibles, soit un taux de vacance régional de 5,5%. Seul 20 % de cette offre est constitué d'offre neuve. S'il y a des disparités régionales, ce niveau de vacance atteste d'un marché équilibré. Toutefois, la crise économique combinée à des changements de mode d'organisation des entreprises pourrait remettre en cause durablement cet équilibre. A court terme, les destructions d'emploi de bureau se répercuteront nécessairement sur l'occupation du parc. Les entreprises occupantes du parc tertiaire qui verront leurs effectifs baisser ajusteront leur besoin en bureau lors de déménagement ou procéderont à des sous-locations. Ce phénomène, mesuré par l'absorption nette, est directement corrélé à l'activité économique, comme l'indique la chute de l'absorption nette en 2009 qui s'est traduit par une hausse mécanique du taux de vacance.

<sup>79</sup> Source : JLL

Evolution de l'absorption nette de bureaux et du PIB



À moyen terme, une rupture dans l'utilisation du parc de bureau pourrait avoir des incidences beaucoup plus fortes sur la vacance de bureaux. Avant mars 2020, une tendance se dessinait dans l'aménagement des nouveaux espaces de travail : le *flexoffice* ou le sans bureau fixe. À l'origine de cette nouvelle forme d'aménagement un double constat. Les modes de travail et d'innovation évoluent, toujours plus nomades, collaboratifs et connectés, ce qui implique de proposer aux salariés une palette d'espace : bureau, salle de réunion, salle de communication, espace informel et de détente... Cette nomadisation a pour corollaire une moindre présence à son poste de travail, d'autant plus dans les entreprises ayant mis en œuvre une politique de télétravail. D'où la mise en place d'une organisation en *flexoffice* où le salarié n'a plus de bureau attribué et s'installe sur l'un des bureaux libres affectés à son service. Avec un pilotage fin, il est possible de calculer au plus près – en théorie – les besoins en bureaux non pas à l'échelle du salarié mais à l'échelle du taux de présence effectif des salariés... avec au final un besoin moins important de m<sup>2</sup> de bureaux à nombre de salarié constant. Une récente étude<sup>80</sup> a estimé que la généralisation de cette organisation pourrait vider 11 millions de m<sup>2</sup> de bureau, soit 20 % du parc, à l'horizon 2030.

Indéniablement, le confinement de mars 2020 a accéléré – par nécessité – la diffusion de la pratique du télétravail et ouvre la voie à une accélération du *flexoffice*. Les entreprises n'ayant pas encore d'accord de télétravail devraient être beaucoup moins nombreuses dans l'avenir, le télétravail constituant aussi un critère d'attractivité pour les salariés. Au-delà de l'opportunité de diminuer ses coûts immobiliers, la mise en place du télétravail en entreprise pourrait s'accompagner de la contrepartie *flexoffice*, notamment pour pallier les coûts supplémentaires pour l'entreprise (équipements, frais d'installation au domicile...). Cette contrepartie *flexoffice* pourrait être aussi demandée aux salariés dans le cadre d'une localisation centrale, donc plus chère, du siège de l'entreprise. Les incertitudes portent sur le niveau de télétravail qui sera permis et effectué réellement par les salariés. Par ailleurs, la question de l'accessibilité des salariés de l'organisation en *flexoffice* se pose et pourrait conduire à atténuer les effets sur la diminution des surfaces par poste de travail.

Enfin, la crise actuelle pose la question d'une évolution des critères géographiques d'implantation des entreprises. L'accessibilité en transport en commun, la proximité d'un bassin d'emploi adapté et la présence d'un écosystème d'affaires resteront des critères indépensables. Un modèle d'avantage multisites de la localisation des entreprises pourrait émerger, dont l'offre en plein développement de coworking ferait partie intégrante. Si l'hyper-centralité des implantations d'entreprises ressort comme une tendance lourde de ces 10 dernières années, un desserrement parisien à la marge n'est toutefois pas à exclure dans une optique de réduction des coûts immobiliers. Ce desserrement rejoindrait celui perceptible sur le marché résidentiel.

<sup>80</sup> Home-working: how far could it hurt the Office market? – Natixis – Juin 2020

### 3.3 Télétravail : une solution soudaine à un confinement imprévu

Depuis la mise en place du cadre législatif européen en 2002, les premières expérimentations de télétravail ont été faites (2000-2010), la fonction publique l'a mise en place en 2012. Il se généralise depuis 10 ans avec des modèles économiques différents et est en plein essor depuis 2018. Le confinement a permis de lever un certain nombre de barrières managériales et technologiques. Il remet le télétravail sur le devant de la scène et modifie la façon de travailler de millions d'actifs. Il a agi comme un catalyseur d'évolution des modes d'organisation professionnelle déjà en cours. En Île-de-France, région fortement tertiarisée, en l'espace de quelques jours, salariés et employeurs ont dû s'adapter pour maintenir leur activité tout en luttant contre la propagation du virus. Le télétravail s'est alors imposé comme étant la « solution » pour les métiers dont la présence sur site n'était pas nécessaire. Cette nouvelle organisation de travail a su démontrer son efficacité et n'a pas été sans conséquences sur les aspirations de la population. S'agit-il là d'une tendance de fond ou d'une réponse passagère à l'urgence ?

#### 3.3.1 Un recours massif au télétravail pendant le confinement

En Île-de-France, la part de télétravailleurs parmi les actifs occupés a plus que doublé pendant le confinement, s'établissant à 39 %, alors qu'elle était de 18 % avant cette période<sup>81</sup>. Cette forme d'organisation du travail, quand elle a pu se mettre en place, a été exclusive pour les trois quarts des télétravailleurs (soit 29 % de l'ensemble des actifs en poste). Elle a été couplée dans 14 % des cas à du chômage partiel, à une présence sur site (7 %) ou à une prise de congés (7 %).

Le travail à domicile pendant le confinement a fortement dépendu du secteur d'activité et de la position socioprofessionnelle. Si près de la moitié des professions intermédiaires et trois quarts des cadres ont travaillé depuis leur domicile pendant cette période, ce n'est le cas que chez 20 % des employés, 18 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, et 3 % des ouvriers.

La plupart des secteurs d'activité se sont convertis au télétravail, et notamment ceux qui étaient déjà adeptes de ce mode d'organisation, tels que les secteurs de l'information et de la communication (50% avait expérimenté le télétravail avant le confinement) ou encore les activités financières et d'assurance, dont 40 % des acteurs sont passés à ce mode d'organisation pour la grande majorité de leurs salariés (80 %). C'est également le cas pour les filières spécialisées, scientifiques et techniques (62 %). Des secteurs où le télétravail n'était jusqu'alors que peu répandu comme celui des transports et de l'entreposage (5 % de télétravailleurs avant le confinement) et les secteurs à forte dominante publique (administration publique, enseignement et secteur socio-sanitaire, où seul un actif sur dix avait déjà expérimenté le télétravail) ont vu leur part de télétravailleurs multipliée par 3, voire jusqu'à 6 pour l'enseignement.

#### 3.3.2 Une nouveauté pour un actif sur quatre

En Île-de-France, le télétravail a constitué une nouveauté pour 27 % des actifs, et plus particulièrement dans les activités où il était déjà pratiqué avant le confinement ou dans les emplois publics. Deux tiers des actifs de l'enseignement ont exercé, pour la première fois, leur métier en télétravail, la moitié dans le secteur de la finance et de l'assurance, 40 % dans les activités scientifiques et techniques, l'information et la communication, et 30 % dans les activités de services administratifs. En revanche, dans les secteurs nécessitant la présence physique des individus et qui ont perdu leurs clients (commerce, hébergement et restauration), mais aussi dans les secteurs qui n'étaient pas organisés pour télétravailler, l'usage du télétravail a été plus faible. Ce fut également le cas pour les indépendants (artisans, commerçants et professions libérales), qui ont moins télétravaillé qu'auparavant à la suite de la chute brutale de leur activité.

---

<sup>81</sup> Source : Enquête sur les franciliens et la covid-19 de L'Institut Paris Region, confiée à Médiamétrie. Un échantillon de 3 028 individus âgés de 18 à 75 ans, représentatif de la population d'Île-de-France a été interrogé. Le terrain d'enquête en ligne a débuté le 5 mai, pendant la période de confinement, et s'est terminé le 19 mai, huit jours après la sortie du confinement. La représentativité a été assurée par la méthode des quotas.

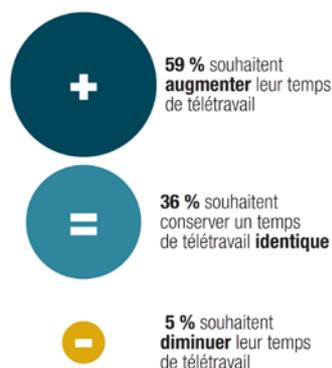
### 3.3.3 Une période plutôt bien vécue et facilitée par du temps disponible

Malgré des conditions de logement difficiles plus fréquentes que pour les autres Français, 88 % des actifs franciliens qui ont télétravaillé déclarent avoir bien vécu cette période (82 % pour ceux qui n'ont pas télétravaillé et 81 % pour les inactifs). Durant cette période particulière, trois personnes sur quatre considèrent avoir eu plus de temps depuis le début du confinement, qu'elles aient télétravaillé ou non, et que ce soit une nouveauté pour elles ou non (73 %). C'est évidemment moins le cas pour celles qui ont continué à travailler à l'extérieur (60 %). Les télétravailleurs ont plus souvent profité de leur temps disponible pour chercher à améliorer leur situation professionnelle, suivre des cours en ligne, découvrir ou pratiquer des activités physiques, sportives ou artistiques, et se cultiver, contrairement aux autres travailleurs, qui l'ont plus souvent employé à s'occuper de leur famille et à se reposer. Néanmoins, concilier télétravail et éducation des enfants à la maison a été un vrai défi pour certains parents, et relativise ces résultats.

### 3.3.4 Une pratique largement plébiscitée

Une pratique largement plébiscitée après le confinement

Les 18 % d'actifs qui pratiquaient déjà le télétravail ont été interrogés sur leurs souhaits après le confinement.



© L'INSTITUT PARIS REGION 2020  
Sources : Médiamétrie mai 2020,  
L'Institut Paris Region



Les 18 % d'actifs qui télétravaillaient auparavant ont été interrogés sur leurs souhaits après le confinement. La quasi-totalité d'entre eux aspire à télétravailler autant (36 %) ou plus qu'avant le confinement (58 %). Cette tendance est plus marquée chez les femmes, qui plébiscitent beaucoup plus que les hommes un temps de télétravail augmenté (67,5 % contre 51 %). La différence est également notable entre les travailleurs à temps complet et ceux à temps partiel (60 % contre 46 %). Ce souhait de télétravail est aussi important chez les diplômés, qui disposent d'une grande autonomie dans l'exécution de leur travail. Pour autant, les artisans, ouvriers et employés aspirent à augmenter leur temps de télétravail davantage que les cadres, à qui cette pratique était plutôt réservée jusqu'alors. Les Franciliens sont d'autant plus enclins à télétravailler plus qu'avant (62 % vs 51 %) qu'ils ont travaillé à distance pendant la crise.

Au-delà de la période du confinement, l'essor du télétravail conséquemment à l'épidémie de Covid-19 aura un impact sur la mobilité des travailleurs au long cours. En réduisant le nombre de déplacements hebdomadaires entre leur domicile et leur lieu de travail, 39 % des télétravailleurs interrogés pensent se déplacer moins souvent pour leurs activités professionnelles après le confinement. Ceux qui ont un temps de déplacement domicile-travail relativement court, c'est-à-dire inférieur à 40 minutes aller-

retour, ont significativement moins télétravaillé (30 %) que ceux qui avaient des temps de parcours longs – supérieurs à 2 h – (43 %), qui sont plus souvent des hommes et des jeunes. La distance domicile-travail est clairement un facteur qui favorise le travail à distance : les individus qui le pratiquaient avant le confinement ont un temps de déplacement moyen significativement plus long que ceux qui ne télétravaillaient pas avant (1 h 30 vs 1 h).

### 3.3.5 Une parenthèse ou une transformation pérenne ?

Destiné à limiter le risque sanitaire de la Covid-19, le télétravail « contraint » pendant la période de confinement a accéléré de manière spectaculaire sa pratique, qui était jusque-là peu répandue. Trois mois après le début de la crise, il a cependant déjà beaucoup reculé, pour s'établir à 14 % des travailleurs franciliens selon une enquête réalisée cet été<sup>82</sup>, contrairement aux pays anglo-saxons, qui continuent à le pratiquer massivement<sup>83</sup>. À l'heure d'un premier bilan, cette expérience a révélé les bienfaits du télétravail, qui a offert une meilleure articulation entre

<sup>82</sup> Sondage Yougov réalisé les 8 et 9 juin 2020 auprès de 1 013 personnes.

<sup>83</sup> Au Royaume-Uni, seuls 34 % des travailleurs (qui ont un emploi de bureau) sont de retour au moins un jour par semaine, d'après un sondage de Morgan Stanley. En France, la proportion atteint au contraire 83 %.

vie personnelle et vie professionnelle, une amélioration considérable des conditions de vie des grands navetteurs, une fluidité des transports collectifs et routiers, ainsi qu'une transformation de l'organisation du travail des activités économiques.

Néanmoins, les inconvénients du télétravail ne sont pas pour autant à éluder, de nouvelles difficultés étant apparues, aussi bien du côté des salariés que de celui des employeurs : isolement, décrochage, perte de repères, manque de motivation, difficultés de management... Cette période a révélé également des inégalités structurelles de conditions de travail et de conditions d'accès au télétravail (impossibilité pour certains métiers comme les « travailleurs clés », compétences numériques non acquises par tous, inégale mise à disposition des équipements...). Enfin, l'accélération de la pratique du télétravail en Île-de-France, région capitale fortement tertiaisée, n'est pas sans conséquences sur les politiques publiques, qui doivent également évoluer pour tenir compte d'une nouvelle organisation, et permettre aux employeurs et à leur personnel d'en tirer des bénéfices. Au moment du bouclage de cette note<sup>84</sup>, patronat et syndicats ont fixé un calendrier afin d'entamer des négociations vers un accord national interprofessionnel sur le télétravail.

## 3.4 Les tiers lieux, une ressource pour les territoires

### 3.4.1 Un phénomène qui s'intensifie en Ile-de-France depuis 10 ans

Communément appelés « espaces de travail partagés et collaboratifs », les tiers lieux ont essaimé en moins de 10 ans grâce aux réseaux à haut débit et aux technologies numériques qui ont rendu possible de nouveaux usages, de nouvelles formes de travail et d'organisations du travail (télétravail notamment). Ces lieux « tiers » (*third places* en anglais, lieu intermédiaire autre que le bureau et la maison) ont en commun de proposer des espaces communs facilement accessibles, connectés, pour créer du lien, échanger et travailler dans un environnement convivial. Ce sont des lieux du « faire ensemble ».

Les tiers lieux ne répondent pas à un modèle prédéfini, ils recouvrent plusieurs finalités qui en font un équipement hybride où les fonctions se mélangent. Les activités qui s'y déploient répondent aux besoins propres de chaque territoire : économie, culture, numérique, apprentissage, service public, agriculture, gastronomie (*Foodlab*), etc.

Depuis 2017, la Région Ile-de-France s'est lancée dans une politique volontariste d'investissement en tiers lieux qui vise à la réalisation de « 1000 tiers lieux à l'horizon 2021 », prioritairement en seconde couronne. Le recensement des tiers lieux établi par L'Institut Paris Region distingue 4 types de lieux : les bureaux mutualisés, les espaces de coworking, les lieux d'accompagnement d'entreprises (couveuses, incubateurs, pépinières, accélérateurs, hôtels d'entreprises, *living labs*...), les ateliers de fabrication numérique (*Fablab*).

En moins de 10 ans, les implantations de tiers lieux ont explosé en Ile-de-France, ils sont plutôt un fait urbain (surconcentration de sites dans l'agglomération centrale, les territoires éloignés et moins denses comptent moins de sites).

Aujourd'hui, bien qu'il soit difficile d'établir une statistique précise sur le nombre de tiers lieux franciliens (tant les contours varient), la Région recense à fin août 2020 entre 900 et 1 000 tiers lieux tous types de sites confondus (y compris les espaces de micro-working dans les gares) en très grande majorité localisés à Paris et en petite couronne (départements 92, 93, 94)<sup>85</sup>. A titre de comparaison au niveau national, le recensement récent du CEGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : Mission Coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble - 2018) comptabilise 1800 tiers lieux en France.

---

<sup>84</sup> Pour en savoir plus voir la note rapide : Le confinement, accélérateur du télétravail ? Note rapide Économie-Société, n° 866, Octobre 2020, auteure Delphine Brajon.

<sup>85</sup> Voir la carte interactive en ligne sur le site L'Institut Paris Région : Les tiers lieux, de nouveaux espaces pour travailler autrement. [https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id\\_appli=tiers lieux&x=652348.5970521672&y=6864007.213737567&zoom=11](https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id_appli=tiers%20lieux&x=652348.5970521672&y=6864007.213737567&zoom=11)

Carte des implantations de tiers lieux en Ile-France – Situation 2020



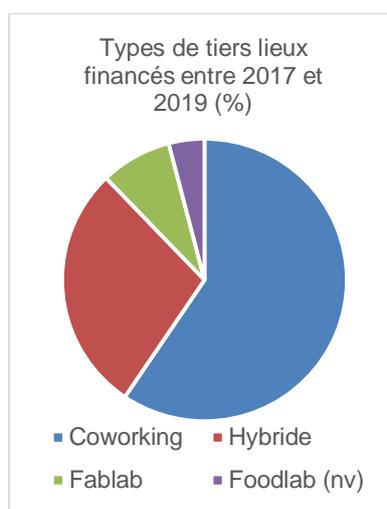
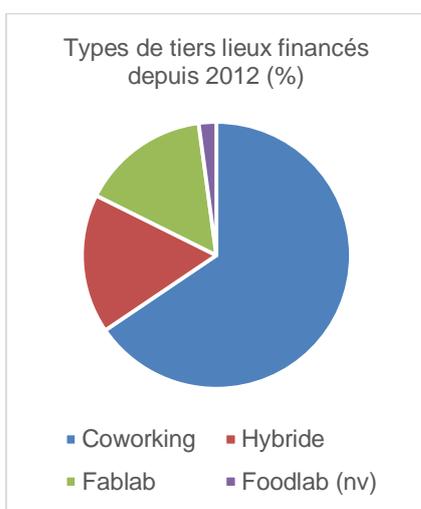
### 3.4.2 Profils des utilisateurs des tiers lieux « coworking »

En Ile-de-France, les tiers lieux de type « espaces coworking » et « bureaux mutualisés » (regroupant télécentres et centres d'affaires) sont les plus répandus avec plus de 565 sites (26 000 sites dans le monde). Ces deux catégories sont fréquentées par diverses populations mais ce sont majoritairement des travailleurs indépendants ou des entreprises privées qui les utilisent (TPE-PME, parfois des grandes entreprises ou des administrations). Quant aux tiers lieux pour télétravailleurs salariés en remplacement du bureau traditionnel, il n'a pas encore trouvé son public pour différentes raisons : manque de souplesse des abonnements (pas de pass unique permettant de changer facilement de tiers lieux), surcoût pour les entreprises (selon les offres, un abonnement mensuel varie entre 200€ et 800€ par poste), peu d'avantages par rapport au domicile (surtout en grande couronne francilienne où les logements sont plus vastes qu'en cœur d'agglomération), frilosité des entreprises à passer au télétravail.

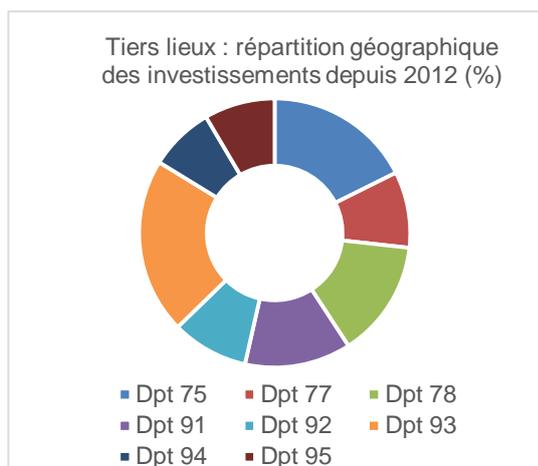
### 3.4.3 Des investissements régionaux soutenus dans la création de tiers lieux

Depuis 2012, les collectivités territoriales ont largement contribué à structurer le marché des tiers lieux. Sous l'effet de sa politique dédiée aux tiers lieux, l'analyse des subventions franciliennes montre que la Région Ile-de-France investit de manière toujours plus soutenue depuis 2017 : 1M€ en 2017, 2,7 M€ en 2018, 2,8 M€ en 2019. Les sites subventionnés sont aussi plus nombreux : 12 sites en 2017, 33 sites en 2018, 31 sites en 2019. Les montants subventionnés sont en moyenne de 88 000 € par équipement, cela représente entre 10 et 50% de l'investissement du tiers lieu (142 sites financés depuis 2012).

Les subventions se sont portées à plus de 65% sur des espaces de type coworking, suivis par les sites hybrides et les fablabs. Sur la période récente 2017-2019, la part du subventionnement « coworking » tend cependant à diminuer (se maintient à 59%) au profit des tiers lieux hybrides (28 % des financements). Ceci s'explique par la très faible rentabilité des espaces de coworking pour beaucoup d'opérateurs du marché.



Les tiers lieux financés par la Région sont d'abord des associations suivies par les entreprises et les collectivités. La répartition géographique des financements montre que le département de Seine Saint-Denis (93) et Paris (75) sont les territoires les plus favorisés, le département du Val-d'Oise est celui qui a reçu le moins de financement.



#### Des investissements utiles mais un modèle économique fragile

Les tiers lieux sont portés financièrement par des collectivités ou des investisseurs privés, ils ambitionnent de dynamiser les territoires notamment ruraux et péri-urbains. Cependant, ils peinent à trouver un modèle économique viable surtout en zone rurale. Un soutien plus important

de l'action publique passant par l'acculturation, l'accompagnement des tiers lieux et la protection des sites existants (éviter la concurrence dans les zones peu denses) permettrait d'atteindre une taille critique nécessaire.

### **3.4.4 Les tiers lieux face à la crise : résultat de l'enquête France Tiers Lieux**

France Tiers Lieux a mené un sondage sur l'impact de la Covid-19 sur les tiers lieux<sup>86</sup> dont les résultats ont été publiés en mai 2020. Plusieurs éléments ressortent de leur analyse.

Comme toutes les entreprises les tiers lieux sont touchés de plein fouet par la crise<sup>87</sup>. Ils sont dans des situations économiques particulièrement difficiles, car très vite, il a été recommandé à l'ensemble des lieux de fermer pour éviter toute propagation du virus, et leurs natures hybrides – mêlant activités commerciales et activités à but non lucratif – leur offrent peu d'autonomie financière.

Les tiers lieux se sont saisis pour la plupart des mesures mises en place par le gouvernement, mais, pour beaucoup d'entre eux, elles ne seront pas suffisantes – 80% des tiers lieux font état d'un risque réel de fermeture à court ou moyen terme. Néanmoins, malgré les difficultés économiques qui sont venues les frapper – la perte globale de chiffre d'affaires sur l'année 2020 pour les 2 000 tiers lieux est estimée à 111,5 millions d'euros – ils ne se sont pas arrêtés pour autant et ont mobilisé toute leur énergie pour développer des réponses concrètes face à la pandémie. Et pourtant un élan de solidarité sans précédent, dans toute la France : 9 tiers lieux sur 10 se sont mobilisés dans des actions de solidarités : continuité pédagogique, solidarité numérique, aides aux personnes âgées, relais alimentaires, etc. Partout, ils démontrent leur capacité à fournir des solutions concrètes, pour venir en aide à ceux qui sont en première ligne.

Un exemple de la mobilisation des tiers lieux, ce sont les fablabs et makerspaces qui s'organisent pour prototyper et fabriquer du matériel médical d'urgence : visières, masques, respirateurs, valves, pousse-seringues... Initié en grande partie par le mouvement Maker, c'est plus largement un mouvement national de fabrication citoyenne d'urgence qui s'est mis en place, par la mobilisation unique de citoyens, d'associations, d'entrepreneurs, de makers et d'espaces ressources comme les tiers lieux. Montrant qu'il existe des ressources dans tous les territoires, partout en France, capables de réagir vite, de s'organiser et de faire preuve d'une grande solidarité. Ce sont plus de 400 tiers lieux et 30 000 makers, qui ont fabriqué du matériel médical en urgence pour les soignants. On dénombre 500 000 pièces, visières, masques, valves, pousse-seringues, prototype de respirateurs low-tech ... fabriquées par semaine, soit plus de 2 millions d'unités en un mois.

Les tiers lieux forgent un terreau fertile d'innovation sociale et de création de lien, en redynamisant le tissu local et en s'appuyant sur la relation aux acteurs du territoire et à ses valeurs. Certains lieux constituent ainsi une ressource essentielle pour les territoires, grâce à la dimension collective d'un espace ouvert à tous: lieu de travail collaboratif (coworking), ressort de l'engagement citoyen et du lien social, lieu d'accompagnement à la transformation numérique (accès au numérique, médiation numérique), à la transition écologique (ressourcerie, *foodlab*, ferme urbaine, relai alimentation circuit court, accompagnement de projet à impact environnemental et social, ESS), dimension relocalisation de production (fablabs), formation. Ils présentent ainsi un potentiel de dynamisation économique et sociale des territoires et offrent une réponse aux enjeux de notre société.

---

<sup>86</sup> Enquête France Tiers lieux – Les tiers lieux face à la crise Covid-19 : une situation critique.

<sup>87</sup> A noter : Une enquête qualitative sur l'impact de la Covid-19 sur les tiers lieux franciliens réalisée par L'Institut Paris Region est en cours. Résultats à paraître fin 2020.

## 3.5 Les infrastructures numériques au service de la vie « en distanciel »

### 3.5.1 Une sollicitation accrue des infrastructures numériques

Le confinement s'est traduit par une sollicitation accrue des infrastructures numériques, l'ARCEP<sup>88</sup> fait état d'une hausse de 30 % du trafic internet durant le printemps 2020. Télétravail généralisé, consultation massive des plateformes de vidéo en ligne, e-learning ont fait fortement augmenter le trafic avec un report des périodes de pointe sur la journée.

Les infrastructures numériques dans toutes leurs composantes ont dans leur ensemble bien résisté. Les réseaux mobiles, structurellement plus vulnérables, ont connu quelques défaillances aux tous premiers jours du confinement mais ont ensuite globalement supporté la hausse des communications, les opérateurs font état d'une baisse limitée des débits moyens assurés ne dépassant pas les 10% dans les situations les plus difficiles.

Les réseaux fixes ont plus que résisté, particulièrement la fibre optique de bout en bout (FttH) du fait d'un surdimensionnement des capacités installées. Les serveurs des plateformes des grands opérateurs de contenu n'ont pas fait état de défaillance (Netflix représente près de 25% du trafic français<sup>89</sup> contre 15% pour Google), de même que la majorité des serveurs d'entreprise. Dans certains cas toutefois les serveurs de e-learning se sont révélés sous dimensionnés.

La bonne tenue des réseaux numériques ne signifie pas pour autant que les franciliens ont tous été logés à la même enseigne. Le confinement a remis l'accent sur la fracture numérique et sur la nécessité d'accélérer le déploiement des réseaux très haut débit.

Déjà en pleine croissance depuis deux ans, le nombre d'abonnés au FttH (Fibre optique jusqu'à l'abonné) a explosé pendant le confinement. Le Covid-19 a joué les accélérateurs, permettant à la France de s'imaginer fibrée en 2025.

Télétravail, divertissement à la demande, achats en ligne, la fibre est devenue presque un produit de première nécessité, un indispensable du « rester chez soi ». Au total, les grands opérateurs (Orange, Free, Bouygues et SFR) ont recruté près de 675 000 nouveaux abonnés très haut débit, soit 10% de croissance en 3 mois seulement. En accélérant son déploiement, la fibre est devenue un des plus importants chantiers de travaux publics, avec des travaux de voiries pour une connexion qu'il faut apporter jusqu'à l'abonné. La fibre deviendrait un service universel, comme l'eau, l'électricité, financée en partie par l'Etat pour les portions déployées dans les zones rurales, moins rentables pour les opérateurs. Qu'en est-il en Ile-de-France ?

Pour mémoire, en 2011, les pouvoirs publics franciliens se sont donnés comme objectif d'atteindre une couverture généralisée du territoire régional en fibre optique à l'horizon 2020. Cette ambition s'intègre dans un programme national « Le plan national très haut débit ». Initialement consacré au déploiement exclusif de la fibre optique jusqu'à l'abonné le plan national intègre désormais un mix technologique. La fibre optique restant toutefois le choix privilégié, avec des objectifs quantitatifs : 30 méga bits de débit minimum pour tous les français. Les déploiements franciliens restent focalisés sur le FttH (Fibre jusqu'à l'abonné), cette technologie est en effet celle qui présente les meilleures garanties en matière de pérennité du fait de ses performances techniques, de sa stabilité, et de son évolutivité.

---

<sup>88</sup> ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes.

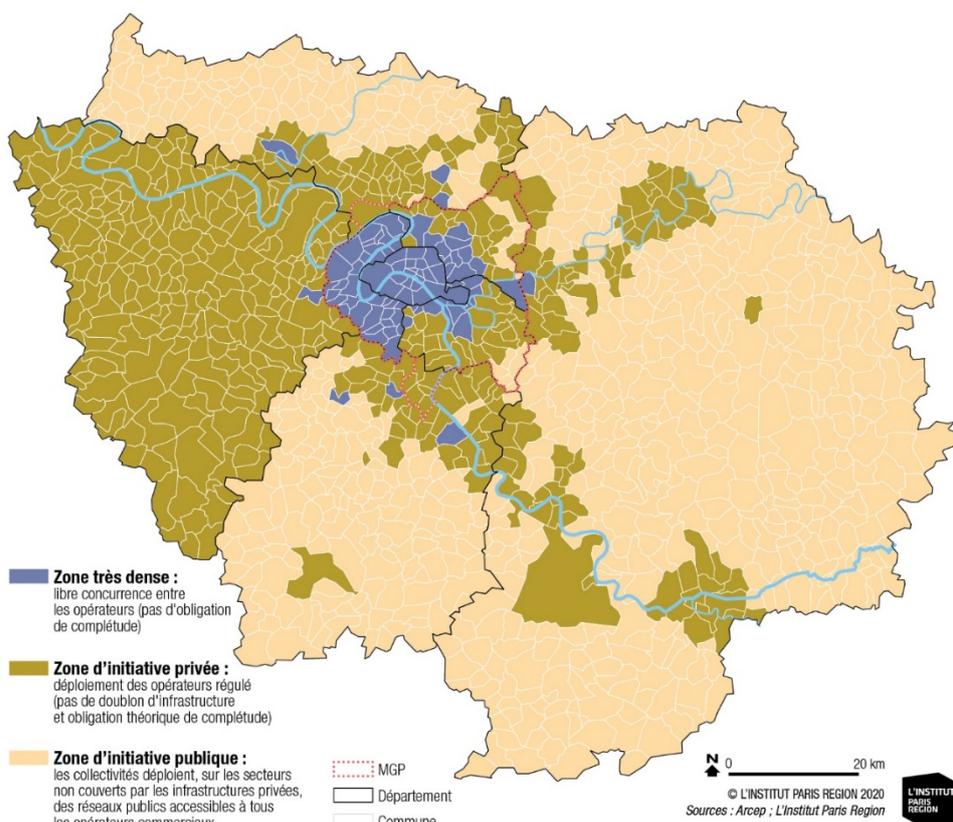
<sup>89</sup> A noter que les plateformes de streaming de contenus ont limité durant le confinement la qualité des fichiers pour limiter l'impact de l'explosion de la demande de VOD par exemple.

### 3.5.2 Un plan très haut débit de l’Île-de-France en trois zones

Héritage du plan national très haut débit, le déploiement de la fibre optique FttH<sup>90</sup> se fait selon 3 zones<sup>91</sup> aux régimes très différents : la zone dite très dense où la concurrence se fait par les infrastructures. La zone dite historiquement d’initiative privée (ou zone AMII) où les déploiements font l’objet d’un accord de partition entre les opérateurs privés ayant répondu à l’appel à manifestation d’intention d’investissement du plan national (Orange et SFR). Enfin, la zone dite d’initiative publique porte sur les territoires non desservis spontanément par les opérateurs privés où les départements concernés ont la charge de déployer des réseaux publics ouverts à tous les opérateurs commerciaux. Les réseaux déployés sur ces zones sont, conformément à la réglementation européenne, éligibles aux aides publiques et font l’objet d’un financement tripartite : Etat, Région, Département.

Cette partition historique n’est pas pour autant gravée dans le marbre. En 2017 le département des Yvelines a signé un accord avec l’Opérateur TDF prévoyant le fibrage sur ses fonds propres de la totalité de l’ancienne zone d’initiative publique. Il est donc désormais entièrement répertorié en zone d’initiative privée.

#### Déploiement FttH : 3 zones, 3 régimes juridiques distincts



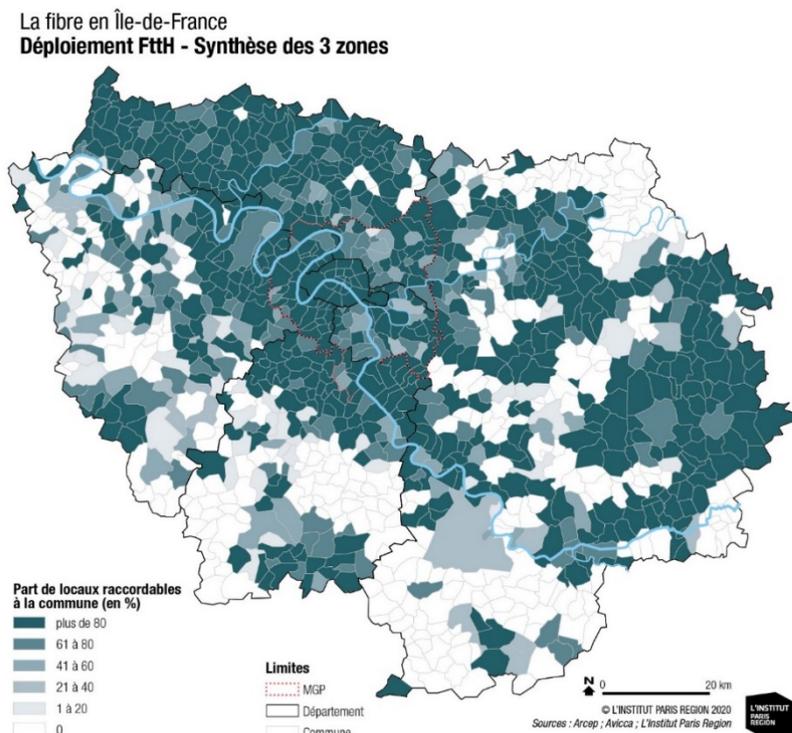
<sup>90</sup> FttH : de l'anglais *Fiber to the Home*, Fibre optique jusqu'au domicile, à l'abonné.

<sup>91</sup> Dans les faits cette partition qui n'est pas spécifique à l'Île-de-France, induit une grande hétérogénéité technique et juridique des différents réseaux déployés. En phase de déploiement, elle a sans doute l'avantage de permettre un mode opératoire adapté aux spécificités des territoires. A terme, dans l'hypothèse probable d'un mouvement de concentration des opérateurs, elle est toutefois porteuse d'incertitude sur l'avenir des petits réseaux particulièrement lorsqu'il s'agit d'infrastructures publiques.

### 3.5.3 L'objectif d'une couverture généralisée des territoires en 2023

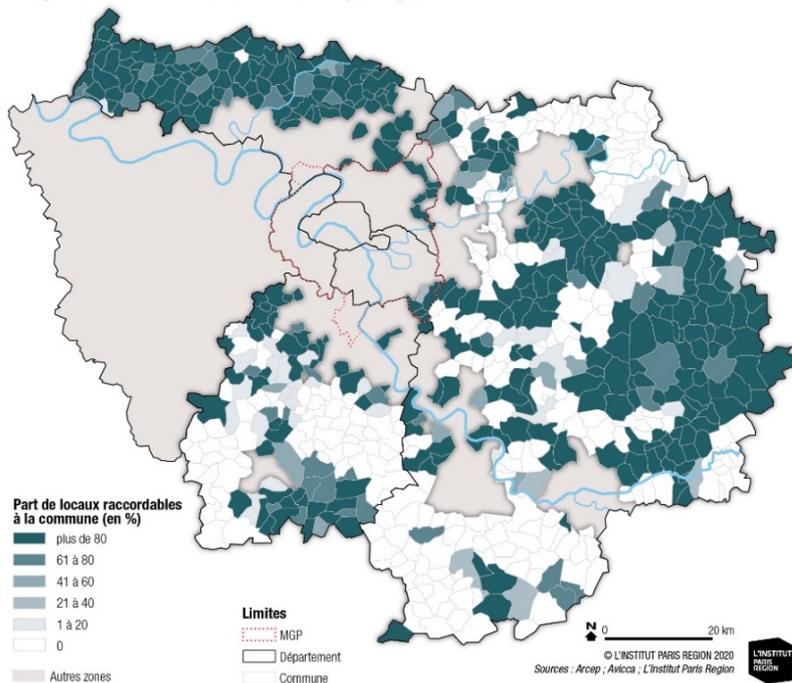
Après un démarrage souvent laborieux, le déploiement de la fibre est désormais rentré en phase industrielle. Les modes opératoires se sont fiabilisés et standardisés, les différents composants sont fabriqués à grande échelle et déployer de la fibre coûte aujourd'hui moins cher que les autres technologies. En conséquence les rythmes de déploiement sont aujourd'hui élevés et le taux de raccordement de tous les territoires progresse rapidement. Pour cette raison, les cartes présentées ci-dessous doivent être considérées comme la photographie à un instant T (premier trimestre 2020) des déploiements engagés dans une dynamique désormais favorable pour tous les territoires, particulièrement ceux situés en zone d'initiative publique.

La carte de synthèse des trois zones montre des résultats contrastés où, sans surprise, Paris et l'ouest de la petite couronne affichent encore les meilleurs taux car les déploiements y ont été engagés plus tôt. Toutefois, la dynamique est telle que ces disparités s'atténuent rapidement. Dans certains cas elles devraient même s'inverser cette année au bénéfice de la zone d'initiative publique. On voit ainsi que le Val-d'Oise affiche au premier trimestre 2020 des taux proches de la zone très dense. Les 85 000 prises du réseau public devraient être fibrées en totalité d'ici la fin de l'année.



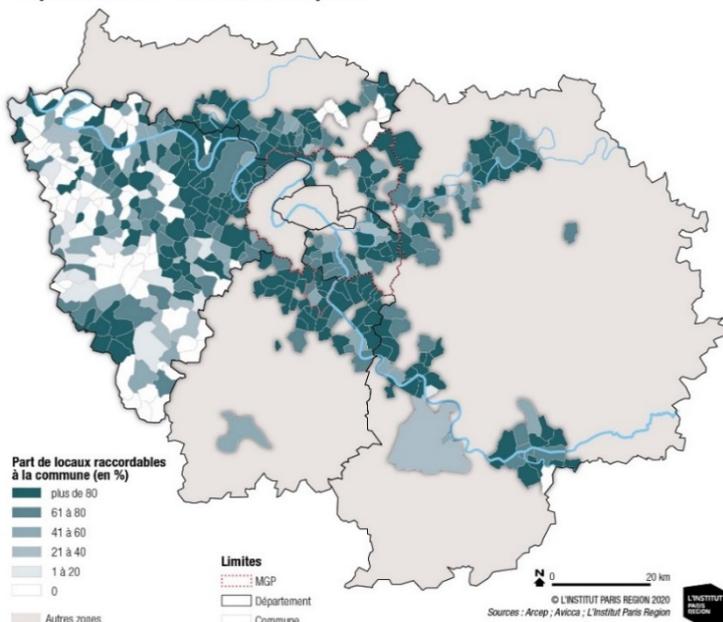
En Essonne 80% des déploiements seront réalisés fin 2020 pour un achèvement des 130 000 prises du réseau prévu mi 2021. En Seine et Marne le taux actuel est proche de 50% avec 150 000 prises réalisées, la couverture complète des 320 000 prises est prévue en 2023.

La fibre en Île-de-France  
Déploiement FttH - Zone d'initiative publique



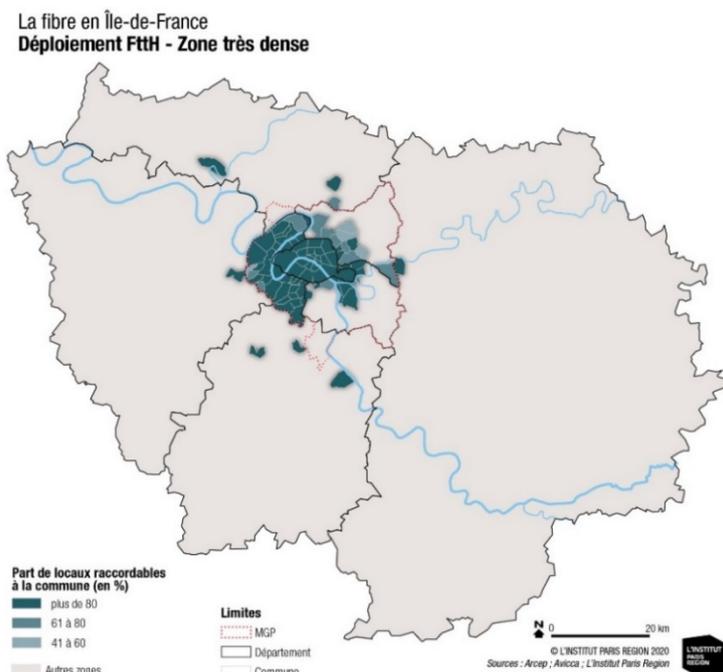
En zone d'initiative privée, où les déploiements sont contractualisés les opérateurs étant soumis à une obligation théorique de complétude, les dynamiques sont également favorables. L'opérateur Orange s'est engagé à raccorder 100% de ses prises d'ici la fin 2022. SFR pour sa part prévoit de rendre raccordable 92 % des locaux avant la fin 2020 le reste étant annoncé comme « raccordable à la demande ». Les Yvelines, désormais officiellement classées dans la même zone, prévoient un taux de réalisation de 80% du réseau fin 2020 pour un fibrage complet prévu mi 2021.

La fibre en Île-de-France  
Déploiement FttH - Zone d'initiative privée



Enfin, en zone très dense, le régulateur a estimé que la densité des tissus urbains était en soi suffisante pour créer les conditions d'une concurrence par les infrastructures. Par conséquent les

déploiements sont libres et les opérateurs, à la différence de la zone d'initiative privée, ne sont soumis à aucune obligation de complétude. Là aussi les taux montrent une situation globalement favorable. La plupart des communes classées en « ZTD » sont d'ores et déjà fibrées à plus de 80% avec plus de 90% sur Paris. Toutefois, certaines connaissent des rythmes de déploiements plus lents avec des taux constatés entre 40 et 60% (Particulièrement Drancy, Bobigny et Rosny-sous-Bois du fait, sans doute, d'un habitat moins dense) qui font craindre une desserte insuffisante à terme.



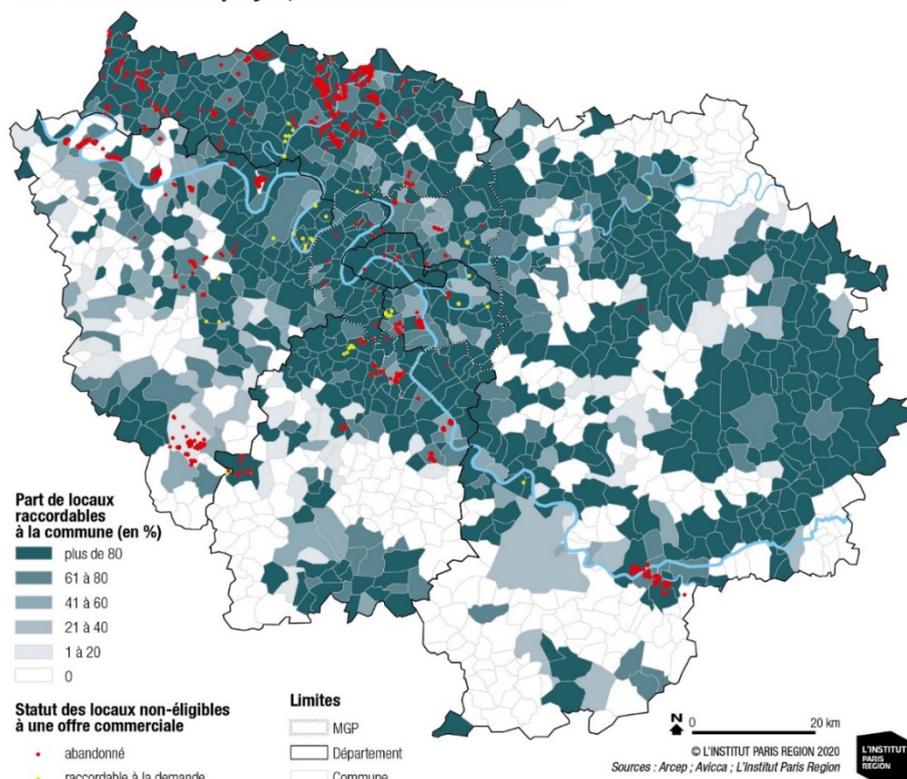
Malgré un constat et des perspectives favorables, des inquiétudes voient le jour et nécessiteront un positionnement de la Région.

### 3.5.4 La complétude ne sera probablement pas assurée dans les délais annoncés

Si le déploiement sera bien généralisé sur tous les territoires, il ne sera pas pour autant systématique. Les travaux n'étant pas achevés il est difficile d'estimer précisément les locaux qui au final ne seront pas effectivement raccordés à la fibre d'autant qu'en la matière les opérateurs ne font pas preuve de transparence. Pour cette raison il convient de prendre avec beaucoup de prudence le terme « raccordable à la demande » employé notamment par SFR pour caractériser 8% des locaux (soit quelques dizaines de milliers de prises en Île-de-France) qui seront théoriquement livrés fin 2020. A l'heure actuelle il n'existe dans les faits aucune offre commerciale pour les locaux dotés de ce statut pour le moins ambigu. Les locaux déclarés « raccordable à la demande » ne sont donc pas éligibles à une offre fibre. De même et de façon plus officielle cette fois, les opérateurs renoncent à fibrer certains locaux qu'ils jugent inaccessibles, pour des raisons techniques (accessibilité des locaux, génie civil altéré...). Dans certaines communes le cumul des raccordements déclarés « abandonnés » ou « raccordables à la demande » peut parfois atteindre 10% des locaux recensés et ce constat s'applique aussi bien aux réseaux de la zone très dense, de la zone d'initiative privée qu'à ceux de la zone d'initiative publique.

La carte suivante livre une première représentation à minima des concentrations de locaux exclus de facto du très haut débit. Par définition elles ne peuvent être identifiées que dans des secteurs déjà déployés, les données devront donc être consolidées au fur et à mesure de l'achèvement des déploiements.

## La fibre en Île-de-France (FttH) Sur les secteurs déployés, des locaux restent exclus.



### L'Etat semble avoir revu à la baisse ses engagements initiaux

Malgré une sanctuarisation officielle du FSN (Fond national pour la société numérique), le respect par l'Etat de ses engagements financiers initiaux ne semble pas pleinement assuré. Les conditions de financement sont plus restrictives, les délais de versement semblent incertains. Cette situation fait peser un risque sur la complétude et l'équilibre financier des RIP. Elle concerne tout particulièrement le réseau seine-et-marnais dont la deuxième phase porte sur les zones les plus difficiles et donc les plus coûteuses à raccorder.

# Partie 4 : Les grands défis de l'économie francilienne post Covid-19

La crise sanitaire et économique s'inscrit dans un contexte de grandes transformations (écologique, numérique et du vieillissement) qui pousse à réinterroger les modèles de production et de consommation dans les territoires. Une partie importante des enjeux des plans de relance est d'ailleurs de conjuguer la protection de secteurs très impactés avec la nécessité de reconstruire un modèle économique et sociétal plus résilient. Comment concilier développement économique et transition écologique ? Que faut-il changer pour tendre vers une économie plus sobre en ressources ? Quels impacts du vieillissement sur l'offre de services aux populations ? Quelles conséquences concrètes pour l'économie francilienne, ses entreprises et salariés France ?

Réduire les vulnérabilités et accompagner les transformations doivent être au cœur du nouveau modèle francilien qui doit relever quatre grands défis, selon les économistes de L'Institut Paris Region :

- Sobriété (neutralité carbone<sup>92</sup>, économie décarbonée, low-tech)
- Inclusion (développement qui profite à tous et qui vise à réduire les inégalités, solidarité, vieillissement de la population, services de qualité et inclusifs dans l'éducation, etc.)
- Résilience (relocalisation, circuit court, souveraineté, etc.)
- Innovation (numérisation, investissement filières vertes, recherche, formations, etc.)

## 4.1 Un modèle économique plus sobre en ressources (naturelle et matérielle)

La crise de la Covid-19 réinterroge la pertinence et la durabilité de notre modèle économique. Alors que l'homme exerce déjà une pression excessive sur son milieu, l'économie fonctionne encore majoritairement sur un modèle productiviste, extractiviste et linéaire. Des ressources sont massivement extraites pour produire des biens de consommation jetés après usage ou fournir des services dont l'impact notamment énergétique, bien qu'invisible, est majeur. Ce modèle parvient aujourd'hui à ses limites : celles de notre planète. Le système productif est donc appelé à connaître une inflexion majeure pour s'orienter vers un modèle soucieux d'optimiser les ressources.

### 4.1.1 Circulariser l'économie pour optimiser les ressources

En s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes naturels, l'économie circulaire invite à repenser en profondeur les modes de production, de distribution et de consommation pour tendre vers un système économique plus robuste et plus sobre en consommation de ressources (énergies, matériaux, eau) et limiter l'impact environnemental que génèrent nos activités (émissions de CO<sub>2</sub>, déchets, etc.). Son objectif ultime est de parvenir à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaires et politiques publiques innovants.

De nombreuses initiatives ont été recensées en Ile-de-France autour les 7 piliers de l'économie circulaire (écoconception, écologie industrielle et territoriale, réemploi, réutilisation, recyclage, approvisionnement durable, etc.). Leur répartition thématique montre que les « 3R » (réemploi, réutilisation, réparation), à la consommation responsable et au recyclage apparaissent comme les plus dynamiques.

---

<sup>92</sup> La neutralité carbone est le fait, pour une entité donnée (un pays, une entreprise, une ville, une école, etc.), soit de ne pas émettre de gaz à effet de serre (GES), soit d'en absorber autant qu'elle en émet.

Aujourd'hui, l'essentiel des ressources nécessaires au fonctionnement de la région provient de l'extérieur. L'analyse du métabolisme francilien montre qu'un Francilien consomme 20 tonnes de matières par an. Les matières extraites localement ne comptent que pour 1,9 tonne par habitant par an (t/hab/an). C'est un dixième de ce qu'elle consomme au quotidien. Les ressources extraites localement se résument pour l'essentiel aux minéraux de construction et à la biomasse (agriculture notamment).

Si l'autosuffisance au niveau régional semble utopique, il existe néanmoins des marges de progression substantielles sur les quatre champs les plus consommateurs, représentant 75 % de la consommation de matières de la région :

- L'alimentation : développer la production locale ou de circuit court dans les régions voisines et changer les pratiques alimentaires et agricoles.
- La construction (Bâtiment et travaux publiques) : pression sur les ressources (l'Ile-de-France importe 45 % des granulats qu'elle consomme pour le BTP. Potentiel dans l'utilisation de matériaux biosourcés<sup>93</sup> dans la construction, la réhabilitation ou l'extension de bâtiments.
- L'énergie : Près de 95 % de l'énergie électrique consommée dans la région est importée. Nécessité de produire localement en utilisant des technologies bas carbone avec un mix énergétique (les énergies renouvelables représentent moins de 5 % de l'énergie finale consommée sur le territoire francilien) adapté à la situation de l'Ile-de-France (potentiel dans la biomasse, le solaire, la géothermie).
- L'exploitation de la mine urbaine : les métaux utilisés pour les futurs développements industriels, dont les « technologies vertes », sont dits « critiques »<sup>94</sup>. Certains comme le cuivre, le plomb, le nickel, l'argent, l'étain ou le zinc sont déjà en situation de raréfaction à l'échelle mondiale et seront probablement épuisés en 2030<sup>95</sup>. Le territoire régional doit être vu comme une mine urbaine, les déchets métalliques devant être perçus comme une « matière première de recyclage » à capter plutôt qu'à voir disparaître en tant que « déchets ultimes ».

Des potentiels de recyclage existent encore sur de nombreux flux, la région francilienne étant un territoire de forte production de déchets. Ceux-ci sont le fait majoritairement des chantiers du territoire (rénovation urbaine, construction/déconstruction, chantiers du Grand Paris express), de l'importance de la population et de son niveau de consommation, et des activités économiques nombreuses.

La région a toutes les caractéristiques d'un écosystème potentiellement vulnérable aux chocs sur les ressources mais elle dispose également d'atouts significatifs pour engager la transition vers une économie circulaire. Le seul développement de boucles de recyclage à l'échelle régionale ne pourra pas permettre de répondre à nos besoins. Seule une approche transversale de l'amont à l'aval autour des flux prioritaires peut permettre d'améliorer notre empreinte matérielle en Ile-de-France et surtout dans les aires qui nous approvisionnent en France et à l'étranger.

### 4.1.2 La crise sanitaire et la trajectoire des émissions de CO<sub>2</sub>

Avec la crise de la Covid-19 et le confinement, les émissions de CO<sub>2</sub> en 2020 devraient connaître une baisse inédite par leur ampleur, aussi bien en Île-de-France, en France qu'au niveau mondial<sup>96</sup>. Cette baisse, essentiellement conjoncturelle et réversible, reste en elle-même très insuffisante pour nous placer dans la bonne trajectoire vers la neutralité carbone en 2050<sup>97</sup>. En effet, aucune des sources majeures d'émissions de gaz à effet de serre n'a été structurellement réduite à la faveur du confinement : le parc automobile francilien est toujours constitué de 6

<sup>93</sup> Les matériaux biosourcés, issus de la biomasse animale ou végétale, sont relativement diversifiés : bois, chanvre, lin, paille, miscanthus, laine de mouton, textiles recyclés, ouate de cellulose...

<sup>94</sup> Pour plus d'informations sur ce sujet, voir la stratégie énergie-climat de la Région Île-de-France, votée le 5 juillet 2018.

<sup>95</sup> Source : CGDD - SOeS, 2009

<sup>96</sup> La baisse des émissions de CO<sub>2</sub> en 2020 pourrait être comprise entre -4% et -7,5% pour le monde (Le Quéré et al), et entre -5% et -15% pour la France (Haut Conseil pour le Climat, Rapport spécial d'avril 2020). Il faudra attendre le printemps 2021 pour une première estimation plus consolidée des émissions françaises de 2020 par le Citepa.

<sup>97</sup> Atteindre la neutralité carbone en 2050 est l'objectif de la France pour sa politique d'atténuation du changement climatique, en application de l'accord de Paris conclu en 2015.

millions de véhicules, à 99% équipés de moteurs à combustion interne<sup>98</sup>, et le nombre de chaudières fioul et gaz à remplacer et de bâtiments à isoler est toujours aussi important. Par ailleurs, il est difficile de se réjouir d'une baisse des émissions qui s'accompagne d'une augmentation des difficultés socio-économiques pour tant de ménages et d'entreprises.

Malgré tout, au-delà de son caractère essentiellement conjoncturel et temporaire, la crise sanitaire aura probablement aussi un impact tangible sur la trajectoire de long terme des émissions de CO<sub>2</sub><sup>99</sup>, et ce pour au moins trois raisons :

- Comme dans d'autres domaines, la crise sanitaire accélère des tendances déjà à l'œuvre avant l'épidémie, dont certaines ont des co-bénéfices pour le climat, comme l'essor de la pratique du vélo<sup>100</sup> et de la marche<sup>101</sup>. En Île-de-France comme dans de nombreuses régions du monde, les collectivités ont accompagné cet essor en créant de nouvelles pistes cyclables, temporaires ou permanentes, et en renforçant leurs engagements financiers en faveur du vélo (la Région Ile-de-France a ainsi annoncé investir 300 millions d'euros dans le RER Vélo).<sup>102</sup>
- Le retour de l'activité économique aux niveaux d'avant-crise est ralenti par la persistance du risque épidémique, ce qui devrait maintenir à la baisse pour encore au moins plusieurs mois la demande de produits fossiles (pétrole, charbon, gaz), et donc les émissions de GES afférentes.
- Les volets « verts » des plans de relance impulsés aux différentes échelles (Île-de-France, France, UE) vont accélérer la mise en œuvre de mesures favorables au climat, comme le déploiement d'énergies décarbonées, la rénovation énergétique des bâtiments, ou l'augmentation des ventes de véhicules électriques.<sup>103</sup>

### 4.1.3 Vers une économie décarbonée

Annoncée dans le Plan Climat de juillet 2017, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 est devenue officiellement l'objectif du volet atténuation de l'action climatique de la France avec la loi énergie-climat du 8 novembre 2019. La 2<sup>e</sup> stratégie nationale bas-carbone (SNBC 2), publiée en avril 2020, en constitue la feuille de route, phasée par périodes de cinq ans (les « budgets carbone ») et détaillée secteur par secteur. Les grandes orientations nationales pour 2050 sont les suivantes :

- Décarbonation complète des secteurs dits « énergétiques », c'est-à-dire ceux dont les émissions de GES proviennent de la consommation d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Il s'agit des transports (premier secteur émetteur avec 31% des GES français : émissions de CO<sub>2</sub> des moteurs à combustion interne), du bâti résidentiel et tertiaire (chauffage au fioul, charbon et gaz), responsable de 18% des émissions de GES, et de la production d'énergie (chauffage urbain, raffinage, et les 10% non encore décarbonés de la production d'électricité).
- Forte réduction des émissions des secteurs non-énergétiques : -50% pour l'agriculture-élevage (émissions de méthane des ruminants et de protoxyde d'azote issu des engrais azotés) ; -81% pour l'industrie (émissions de CO<sub>2</sub> provenant surtout de la production de ciment et d'acier) ; -66% pour le traitement des déchets et eaux usées, qui émettent surtout du méthane.
- Afin de compenser les émissions résiduelles dans les secteurs non énergétiques, la capacité de séquestration du CO<sub>2</sub> par le secteur forêts-bois et le secteur des terres doit être quasiment multipliée par deux d'ici 2050.

<sup>98</sup> <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/la-recharge-des-vehicules-electriques-en-ile-de-france.html>

<sup>99</sup> Forster et al, Current and future global climate impacts resulting from COVID-19. Nature Climate Change (2020) <https://www.nature.com/articles/s41558-020-0883-0>

<sup>100</sup> <https://www.institutparisregion.fr/mobilite-et-transports/modes-actifs/le-velo-sera-au-coeur-de-la-mobilite-post-confinement.html>

<sup>101</sup> <https://www.institutparisregion.fr/mobilite-et-transports/modes-actifs/comment-ca-marche-en-ile-de-france.html>

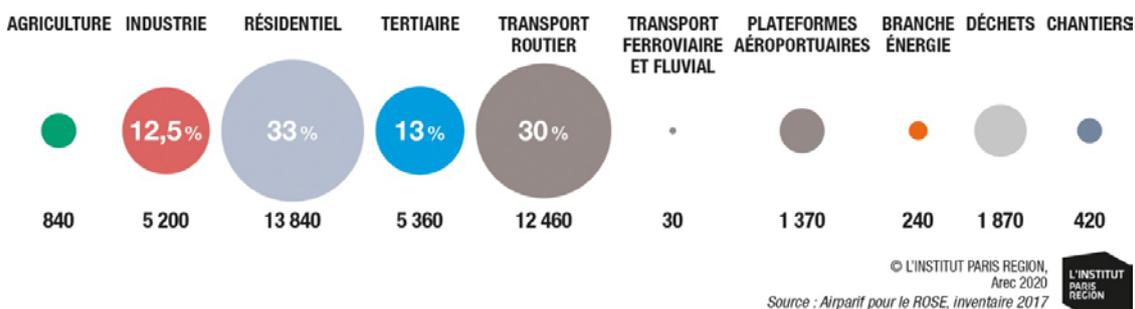
<sup>102</sup> L'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation des transports en commun est à l'inverse plus problématique pour la réduction des émissions de GES dans le secteur des transports.

<sup>103</sup> <https://www.spglobal.com/ratings/en/research/articles/200924-the-energy-transition-and-covid-19-a-pivotal-moment-for-climate-policies-and-energy-companies-11651888>

L'enjeu est désormais de décliner dans les territoires cet objectif et cette feuille de route nationaux. Chaque territoire va devoir définir, dans ses stratégies et schémas territoriaux et sectoriels, la manière dont il peut maximiser sa contribution à l'objectif national de neutralité carbone, en fonction de ses propres atouts, contraintes, spécificités et leviers d'action mobilisables.

De ce point de vue, le dernier bilan des émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France, établi par le ROSE<sup>104</sup>, fournit des éléments précieux pour orienter l'action régionale.

### ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (SCOPES 1+2) PAR AN EN 2017 EN KTEQCO<sub>2</sub>



Il montre ainsi que le bâti est le premier secteur émetteur de GES en Île-de-France, avec 46% des émissions totales de GES franciliennes (33% pour le bâti résidentiel et 13% pour le bâti tertiaire), contre 18% à l'échelle nationale. Un enjeu majeur pour la décarbonation de l'économie francilienne est donc de diminuer rapidement les émissions du bâti, en favorisant le remplacement des chaudières à fioul, charbon et gaz par des énergies et équipements bas-carbone (pompes à chaleur, biomasse, électricité bas-carbone, géothermie), et en accélérant la rénovation énergétique des bâtiments, couplée à une sobriété des usages, afin de réduire le plus possible la consommation énergétique des logements et des bureaux. Le soutien au développement des techniques d'éco-construction et des matériaux biosourcés devra être également renforcé. Cela nécessitera des stratégies ambitieuses en matière :

- D'accompagnement à la transition écologique des TPE/PME du bâtiment,
- De soutien aux filières franciliennes de matériaux biosourcés (chanvre, paille terre, bois construction),
- De formation dans les filières et métiers de la rénovation énergétique et de l'éco-construction, qui représentent un gisement important d'emplois pérennes et non délocalisables.

Un deuxième enjeu majeur pour une économie francilienne bas-carbone est d'aider la transformation des transports routiers, qui forment le deuxième secteur émetteur avec 30% des émissions régionales de GES. Pour y parvenir, il sera nécessaire d'activer tout le mix des différents leviers mobilisables : favoriser le remplacement des véhicules thermiques par des véhicules bas-carbone (électriques, à hydrogène vert, à biogaz), notamment via le déploiement des infrastructures associées (bornes de recharge, stations à hydrogène vert) ; favoriser le report modal vers les modes actifs et les transports en commun, ainsi que l'autopartage et le modèle de « la ville du quart d'heure », ou encore l'économie circulaire.

Le troisième secteur émetteur de gaz à effet de serre en Île-de-France est l'industrie, avec 13% des émissions régionales de GES. A l'échelle régionale comme nationale, « les pistes à suivre sont : améliorer l'efficacité énergétique et l'électrification ; développer le recyclage des déchets et des matériaux ; soutenir la recherche et le développement pour les procédés industriels bas carbone (ciment et acier décarbonés, développement de l'hydrogène, capture du carbone, etc.). »<sup>105</sup>

<sup>104</sup> Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie et des émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France, Énergie et gaz à effet de serre : bilan des productions, consommations et émissions en Île-de-France, septembre 2020. <https://www.arec-idf.fr/nos-travaux/publications/energie-et-ges-bilan-des-productions-consommations-et-emissions-en-ile-de-fra.html>

<sup>105</sup> Haut Conseil pour le Climat, version grand public du rapport annuel Neutralité Carbone, septembre 2020.

L'agriculture francilienne, de son côté, n'est responsable que de 2% des émissions régionales de gaz à effet de serre, contre 19% à l'échelle nationale. Cela est dû en particulier au poids très réduit du cheptel bovin francilien, alors que l'élevage bovin est la principale source agricole de gaz à effet de serre – en l'occurrence de méthane via la fermentation entérique. L'effort devra se concentrer sur la réduction de l'usage des engrais azotés, émetteurs de protoxyde d'azote, notamment via un recours accru aux pratiques agroécologiques.

Enfin, un enjeu important à prendre en compte concerne l'échéance 2030. En effet, la Commission européenne a proposé le 16 septembre dernier de réviser à la hausse l'objectif actuel de réduire de 40% les émissions de GES de l'UE en 2030 par rapport à 1990, et de porter cet objectif à -55%. Cette proposition doit désormais être adoptée à l'unanimité des 27 Etats-membres d'ici fin 2020. Si c'est le cas, la France devra alors réviser sa stratégie nationale bas-carbone pour intégrer ce nouvel objectif 2030 plus ambitieux. Il convient donc d'ores et déjà d'anticiper cette très probable hausse de l'ambition climatique, notamment dans la perspective de la révision ou de l'élaboration des documents de planification intégrés et sectoriels de la Région Île-de-France (SDRIF, SRCAE, SRDEII...).

#### **4.1.4 Pousser les actions transversales permettant d'accompagner la création du nouveau modèle de développement francilien**

Toutes les analyses convergent aujourd'hui pour faire évoluer le modèle de développement existant de l'Île-de-France tant pour répondre aux évolutions macroéconomiques qui influent sur la région (neutralité carbone, digitalisation, « zéro artificialisation nette », compétition internationale, etc.) que pour satisfaire les attentes micro-économiques des habitants, entrepreneurs, salariés ou visiteurs. Construire au plus vite un nouveau modèle de développement de l'Île-de-France est un impératif régional, mais aussi national, tant la région joue un rôle clé dans l'économie française.

Devant la rapidité des changements en cours et annoncés, une mobilisation pour la mise en place d'infrastructures économiques permettant d'accompagner les acteurs économiques vers ces changements majeurs est primordiale : création d'équipements *Greentech*, antennes de transfert de technologie et de services au plus proche des entreprises, création d'un réseau de "garages low-tech" à l'image de la Station F pour la high-tech, création d'une équipe régionale d'experts dédiée à l'accompagnement aux transitions, création d'un fond régional, constitution d'un réseau régional d'équipements facilitant l'économie circulaire, etc.

Cette stratégie d'accompagnement doit comporter une dimension géographique, tant pour être proches des besoins, que pour tenir compte des nouvelles façons d'aménager le territoire issu des enjeux « zéro artificialisation nette » (ZAN) et « zéro émission nette de gaz à effet de serre » (ZEN).

---

## « Zéro artificialisation nette » : enjeux et responsabilités pour l'Île-de-France

Les derniers rapports du GIEC<sup>106</sup> et de l'IPBES<sup>107</sup> soulignent que l'urbanisation croissante, par l'extension des villes, est l'un des déterminants principaux du changement climatique et du déclin de la biodiversité. Les scientifiques invitent les décideurs à imaginer de nouveaux modèles d'aménagement plus respectueux des sols.

En Île-de-France, malgré un ralentissement sur la période récente (2012-2017), la consommation d'espace s'élève toutefois à 590 ha/an en moyenne, principalement sur des terres agricoles. Il faut désormais réduire progressivement ce niveau pour atteindre, l'objectif « Zéro artificialisation nette ». Apparue en 2018 dans le Plan biodiversité du gouvernement français, l'objectif national « Zéro artificialisation nette » ou ZAN est également soutenu par la commission européenne afin de neutraliser l'impact des villes sur la biodiversité et le changement climatique. La Région Ile-de-France s'investit sur cet objectif comme souligné dans son « Plan de relance pour la reconstruction écologique de l'Ile-de-France » où est inscrit « Pour 2025, avoir divisé par 2 le rythme de consommation des espaces naturels et agricoles ».

Les entreprises et collectivités sont impactées très directement dans leur stratégie d'implantation et d'optimisation de leur foncier : restructurer, densifier et favoriser la biodiversité sur les sites d'activités existants pour limiter les besoins en extension sur du foncier libre. Mais aussi optimiser les surfaces en mutualisant les parkings, les locaux de type salle de réunion, quai de déchargement, etc.

D'autres sujets impactant le développement économique sont directement en lien avec cette limite d'extension urbaine. Quel impact le développement du numérique peut-il avoir à l'échelle spatiale ? Le moratoire sur la création de zones commerciales répond a priori à cette attente de limiter la consommation d'ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), mais pour quels nouveaux modèles tant pour le commerce que la logistique ?

Afin de structurer la démarche francilienne vers l'objectif « Zéro artificialisation nette », L'Institut a organisé, avec la Région Île-de-France, un cycle de six ateliers de janvier à juin 2020<sup>108</sup> :

- ZAN #1 - Zéro artificialisation nette en Île-de-France
- ZAN #2 - Refaire la ville sur elle-même sans perdre de nature : quelles méthodes et solutions ?
- ZAN #3 - Désartificialiser et renaturer les villes : un potentiel immense
- ZAN #4 - Peut-on compter sur la séquence « Éviter, réduire, compenser » pour atteindre le ZAN ?
- ZAN #5 - Vers la sobriété en Île-de-France : l'exigence de faire autrement
- ZAN #6 - « Zéro artificialisation nette » : se doter d'outils franciliens à la mesure de l'enjeu

---

<sup>106</sup> GIEC : groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

<sup>107</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

<sup>108</sup> Voir l'enregistrement vidéo de chaque séance et des ressources complémentaires sur le site de l'Institut : <https://www.institutparisregion.fr/environnement/zero-artificialisation-nette-en-ile-de-france.html>

## 4.1.5 Accompagner les entreprises dans le « verdissement » de leur *business models*

Pour faire face à la globalisation et aux évolutions du marché, les entreprises et les PME devront s'adapter aux mutations des secteurs de l'économie pour rester :

- économiquement viables,
- innovantes et améliorer les processus de production,
- économes en ressources naturelles et énergétiques,
- respectueuses de leur capital humain,
- éthiques d'un point vue business et sociétal.

Dans le cadre de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable, les entreprises sont incitées à prendre en compte les impératifs environnementaux dans leur développement. L'implication des entreprises, quel que soit leur taille et leurs secteurs d'activités, est essentielle dans la mise en œuvre de la transition écologique et du développement durable.

### Accompagner le passage à la « neutralité carbone » des TPE/PME

La neutralité carbone est le fait, pour une entité donnée (un pays, une entreprise, une ville, une école, etc.), soit de ne pas émettre de gaz à effet de serre (GES), soit d'en absorber autant qu'elle en émet. Calculées en équivalent CO<sub>2</sub>, les émissions de GES sont dues à l'utilisation des énergies fossiles par les entreprises (transports, procédés industriels, chauffage, éclairage, etc.).

L'objectif de neutralité devra s'imposer à tous les secteurs d'activité, toutes les branches industrielles, et à toutes les tailles d'entreprises. Pourtant, une majorité d'entreprises n'ont pas encore démarré ce chantier, notamment parce que le cadre législatif et réglementaire actuel n'est pas toujours adapté aux contraintes des petites et moyennes entreprises.

Or les PME et TPE représentent en France 99 % des entreprises et près de 50 % des salariés. Il est donc primordial qu'elles participent massivement à cet enjeu, afin de faire face à ce défi. Pour les aider, des mesures et des politiques adaptées devront être déployées, afin que ce changement ne nuise pas à leur compétitivité.

Même si elles n'ont pas toutes le même impact, de nombreuses actions ont un effet positif, alors, concrètement, que peuvent faire les entreprises<sup>109</sup> ?

- Analyser leurs émissions de GES (l'Ademe, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, participe aux frais jusqu'à 70%) pour permettre de mieux cibler les sources potentielles d'économies ;
- Améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments (notamment ceux à usage tertiaire), de leurs machines ou leurs procédés (pour les industriels), pour diminuer leur consommation ;
- Réorienter leur approvisionnement énergétique au profit d'énergies « vertes », c'est à dire renouvelables (chaufferie biomasse, méthanisation, réseaux de chaleur bas carbone, panneaux photovoltaïques, éoliennes, etc.). Dans la pratique, les PME vont surtout prendre un abonnement adapté chez un fournisseur d'énergie (gaz et surtout électricité) d'origine renouvelable (ou zéro carbone) ou via un fournisseur de ces énergies ;
- Développer le recyclage, voire la réutilisation de leurs déchets ;
- Récupérer leurs eaux pluviales ou de procédés (lavage, traitements, etc.) ;
- Investir dans l'éclairage intelligent. Utiliser des lumières basse consommation, limiter l'éclairage inutile. Penser à la luminosité des écrans, aux veilleuses des appareils (ordinateurs, imprimantes, machines à café, etc.) ;
- Employer chauffage et climatisation de manière « intelligente », utiliser l'aération naturelle (ouvrir les fenêtres), fermer les volets la nuit, baisser les réglages de nuit ;

---

<sup>109</sup> <https://blog.valoxy.org/lentreprise-et-la-neutralite-carbone/>

- Lutter contre l'obsolescence programmée (prolonger l'utilisation d'équipements avant remplacement). Favoriser don et recyclage plutôt que ferraille ou poubelle.

D'autres gestes sont bien plus significatifs, comme le fait de repenser le transport du personnel ou les livraisons :

- Favoriser le télétravail, le co-voiturage, les vidéoconférences, limiter les déplacements à l'essentiel, etc.
- Faire partie de plates-formes de regroupement des approvisionnements ou des livraisons
- Enfin, pour les grands groupes tertiaires et de bureaux, privilégier l'hébergement des serveurs à proximité de l'entreprise, pour diminuer la distance parcourue par les données et la consommation d'énergie induite, a un impact important.

## **La RSE et l'intégration des questions sociales et environnementales**

Alors que la question du climat et de l'environnement devient centrale dans les préoccupations des agents économiques et des décideurs politiques, il semble utile pour les dirigeants de s'intéresser à la notion de RSE. Le sigle RSE désigne la Responsabilité Sociétale des Entreprises, c'est-à-dire, l'intégration des questions sociales, et environnementales dans l'activité des entreprises, car ces problématiques seront amenées à prendre une place croissante dans l'économie des années à venir.

La RSE apparaît donc comme un levier de performances pour les PME, qui les aide à adapter leurs besoins à la réalité de leur activité et à anticiper le futur. Elle vise un comportement éthique des affaires. Elle favorise la transparence et le dialogue auprès des acteurs de l'entreprise : clients, fournisseurs, actionnaires, banques, assureurs, mais aussi riverains, pouvoirs publics et collectivités, associations... La tendance actuelle est à l'augmentation de la valeur économique «qualitative» de l'entreprise (éthique, réputation, marques, brevets, clients, capital humain, système d'information, capital environnemental, partenaires...) aux dépens de la valeur économique «quantitative» (actif, carnet de commandes, trésorerie...).

L'achat responsable en est un des piliers et consiste à intégrer les principes de la RSE dans l'acte d'achat de produits et de services. Il s'agit de prendre en compte des spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique en intégrant dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes des exigences : élaboration de la politique achats, élaboration du cahier des charges, gestion des fournisseurs, procédure d'appel d'offres, contractualisation, exécution du contrat, retour d'expérience / évaluation et démarche de progrès.

---

## **Le plan de transition écologique pour les PME et TPE<sup>110</sup>**

La sensibilisation aux questions environnementales est devenue un axe politique majeur. Dans la continuation des accords de Paris (COP 21, Décembre 2015), et de la Convention Citoyenne pour le Climat, le plan de transition écologique qui met l'écologie « au cœur de l'économie » a été présenté début Juin 2020. Il vise à aider les entreprises à sortir de la crise en accélérant leur transition écologique grâce à une relance économique plus « verte ». Il s'articule autour de 3 grands axes :

### **Diagnostiquer**

Le « Club des entrepreneurs engagés pour le climat » : Destiné à créer un réseau d'entreprises, à l'image de la *French Tech* et de la *French Fab*. Les chefs d'entreprises déjà sensibilisés à la transition écologique étant plus convaincants, ils en seront les ambassadeurs et témoigneront de leur expérience.

Le « Climatomètre » : Il s'agit d'une auto-évaluation gratuite, en ligne, sur le niveau de maturité de l'entreprise vis-à-vis de la transition écologique et énergétique (TEE) et de l'économie circulaire.

Le « Diag Eco-flux » : Il s'adresse aux PME de plus de 20 salariés dans l'industrie, la restauration, l'hôtellerie, la distribution et l'artisanat. Il met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'études spécialisés en optimisation de flux (énergie, eau, matières et déchets), chargés d'identifier des pistes d'économies concrètes.

### **Financer<sup>111</sup>**

Le « Prêt Vert » Ademe-Bpifrance : Destiné aux PME, TPE et ETI, il finance des projets accompagnés par l'Ademe ou des actions préconisées par le « Diag Eco Flux ». Un second prêt est octroyé par Bpifrance « Prêt Economie d'énergie », garanti et bonifié grâce au programme de certificats d'économies d'énergie. Il s'adresse aux PME de plus de trois ans qui engagent un programme d'investissements afin d'améliorer leur efficacité énergétique.

### **Accompagner**

Accélérateur Transition Energétique : Il vise à accompagner des entreprises de tous secteurs d'activité dans leurs projets de transition bas carbone. L'accompagnement portera sur un plan d'actions détaillé pour sécuriser les premières étapes de déploiement des projets de transition. Les chefs d'entreprises pourront se familiariser avec la méthodologie ACT *Assessing low Carbon Transition*. Ils mettront au point une stratégie de développement compatible avec les trajectoires carbone de l'Accord de Paris.

---

<sup>110</sup> Ministère de la transition écologique et solidaire, [Plan d'accélération de la transition écologique des TPE et des PME](#), Juin 2020.

<sup>111</sup> Voir l'ensemble des aides disponibles sur le site <https://www.economie.gouv.fr/cedef/aides-entreprises-transition-ecologique>

## 4.2 Une économie plus inclusive

### 4.2.1 Le secteur associatif fortement mobilisé

La crise de la Covid-19 a eu un impact direct sur le secteur associatif, qui a bénéficié d'une mobilisation et d'un engagement accru des citoyens. En effet, la pandémie a engendré un besoin pressant d'aide et de soutien social bien au-delà des soins médicaux graves et urgents : confinement sévère pour les personnes âgées, grande pauvreté et privation de nourriture pour les familles les plus précaires et à faibles revenus, fermeture des écoles et des cantines scolaires, solitude et difficultés pour beaucoup à gérer les émotions contradictoires liées à la situation. Durant ces 55 jours de confinement, une nouvelle demande de solidarité est apparue qui s'est manifestée d'une part, par l'arrivée dans diverses associations d'une population de bénévoles plus jeunes que ceux habituellement engagés et d'autre part, par la multiplication des formes d'action et d'aide, avec un développement marqué de solidarités de voisinage, spontanées non organisées et fondées sur la proximité.

Le secteur associatif a cependant connu une chute de l'activité liée à la crise sanitaire. Selon une enquête du Mouvement associatif menée en début de confinement<sup>112</sup>, à peine 22% des associations parvenaient à maintenir une petite activité, juste supérieure à 20% de leur action habituelle. Fort logiquement, les associations sportives se situaient au-dessous de 10 %. Le secteur humanitaire et le secteur social, en raison de leur mode d'action et des impératifs du moment, le développement local, dans une approche de proximité, et l'environnement se situent au-dessus de 40%. Au sein des associations qui emploient des salariés, la part d'activité maintenue se situe à hauteur de 30%, et elle varie de 25% à 45%, en corrélation avec la taille, mesurée selon les effectifs. La moitié des associations, a été contrainte d'annuler ou de reporter l'organisation d'événements, cette proportion bondit à 62% dans le secteur de la culture<sup>113</sup>.

### 4.2.2 L'économie sociale et solidaire au service du bien commun

L'Île-de-France dispose d'un tissu d'entreprises de l'ESS parmi les plus innovantes avec près de 400 000 salariés (7,2 %) en Île-de-France<sup>114</sup>. L'action sociale, les sports et loisirs totalisent plus de la moitié des salariés de ces secteurs mais l'ESS est aussi présente dans les activités financières et d'assurance (39 300 salariés). Fortement impactées par la crise sanitaire, les structures rencontrent des difficultés de tous ordres, tant économiques qu'organisationnelles. Nombre de ses entreprises et associations risquent de périr. Mais cette crise, comme le souligne la Cress Île-de-France, est également « une opportunité de transition » vers l'émergence de modèles de développement où les principes de l'ESS seraient réaffirmés.

En Ile-de-France, les secteurs de l'ESS les plus touchés par la crise sanitaire ont été l'art et la culture, l'hébergement et la restauration, le sport et l'animation et le social<sup>115</sup>. Mais comme pour l'ensemble de l'économie, l'impact sur les secteurs de l'ESS est contrasté. En effet, certains domaines d'activité ont rencontré une opportunité pour se déployer<sup>116</sup>. C'est notamment le cas des services liés à l'alimentation des produits de base comme les fruits et les légumes. Les producteurs maraîchers, mais également laitiers et de viande, ont augmenté leurs ventes directes au public. De ce fait, cette crise est bénéfique pour les circuits courts et la production locale, constituant des traits essentiels de l'ESS. Et dans l'émergence d'un nouveau modèle moins consommateur d'énergie et moins inégalitaire, développant l'économie circulaire, les low-tech,

<sup>112</sup> Enquête du Mouvement Associatif et du Réseau National des Maisons des Associations. ; 20 mars 2020 ; 20 000 répondants. 2eme volet en cours : « #Covid-19 : où en sont les associations après le confinement ? » .

<sup>113</sup> [https://www.cressidf.org/wp-content/uploads/2020/07/Synthe%CC%80se\\_enque%CC%82te\\_Accompagnement\\_ESSV3-1.pdf](https://www.cressidf.org/wp-content/uploads/2020/07/Synthe%CC%80se_enque%CC%82te_Accompagnement_ESSV3-1.pdf)

<sup>114</sup> Source : Cress Ile-de-France

<sup>115</sup> D'après une enquête CRESS Ile-de-France Impact de la crise sur les secteurs de l'ESS, enquête mai 2020

<sup>116</sup> Source : Elena Lasida, professeur à l'Institut Catholique de Paris. <https://www.icp.fr/a-propos-de-licp/actualites/limpact-du-covid-19-sur-leconomie-sociale-et-solidaire-le-regard-de-la-chercheuse-elena-lasida>

l'agriculture de proximité, le facteur humain, les structures de l'ESS déjà impliquées et innovantes dans ces domaines pourraient trouver des marchés nouveaux et servir de modèle.

L'innovation sociale, via notamment les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) apporte également des réponses nouvelles à des besoins sociaux ou écologiques peu ou mal satisfaits, en faisant coopérer tous les acteurs concernés, publics, privés, civils. Elle propose des solutions à des enjeux de société complexes, comme par exemple la création d'emplois durables dans des quartiers sensibles, des zones rurales désertées ou des bassins d'emploi en reconversion ou, autre exemple, le développement de l'économie circulaire.

### **4.2.3 Le défi du vieillissement démographique**

Un système immunitaire moins performant, des pathologies chroniques sous-jacentes et des conditions de vie moins protectrices... La mortalité liée à la Covid-19 a été bien plus importante chez les personnes âgées. 81,2 ans, c'est la moyenne d'âge des personnes décédées en France de la Covid-19 selon les chiffres publiés par Santé Publique France. Parmi les décès, 98% avaient plus de 65 ans. Plus de 50 % de la mortalité concerne des personnes âgées de 80 ans ou plus. D'après les rapports, 8 décès sur 10 surviennent chez des personnes présentant au moins une comorbidité, en particulier celles souffrant de maladie cardiovasculaire, d'hypertension et de diabète, mais aussi d'une série d'autres affections chroniques préexistantes.

La crise de la Covid-19 a remis sur le devant de la scène les questions sur la valeur que l'on accorde à la vie de nos aînés et sur la solidarité intergénérationnelle. Et notamment la prise en compte insuffisante de la demande en matière d'accueil des personnes âgées. En effet, le soutien aux personnes âgées, à leurs familles et à leurs aidants est un élément essentiel face à la pandémie. Pendant les périodes d'isolement et de quarantaine, les personnes âgées ont besoin d'un accès aux produits de base, aux médicaments pour garantir leur santé physique, ainsi qu'à l'aide sociale.

Le vieillissement de la population emportera inexorablement des conséquences sur notre société et plus particulièrement la place des personnes âgées dans notre modèle social. Dans un tel contexte, la part du nombre de personnes âgées dépendantes va également augmenter. En 2015, la proportion de personnes âgées dépendantes est moindre en Île-de-France qu'au niveau national. La part des hébergements adaptés y est également plus faible. Par conséquent, davantage de Franciliens dépendants vivent à domicile ou quittent la région pour rejoindre une institution. À l'horizon 2030, le nombre de personnes âgées dépendantes serait en hausse de 23 %, pour atteindre 421 400, alors que le nombre d'équipements en hébergements adaptés resterait stable. Le nombre de personnes âgées maintenues à domicile augmenterait de 29 %. Les personnes âgées sévèrement dépendantes représenteraient 68 % des résidents en institution contre 62 % actuellement. Des besoins déjà importants vont s'accroître à l'avenir, que ce soit en matière de soins de longue durée, de services aux personnes âgées ou de maisons de retraite médicalisées.

Ce vieillissement de la population crée des besoins dans les services à la personne accessibles pour beaucoup à des actifs peu ou moyennement qualifiés. Des créations nettes d'emplois sont anticipées dans la silver économie (+43 % en Île-de-France à l'horizon 2030 selon une étude de Défi métiers de 2019). La région devrait également voir s'accroître les opportunités d'emplois dans le secteur des services à la personne. Les secteurs de la santé et de l'action sociale (infirmiers, aides-soignants, aides à domicile...) pourraient aussi créer entre 67 500 et 76 000 emplois d'ici à 2030.

#### 4.2.4 L'avenir des jeunes fortement impacté

Etudes interrompues, accroissement des inégalités, entrée retardée dans le monde du travail : les jeunes voient leur avenir fortement perturbé par la crise de la Covid-19, selon une étude de l'Organisation internationale du Travail<sup>117</sup>. La crise économique due au confinement a freiné l'intégration des jeunes sur le marché du travail. En France, quelque 620 000 emplois ont été supprimés durant les huit semaines qu'a duré le confinement, des contrats surtout occupés par des jeunes, pour la plupart des CDD ou des contrats intérimaires, selon l'OFCE. Les précaires sont en effet les premières victimes du confinement, puis de la récession. Or les jeunes sont parmi les plus nombreux dans cette catégorie d'emplois : 28,4 % des actifs de moins de 25 ans étaient en CDD en 2019, d'après les dernières statistiques de l'Insee. 38 % avaient un contrat précaire ou pas de contrat de travail du tout, contre 13 % pour l'ensemble de la population.

Les 18-25 ans, qui représentent près de 8 millions de personnes et 12 % de la population française, sont les premières victimes des fins de CDD, de la chute de l'intérim, des plans de licenciement. Facteur aggravant, les secteurs les plus frappés par la récession sont aussi ceux où les jeunes sont les plus présents : hôtellerie, restauration, tourisme, événementiel... Enfin, ils seront surtout confrontés aux emplois non créés, au gel des embauches, qui affecte particulièrement les primo-accédants au marché du travail. Or, ce sont 700 000 à 800 000 jeunes qui doivent entrer cette année sur le marché du travail.

Le taux de chômage des 15-24 ans, qui se situait déjà à 20% au dernier trimestre de 2019 – le quatrième plus élevé d'Europe – pourrait, dans le pire des scénarios, atteindre 30%. Dans cette tranche d'âge, il a augmenté de 29% au seul mois d'avril 2020, atteignant le record de 659 000. Depuis l'inversion de la courbe du chômage, réalisée en 2015, le taux de chômage chez les 15- 24 ans perdait environ un point chaque année et s'était rétracté de 24,7 % en 2015 à 19,6 % en 2019, selon l'Insee. L'inquiétude porte aussi sur les près de 500 000 jeunes qui étaient en apprentissage en 2019, qui pourrait se trouver menacée par les effets de la crise. Les perspectives sont sombres : entre 165 000 et 320 000 jeunes pourraient venir grossir les rangs des demandeurs d'emploi en France au deuxième trimestre de 2020, selon des estimations du ministère du Travail, qui se basent sur une croissance négative de 10 à 11% sur l'année et une baisse très progressive de l'activité partielle.

Elles ne sont pas meilleures concernant les revenus. Déjà, 40% des jeunes déclaraient une perte de revenus depuis mars, soit le plus fort taux de toutes les classes d'âge, révélait une récente enquête réalisée par l'Ined.

L'impact psychosocial du confinement chez les plus jeunes se révèle aussi dramatique que l'impact économique. Selon une enquête<sup>118</sup> menée pendant le confinement, 27 % des étudiants se déclaraient tristes, déprimés ou désespérés plus de la moitié du temps voire tous les jours contre 16 % chez les non-étudiants ; 40 % se sentaient fatigués ou sans énergie (contre 21 %) ; 30 % se voient comme des "perdants" (contre 15 %) ; 27 % se déclaraient "en permanence inquiets, de façon excessive" contre 16 % dans le reste de la population.

---

<sup>117</sup> Sortie le 11 août, l'étude menée par l'Organisation Internationale du Travail met en lumière les inquiétudes auxquelles font face les jeunes de 18 à 29 ans. En s'appuyant sur les réponses de 12 000 personnes issues de 112 pays différents, le bureau de l'OIT souligne cinq points noirs pour la jeunesse après la crise du Coronavirus.

<sup>118</sup> Source : Equipe de recherche Bordeaux Population Health (Inserm et université de Bordeaux)

---

### **Encadré : Vers un New Green Deal européen**

Quels scénarios pour la vie économique et sociale en France à court et moyen termes (2021-2022)?

Parmi les trois scénarios que Futuribles propose dans sa démarche prospective, le Green Deal européen est un scénario intermédiaire qui propose la résilience de la communauté européenne et d'anticipation des risques climatiques et environnementaux à venir, dont le Covid-19 a été un «avant-goût».

Il s'agit d'un mouvement de relocalisation plus écologique soutenu par une partie croissante de la population qui, soudainement sensibilisée, réoriente sa consommation et son épargne vers des produits locaux et des pratiques plus raisonnées. Les appels à la frugalité déjà présents dans les milieux et discours écologistes s'accroissent, prônant un développement des pratiques de consommation modérée et une réorganisation des priorités d'achat (moins d'équipement électro-ménager, pas de voiture, etc.). D'ailleurs, les pouvoirs publics et les compagnies de transport profitent de la situation pour relancer des systèmes de transports plus adaptés aux exigences de la transition écologique. De nombreux réseaux régionaux sont développés ou redéployés, par la SNCF par exemple, ce qui permet aussi de redynamiser l'économie du secteur en proposant de nouvelles offres de transports collectifs locaux. L'épargne, quand elle existe, est très progressivement réorientée vers des fonds éthiques (comme la Nef) ou bien investie dans des projets locaux de l'économie sociale et solidaire (via des plates-formes de *crowdfunding* qui préexistaient à la crise).

Les politiques de l'Union européenne (UE) encouragent fortement à suivre cette trajectoire.

*Source : Futuribles, Crise de la Covid-19 : scénarios à l'horizon fin 2021. Document de travail – version du 20 avril 2020.*

---

## **4.3 Une économie plus résiliente**

### **4.3.1 Vers une économie relocalisée**

L'économie mondiale se caractérise par l'intégration croissante des chaînes de production et de valeur dans le cadre d'échanges progressivement libéralisés. Les crises récentes, dont celle de la Covid-19 témoignent des fragilités induites par les phénomènes de concentration économique d'une part, et de l'inadéquation croissante des systèmes de régulation nationaux d'autre part (concurrence des économies nationales sans juguler les situations de dumping social, environnemental ou fiscal). Difficulté des États à agir de façon coordonnée quand l'intérêt commun est en jeu. Repenser l'organisation de l'économie mondiale paraît donc incontournable.

Faut-il dès lors envisager une relocalisation d'une partie de l'économie ?

Relocaliser l'économie semble une voie de sortie vers plus de résilience des métropoles, plus de création de richesse, une plus grande diversité d'emplois. Mais que doit-on entendre par relocalisation ? La relocalisation au sens propre du terme, c'est-à-dire le retour d'activités qui avaient quitté le territoire national, semble peu probable et insuffisant pour répondre à l'objectif de réindustrialisation comme le souligne Trendeo. Selon ses analyses, depuis 2009 seuls 0,4% des emplois créés sont le fait des relocalisations ( 2,1% en 2020). Face à la faiblesse des longues

chaînes de production et d'approvisionnement révélée par la crise de la Covid-19, beaucoup d'experts évoquent leur probable diversification vers l'Inde, et d'autres pays d'Asie. Celle-ci s'accompagnerait en partie de phénomènes de relocalisations qui s'opèreraient cependant à des échelles continentales sous forme de *near-shoring*<sup>119</sup> en Europe Centrale et Orientale et au Maghreb, mais probablement peu en France. Il faudrait plutôt ici retenir une définition d'une économie plus locale, dont la croissance serait plus endogène, impliquant des productions locales s'appuyant sur une chaîne de valeur elle-même plus locale, servant en priorité un marché régional et Français.

Le numérique pourrait participer à cet objectif de relocalisation de l'industrie en ouvrant la voie à la conception de micro-industries permettant de produire des produits à façon, en particulier par le recours aux techniques de fabrication additive. Cette relocalisation paraît même opportune dans bien des secteurs en ce qu'elle serait un gage de plus grande maîtrise des approvisionnements et d'un meilleur contrôle de la qualité des produits. Le premier jalon vers cette relocalisation de l'industrie passera par un maintien du tissu productif existant déjà mis à mal par les tendances liées à la métropolisation et les évictions qu'elle implique. Il s'appuiera aussi sur l'émergence d'entreprises industrielles de nouvelle génération issues notamment de très nombreuses start-up créées en Ile-de-France. Selon Trendeo, depuis 2009, plus de 45% des start-up françaises sont nées dans la région capitale. Alors qu'elles sont nombreuses à quitter l'Ile-de-France lorsqu'elles abordent leur phase d'industrialisation, un des enjeux capital sera dans le futur de mieux accompagner ces futurs champions dans leur parcours résidentiel de la création à l'industrialisation. Enfin, cette réindustrialisation, ne pourra s'opérer que s'il existe de nouveaux marchés pour ces entreprises, à commencer par le marché francilien, ce qui justifierait de nouvelles implantations.

L'initiation de ces nouveaux marchés, qui peut s'accompagner de nouveaux modèles de développement, trouvera particulièrement tout son sens dans le domaine du développement durable avec par exemple l'amplification de modèles d'économie circulaire. Ainsi, au regard de l'empreinte écologique du numérique et de sa vulnérabilité face, notamment, à la cybercriminalité, les approches low-tech et les ingénieries inspirées du biomimétisme mériteront également d'être explorées. La relocalisation d'une part de l'économie productive, ne pourra cependant pas répondre à tous les besoins d'un bassin de consommation de 12 millions d'habitants, ce qui implique que l'économie régionale devra rester ouverte sur le monde. Il convient de ce fait d'identifier ce qu'il est possible de produire dans chaque région au regard de ses ressources naturelles, sociales et culturelles, et ce qui nécessitera d'être importé, impliquant de cultiver les liens d'interdépendance et de solidarité avec les régions du monde. En particulier, il paraît indispensable de cultiver les liens à l'échelle mondiale dans le champ de la connaissance. Ainsi, l'initiative Fab City vise à accroître l'autonomie des villes tout en s'inscrivant dans le partage planétaire des connaissances et bonnes pratiques locales.

---

<sup>119</sup> Le nearshoring, par différence à l'offshoring, est le fait de délocaliser une activité économique, mais dans une autre région du même pays ou dans un pays proche, permettant des gains de productivité et une activité davantage « contrôlable ».

---

## Fab City : Qu'est-ce-que c'est ?

L'initiative coordonne les actions des 18 villes membres du réseau, engagées dans la promotion et le développement d'un modèle urbain basé sur la fabrication et la production locales, circulaires et numériques.

Ce projet a été initié en 2014 à Barcelone. Paris fait partie avec Brest, Rennes et Toulouse des villes françaises membres du réseau global Fab City qui vise à développer des villes localement productives et mondialement connectées.

Aujourd'hui entre 70% et 85% de la population mondiale vit en ville. Elle représente donc un territoire pertinent pour la mise en place de nouveaux projets, en lien avec les citoyens, pour l'amélioration de leur bien-être individuel et collectif. Le concept de Fab City invite à repenser l'impact des pratiques du numérique afin de relocaliser une production industrielle, artisanale, alimentaire, énergétique... sur le territoire urbain, dans le but de rendre la ville autonome à 50, voire 70%.

La Fab City reprend les valeurs et le fonctionnement de la communauté des FabLabs, à savoir la connectivité par l'inclusion, la culture, la créativité et l'esprit d'entreprendre. Ces valeurs s'appliquent alors dans un réseau plus large, comprenant toutes initiatives citoyennes, administratives ou entrepreneuriales allant dans le sens de la transition de la ville.

Source : Fab City. <https://fab.city/>

---

### 4.3.2 L'enjeu de souveraineté

La situation a prouvé l'importance d'une plus forte autonomie nationale en matière de production industrielle et d'offre de services dans des secteurs stratégiques : agroalimentaire, médical, numérique, logistique, etc.

#### Dans l'alimentation

Assurer sa souveraineté alimentaire consiste, pour un pays comme la France, à ne pas dépendre des importations pour les denrées que ses paysans sont capables de produire en quantité et en qualité suffisante. Encore faut-il que les conditions de mise en marché permettent aux agriculteurs de vivre de leur travail. Alors que le début de la période de confinement s'est manifesté par une ruée dans les magasins de peur de manquer de produits alimentaires et de base, il est temps de débattre d'une politique agricole qui permette enfin à la profession de gagner sa vie en produisant de quoi nourrir la population du pays.

La question de l'alimentation, pour une grande région comme l'Île-de-France, a été tout particulièrement remise en avant ces derniers temps<sup>120</sup>. On assiste progressivement à un développement des circuits courts ou de proximité (Amap, La Ruche qui dit oui, introduction de produits locaux dans la restauration collective et la grande distribution...). Cet engouement pour redévelopper une agriculture alimentaire de proximité ne doit pas laisser penser que l'Île-de-France peut tendre vers l'autosuffisance. En effet, il faudrait nourrir 19 % de la population française avec 2 % de la SAU française, sans oublier les limites pédoclimatiques et le fait que les régions françaises sont spécialisées dans leur production agricole. En revanche, préserver les terroirs, en développer de nouveaux, créer et soutenir des filières agricoles et agroalimentaires

---

<sup>120</sup> Voir les travaux de Laure de Biasi, Comprendre le système alimentaire pour dépasser la crise, Chronique des confins n° 9, mai 2020. <http://www.institutparisregion.fr/amenagement-et-territoires/chroniques-des-confins/comprendre-le-systeme-alimentaire-pour-depasser-la-crise.html>

de proximité, mais aussi amener les consommateurs franciliens à se tourner vers des productions locales offrent des perspectives intéressantes dans différents domaines : traçabilité, diversification, paysage, services, multifonctionnalité, savoir-faire, variétés locales, emplois locaux... D'après le recensement agricole de 2010, environ 800 exploitations, soit 16 % des exploitations franciliennes pratiquent des circuits courts. La vente à la ferme est le mode de commercialisation principal en Île-de-France. Pour autant, la plupart des agriculteurs utilisent plusieurs modes de commercialisation. Les ventes de paniers, du type Amap, qui connaissent un engouement chez les consommateurs urbains et les médias, ne totalisent que 5 % des modes de commercialisation. Ils sont cependant un symbole fort des nouveaux liens producteurs/consommateurs.

Les enjeux portent sur les filières courtes de proximité Alimentation et agriculture encore déconnectées l'une de l'autre. Les 5 000 exploitations ne peuvent pas actuellement répondre aux besoins alimentaires de 12 millions de consommateurs malgré l'activité agricole de la région. Car l'agriculture francilienne est une agriculture intensive, tournée vers la production et l'exportation<sup>121</sup> céréalière. Pour tendre vers un système alimentaire plus sobre, plus vertueux et circulaire, il est nécessaire à la fois de développer la production locale mais aussi changer les pratiques alimentaires et agricoles. L'enjeu de souveraineté alimentaire passe également par les enseignes alimentaires, notamment la grande distribution qui détient les 2/3 de parts de marché, les marchés, autant de circuits dans lesquels les produits alimentaires franciliens, qu'ils soient bruts ou transformés, doivent être davantage présents et mis en valeur.

### **Dans l'industrie de la santé**

La dépendance de la France vis-à-vis de l'extérieur pour des produits essentiels en matière de santé est un sujet de préoccupation de natures sanitaire et de souveraineté posé bien antérieurement à la Covid-19. La crise sanitaire a néanmoins mis en exergue et rendues publiques cette dépendance et la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement. La relocalisation d'unités de production en France ou en Europe est une réponse étudiée par les acteurs institutionnels ainsi que par certains industriels.

### **La chaîne de valeur de la production de médicaments : complexe, fragile et mondiale**

Plusieurs facteurs aboutissent à des tensions voire à des ruptures d'approvisionnement. S'ils n'en sont pas la cause unique, les délocalisations expliqueraient 20 à 30 % des pénuries de médicament<sup>122</sup>. En effet, depuis plus de vingt ans, elles ont massivement affecté l'industrie pharmaceutique et plus généralement l'industrie de la santé européenne. Les chaînes de valeur sont donc aujourd'hui particulièrement dépendantes de l'Asie (Inde et Chine), notamment pour la production de principes actifs (API), d'intermédiaires pharmaceutiques et de matières premières réglementées. L'érosion industrielle se poursuit : en Île-de-France, la fabrication de produits pharmaceutiques de base et la fabrication de préparations pharmaceutiques ont perdu plus de 8 500 emplois entre 2007 et 2017.

---

<sup>121</sup> En France, il y a en moyenne 1 exploitation agricole pour 128 personnes. En Île-de-France, c'est 1 exploitation pour 2 360 personnes. Pour plus d'information voir Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien, 2015.

<sup>122</sup> Rapport Biot, « Mission stratégique visant à réduire les pénuries de médicaments essentiels », février 2020

## Noyau de l'industrie de la santé : évolution des effectifs salariés de 2007 à 2017



Dans ce contexte, la prise de conscience sur le fait que l'Europe ne doit pas se retrouver dépourvue de sites productifs s'est accélérée. Les exemples de localisation francilienne directement imputables à la crise de la Covid-19 sont pour le moment peu nombreux. Sanofi a annoncé début septembre qu'il prévoyait de localiser la future unité de production des vaccins anti-Covid à Vitry. La portée économique pour l'Île-de-France de cette annonce de localisation ne peut être encore appréciée car les discussions sont en cours. En effet, il n'a pas été dévoilé ce qui sera précisément fait sur ce site qui est en activité mais qui n'est pas un site de production de vaccin (réorganisation, déplacement, arrêt des activités présentes ? dans quelles proportions ?). En revanche, cette annonce ne remet pas en cause la fermeture du site d'Alfortville, annoncée il y a un an (restructuration de la branche recherche). Cet exemple illustre toute la complexité du sujet qui dépasse les capacités des acteurs locaux à agir sur les décisions.

### Sécuriser les approvisionnements

Les ruptures d'approvisionnement de médicaments essentiels sont connues depuis de nombreuses années et vont s'aggravant. Dans les premiers mois de la crise sanitaire, des tensions d'approvisionnement se sont produites pour des médicaments fortement consommés pour la prise en charge des patients atteints de la Covid-19. Les polémiques entre l'Europe et les États-Unis autour de la livraison des futurs vaccins anti-Covid ont amené la Commission européenne à passer des accords avec différents groupes pharmaceutiques afin de sécuriser les commandes. C'est ainsi que Sanofi-GSK s'est engagé à livrer 300 millions de doses en Europe. Les déclarations de son dirigeant annonçant des livraisons prioritaires aux États-Unis avaient largement choqué.

### Un enjeu de souveraineté économique

Une autre bonne raison de relocaliser, dans des conditions environnementales, sanitaires et économiques satisfaisantes : réduire le volume des importations. Le Conseil National des Achats cherchait à identifier les catégories de produits les plus propices à une relocalisation de leur production en France pour répondre à trois enjeux : la souveraineté économique et européenne, la sécurisation des approvisionnements et le développement économique avec impact sur l'emploi. L'étude a montré que le secteur de la Santé-Pharmaceutique apparaissait comme l'un des quatre secteurs les plus importateurs.

Dépenses d'achat (importations) de quatre secteurs industriels : la santé 1<sup>er</sup> importateur



Source : étude PwC CNA septembre 2020

Concernant l'impact sur l'emploi, il devrait être limité. En effet, pour être compétitives, les unités de production en chimie fine et fabrication pharmaceutique nouvellement créées sont très automatisées.

Si désormais la « relocalisation » est un objectif pour les activités industrielles en général, elle est tout particulièrement affichée dans le domaine des industries de santé, pour des raisons à la fois de souveraineté sanitaire et de souveraineté économique. Cet objectif est porté tant par le gouvernement que par les collectivités, ainsi que par certains industriels. Ce qui est visé, ce sont des localisations sur le territoire français ou européen. L'Île-de-France concentre les atouts pour bénéficier de cette dynamique à construire : la grande compétence de ses ingénieurs et chercheurs ainsi que la proximité des centres décisionnels et de recherche. Les annonces de relocalisations franciliennes, effectives ou annoncées, concernent d'abord des sites existants dont le foncier est maîtrisé par l'industriel.

## Dans le domaine du numérique, cybersécurité

Les réseaux et systèmes d'information jouent un rôle fondamental dans l'économie et la société<sup>123</sup>. Elles ont aussi permis la résilience de l'Île-de-France durant la période de confinement. Leur protection relève tout autant d'une question de souveraineté pour les structures étatiques, que de compétitivité pour les entreprises et d'efficacité pour les systèmes urbains. L'écosystème naissant de la cybersécurité est un domaine à forte composantes d'innovation et de technologies de rupture (intelligence artificielle, blockchain, cryptographie quantique, etc.). Il travaille en étroite relation avec des établissements de pointe (CEA, Inria...), notamment sous la forme de réseaux dédiés de recherche, tels Sparta ou Paclido. L'environnement de la cyber sécurité comprend aujourd'hui 1 500 à 2 000 entreprises au niveau national, qui génèrent environ 50 000 emplois. À ce chiffre, il faut ajouter les emplois internalisés par les grandes entreprises. Dans ce contexte, l'Île-de-France est un lieu important de concentration de centres de décision, d'entreprises du numérique, du conseil et de l'ingénierie<sup>124</sup>. Elle joue un rôle clé dans le dispositif national mais a de nombreux challenges pour répondre aux enjeux de cybersécurité et de compétitivité face à d'autres grandes régions mondiales. Avec des besoins de main-d'œuvre estimés entre 3500 à 4000 nouveaux postes à pourvoir annuellement, les entreprises et administrations rencontrent des difficultés à recruter. Accompagner la croissance de la filière cybersécurité revêt donc un triple enjeu de souveraineté, d'accompagnement des entreprises de cette filière et plus généralement de capacité à protéger les enjeux économiques des acteurs socio-économiques francilien.

Le Figaro révèle la création attendue du Campus cyber français qui rassemblera à terme près de 1 000 personnes venues de groupes privés comme Thales, Atos, Orange, Capgemini, et d'agences de l'État comme l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi). Ce campus va s'installer à partir du mois de septembre 2021 à La Défense, au sein de l'immeuble Eria. Altarea, propriétaire de l'actif de 26 000 m<sup>2</sup>, confirme que « cet acteur de la cybersécurité

123 Cf. Section 3.5

124 Voir à ce propos : <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/la-cybersécurité-de-la-maîtrise-des-risques-au-développement-des-territoires.html>

est entré en négociations exclusives avec eux ». Tout en indiquant que le groupe ne peut commenter l'opération durant cette période de négociations.

L'objectif de cette centralisation est de faire travailler un écosystème français de la cybersécurité aujourd'hui fragmenté. L'immeuble, dessiné par l'agence 2Portzamparc, se voudra être un lieu vitrine des meilleures technologies françaises dès l'accès au bâtiment. Par ailleurs, Le Figaro indique qu'un autre site de taille équivalente ouvrira dans un second temps sur le plateau de Satory, à Versailles, pour pouvoir travailler sur des projets plus gourmands en espace comme la sécurité des véhicules connectés, des drones ou des chaînes de montage.

## 4.4 Une économie plus innovante

### 4.4.1 Investir dans les domaines d'innovation stratégique

L'écosystème francilien de recherche et d'innovation constitue un environnement riche et de haut niveau, rassemblant universités, grandes écoles spécialisées, laboratoires et centres de recherche, incubateurs d'entreprises, clusters et pôles de compétitivité<sup>125</sup>. Véritable foyer d'innovation, la région concentre les fonctions de direction, les services aux entreprises, les organismes financiers et les talents, dans les domaines scientifique et technologique, mais aussi artistique, culturel et entrepreneurial. Au niveau mondial, l'Île-de-France compte parmi les leaders mondiaux de la R&D et se place au premier rang en Europe pour les dépenses de recherche et développement, les dépôts de brevets et les publications à caractère scientifique. L'Île-de-France est relativement plus diversifiée que les autres régions françaises : ses trois premières branches de recherche –l'industrie automobile, l'industrie pharmaceutique, les activités informatiques et services d'information –concentrent 40 % des dépenses de R&D privée.

La spécialisation intelligente est identifiée comme facteur de compétitivité économique par la Commission européenne. L'objectif est de stimuler la croissance dans l'éducation, la recherche et l'innovation, durable (sobriété en carbone) et inclusive. A la croisée des thématiques santé /mieux vivre, la mobilité et l'environnement / énergie, la Région Île-de-France s'est positionnée sur les cinq domaines d'innovations stratégiques (DIS) suivants:

- Dispositifs médicaux (domaine de la santé),
  - Ingénierie des systèmes complexes et logiciels (domaines de la santé, des TIC, de l'énergie, de la mobilité et du transport),
  - Véhicule décarboné intelligent (domaine du transport),
  - Eco-construction et quartier à forte performance environnementale (domaine du bâtiment),
  - Création numérique (domaines de l'industrie, de la création et du numérique).
- Et deux axes transversaux : « l'optique et la photonique » et «la robotique ».

Pour la période à venir 2021/2027, les investissements vont s'orienter autour de trois axes :

- L'Open Science (25,8 milliards d'euros) qui permet un soutien à la recherche de pointe.
- Les défis mondiaux et la compétitivité industrielle (52,7 milliards d'euros) : un soutien à la recherche pour les défis de société (alimentation et ressources naturelles), un renforcement des capacités technologiques et industrielles.
- L'innovation ouverte (13,5 milliards d'euros) en favorisant l'intégration des entreprises, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'entrepreneuriat.

---

<sup>125</sup> L'Institut Paris Region – Diagnostic de l'Île-de-France – Préparation du CPER, Mars 2020

#### **4.4.2 Les low-tech au service de la sobriété**

La démarche low-tech propose des outils et des innovations, qui peuvent accompagner la transformation écologique<sup>126</sup>. Ces innovations utiles, sobres, accessibles et adaptées au contexte local, constituent un formidable levier de développement. Elles améliorent la résilience des territoires dans un contexte de tension sur les ressources et participent d'un nouveau récit positif du progrès.

Les low-tech ou innovations basses-technologies questionnent l'usage, l'utilité des produits et services. Elles agissent en complémentarité avec les autres technologies. Par low-tech, il faut entendre une démarche évolutive qui encourage une sobriété de consommation et de production grâce à des technologies simples d'usage. Elle ne signifie pas un refus de la technologie, mais son utilisation juste et suffisante pour réduire l'impact environnemental. La démarche low-tech s'articule autour de trois questions : le besoin, la durée de vie des produits et la valeur sociale et économique des modes de production. Un produit ou service low-tech est simple, sobre et maîtrisable localement, sinon pour la fabrication, du moins pour la réparation et le recyclage. Accessibles en termes de coût et de savoir-faire, il répond durablement aux besoins courants et essentiels en matière d'énergie, d'alimentation, de santé, de logement, de transport.

Les bénéfices du low-tech pour les territoires sont nombreux, car ce domaine s'appuie sur l'intelligence collective, redonne du sens à l'activité humaine et crée du lien social. En effet, en étudiant les besoins fondamentaux mal couverts, et la façon la plus simple et la plus locale d'y répondre, la démarche vient renforcer les écosystèmes d'innovation locaux, engageant le territoire dans un modèle de développement plus sobre et résilient. La dynamique de ce secteur en devenir pourrait être accompagnée, pour aider par exemple les entreprises à faire évoluer leurs modèles d'affaires, améliorer leur connaissance du mix-technologique francilien et du maillage des acteurs présents. Une partie des financements dédiés aux tiers lieux pourrait être consacrée à la création de lieux favorisant les low-tech. Une partie des financements à l'innovation pourrait également être dédiée au développement des innovations low-tech et à leur usage dans les processus d'innovation des entreprises.

#### **4.4.3 Digitalisation : les nouvelles façons de travailler, étudier, consommer, se divertir**

Le numérique modifie l'économie traditionnelle, renouvelle les usages et nécessite la poursuite des efforts d'adaptation du tissu économique. Au cœur de la transformation numérique, il englobe les services de télécommunications, l'industrie du logiciel, les réseaux, les équipements informatiques et télécoms, les services d'ingénierie, les services et contenus en ligne, comme les médias ou la publicité.

La transformation numérique est un enjeu de compétitivité qui justifie des actions publiques à différentes échelles, du niveau national au local. Elle suppose d'adapter l'offre de formation et d'accompagner les entreprises, notamment les PME, les salariés et les territoires. Elle concerne tous les secteurs de l'économie, mais certains secteurs ont vu leur transformation s'accélérer pendant le confinement notamment la digitalisation dans le domaine de l'enseignement et de la recherche scientifique (école, collèges, lycées, universités, etc.)

La vitesse d'adaptation de la région francilienne à ces changements conditionnera sa capacité à tirer profit des conditions offertes par la transformation numérique.

---

<sup>126</sup> Pour en savoir plus : <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-low-tech-des-innovations-pour-la-resilience-des-territoires.html>

#### 4.4.4 Formation aux métiers des transitions énergétique et numérique

La diffusion du numérique s'est accompagnée de l'entrée de nouveaux acteurs et l'émergence des plateformes a développé une nouvelle relation au travail. L'urgence écologique exige une recomposition des marchés et des métiers. Ce contexte fragilise l'emploi à divers titres mais ces mutations sont également des opportunités de créations d'emplois.

L'enjeu est d'anticiper les opportunités d'emplois, les compétences attachées à ces emplois pour répondre aux nouveaux besoins de recrutement des entreprises et favoriser l'insertion sur le marché du travail des publics les plus démunis en matière de formation et d'accès aux emplois. Aujourd'hui, le manque de compétences dans des domaines clés (ingénierie, numérique, nouveaux métiers du BTP, économie verte, etc.) est un véritable frein à l'agilité de l'Île-de-France. Il apparaît nécessaire d'agir vite et massivement d'autant plus que les plans de relance nés de la crise de la Covid-19 mettent sur la table des moyens importants pour provoquer cette transformation des compétences des actifs.

Il apparaît essentiel d'accompagner les actifs dans l'évolution de leur compétence et les former (formation initiale et continue) aux nouveaux métiers dans deux principaux domaines :

- **Le numérique** : Si le risque de destruction d'emplois via l'émergence de nouveaux modèles économiques est régulièrement relevé<sup>127</sup>, la diffusion du numérique dans l'ensemble de l'économie signifie également de nouveaux emplois. L'appui à ce secteur est encouragé en Île-de-France par plusieurs pôles de compétitivité et clusters, comme Cap Digital, Systematic ou Opticsvalley, est un réel atout pour le secteur. Des actions peuvent également être réalisées pour augmenter les compétences numériques des actifs et des entreprises. Un risque de fracture numérique existe pour les personnes les moins diplômées et pour les entreprises. Les TPE sont beaucoup moins équipées et utilisatrices et l'écart se creuse sur les commandes ce qui a un impact sur leur activité et donc sur l'emploi. Un rapport sur les jeunes a également relevé que le manque de compétences numériques de certains jeunes était un frein à l'embauche<sup>128</sup>.
- **La transition écologique et énergétique** : Intégrer les préoccupations écologiques dans l'activité économique implique de transformer les emplois, les compétences et les formations. Un des défis majeurs concerne la formation professionnelle aux métiers de la transition énergétique et de la neutralité carbone, en particulier dans les métiers et filières de la rénovation énergétique et de l'éco-construction. Selon les modélisations réalisées dans le cadre de la SNBC<sup>129</sup> à l'horizon 2030-2050 sur l'ensemble de la France, la transition bas-carbone permettrait la création nette de 20 000 à 25 000 emplois directs et indirects par an, tous secteurs de l'économie confondus. En matière d'emplois directs, le principal gisement d'emplois de la transition bas-carbone se situe clairement dans le secteur de la construction au sens large (rénovation énergétique, construction neuve, chauffagistes) et de son écosystème (filières des matériaux biosourcés et bas-carbone, bureaux d'étude, conseil énergie, certification, organismes de formation, etc.). L'une des deux modélisations utilisées dans la SNBC parvient ainsi à la création de près de 200 000 emplois directs essentiellement dans la rénovation énergétique, à l'échelle nationale d'ici 2050. L'enjeu est particulièrement important en Île-de-France, où le bâti est responsable de près de la moitié des émissions de GES, contre 18% en France. Dans les autres secteurs de la transition bas-carbone (transports, énergies renouvelables), les gains nets d'emplois attendus sont souvent plus modestes, et dépendront en partie des potentiels de reconversion des emplois (du véhicule thermique vers l'électrique, par exemple), ainsi que des potentiels de relocalisations et de développement de filières endogènes (batteries des véhicules électriques, modules de panneaux solaires, etc.)<sup>130</sup>

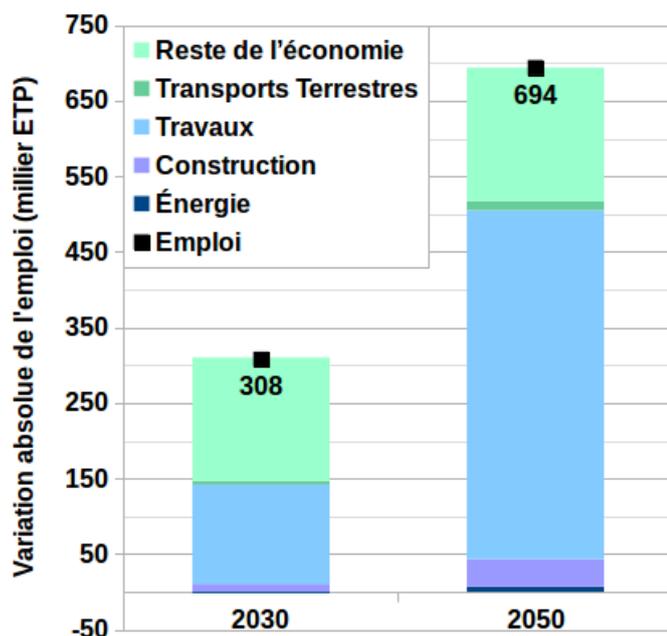
<sup>127</sup> A titre d'exemple, un rapport récent estime que pour un emploi créé par la plateforme Amazon, deux seraient détruits. [Mahjoubi, 2019].

<sup>128</sup> Rapport France stratégie, L'insertion professionnelle des jeunes, 2017.

<sup>129</sup> 2<sup>e</sup> stratégie nationale bas-carbone.

<sup>130</sup> L'Institut Paris Region mène actuellement un travail exploratoire avec le CIREC et l'Ademe pour adapter l'outil TETE de l'Ademe au cas francilien, afin d'estimer les créations annuelles nettes d'emplois de la transition écologique en Île-de-France jusqu'à 2050.

Projections de gains d'emplois dans la trajectoire SNBC par rapport au tendancier, selon le modèle IMACLIM France du Cired



Source : SNBC2, avril 2020, p.19.  
NB : « Travaux » = travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

Dans son rapport annuel 2020, le Haut Conseil pour le Climat parvient à la même conclusion : les principaux gisements de création d'emplois de la transition bas-carbone en France se situent dans le bâtiment, en particulier dans la rénovation énergétique, ainsi que dans le déploiement des énergies renouvelables.

Tableau 4 – Effets potentiels sur la décennie de mesures de plans de reprise (atténuation)

SECTEUR	POLITIQUE	Pertinence et rapidité de déploiement	Atténuation	Verrouillage d'investissements pro-SNBC	Création d'emplois	Bénéfices en termes de santé, inégalités, vulnérabilité
Bâtiment	Rénovation énergétique	●	●	●	●	●
	Installation chauffage bas-carbone	●	●	●	●	●
	Micro-génération d'énergie	●	●	●		●
	Bâtiments / infrastructures « intelligents »	●	●	●	●	●

Source : Haut Conseil pour le Climat, Rapport annuel 2020. Redresser le cap, relancer la transition, juillet 2020, p.46.

# CONCLUSION : Défis et questions pour l'après

La pandémie de Covid-19 a impacté plus de 12 millions d'emplois à travers l'Europe, ainsi que des milliers d'entreprises<sup>131</sup>. Entre confinement, restriction de déplacements et fermeture des commerces non-essentiels, l'économie a connu une récession inédite, la plus forte depuis des décennies, malgré les mesures d'urgence prises par la plupart des États membres de l'UE pour protéger leur tissu industriel et les emplois.

La France a ainsi voté un plan de sauvetage économique de plus de 100 milliards d'euros permettant de financer des mesures d'accompagnement à court terme comme le chômage partiel aussi bien que des programmes d'investissement productif à long terme. La question aujourd'hui concerne la relance économique. Comment compenser les pertes massives d'emplois attendues ? Et comment faire en sorte que cette relance puisse placer nos économies sur des trajectoires de transition énergétique et climatique ?

L'impact est très hétérogène selon les secteurs d'activité – un arrêt presque total dans les activités de restauration et d'hébergement, une division par plus de 2 de l'activité dans le transport –, ce qui indique la nature très spécifique du choc. Les estimations réalisées sur la perte d'activité ont été effectuées pendant le confinement et après. Le tableau ci-après se veut une tentative de projection des impacts à l'horizon 2025 de la crise économique née de la Covid-19. Il se base sur un scénario de fond d'une reprise mondiale timide en moyenne et en forme d'escalier, c'est-à-dire orientée en moyenne à la hausse, mais avec des *stop and go*. C'est une esquisse à débattre au fur et à mesure que les données commenceront à être publiées.

Perspectives en matière d'emploi des secteurs d'activités franciliens à l'horizon 2025 (provisoire)

(-) (-)	(-)	(+)	(?)
Hôtels Restaurants	Industrie (biens d'équipements, automobile, aéronautique)	Industries agroalimentaires	Recherche et développement
Matériel de transport	Audiovisuel (tournage, diffusion)	Textile	Construction
Transport passagers (routier et aérien)	Publicité, Communication	Eau, déchets, énergie	Services aux particuliers
Activités culturelles	Industrie des télécommunications	Non marchands : Santé, éducation, action sociale	Commerce
Tourisme	Événementiel	E-commerce et logistique	Artisanat
		Matériel médical (dont filière masque)	Activités financières
		Pharmacie	
		Services informatiques, services numériques aux entreprises, conseil.	
		Fabrication objets numériques	
		Nettoyage et sécurité	

Source : L'Institut Paris Region, à partir des analyses de France Stratégie, Insee, Banque de France.

<sup>131</sup> E&Y, A Green Covid-19 Recovery and Resilience Plan for Europe, septembre 2020.

## **Un soutien massif des pouvoirs publics**

De nombreux dispositifs de soutien ont été mis en place par l'État, les Régions, et les collectivités et ont eu un rôle d'amortisseur pendant le pic de la crise en permettant aux entreprises de continuer à fonctionner et à se financer (Fonds de solidarité, prêts garantis, plan d'investissement, exonération de cotisations sociales, etc.). Le recours massif à ces politiques de soutien a permis d'amortir la crise dans certains secteurs : chômage partiel (plus de la moitié des actifs salariés concernés, soit 11,3 millions d'actifs en France) notamment dans les arts et le spectacle, l'hébergement-restauration et la construction. Pour les petites entreprises, les travailleurs indépendants ou les micro-entrepreneurs (commerçants, artisans, professions libérales) quel que soit leur statut (société, entrepreneur individuel, association...), un Fonds de solidarité a été mis en place.

## **Faire face à la deuxième vague**

Depuis lors, l'activité se rétablit graduellement dans les pays où l'épidémie a pu être maîtrisée, au rythme des calendriers d'allègement des mesures de restriction. L'environnement international reste toutefois très incertain, et ce durablement, d'autant que la deuxième vague épidémique est apparue en France, l'un des pays les plus touchés au mois de septembre en Europe<sup>132</sup> (devant l'Espagne et le Royaume-Uni). Face à cette deuxième vague, de nombreux pays européens ont décidé d'imposer de nouvelles restrictions. Aux Pays-Bas, un "confinement partiel" a été décidé, comprenant la fermeture des bars et des restaurants. L'Italie, qui a enregistré un record de cas quotidien depuis avril, a aussi annoncé de nouvelles mesures de restrictions. Les bars et restaurants ne pourront pas servir des clients non assis après 21h, alors que les fêtes et célébrations à l'extérieur comme dans les lieux fermés sont interdites. Les limitations sont de plus en plus strictes en Espagne : À Madrid, il est interdit de circuler sauf en cas d'urgence. Au Royaume-Uni, où le virus est reparti en flèche, les pubs vont fermer à Liverpool et à Londres, il est désormais interdit de socialiser en intérieur avec des personnes extérieures à son foyer. L'Irlande a débuté une nouvelle période de confinement, avec interdiction de sortir de chez soi, sauf pour faire de l'exercice physique dans un rayon de 5 km, interdiction également de rencontrer des personnes d'un autre foyer. En Allemagne, un couvre-feu est mis en place pour tout le mois d'Octobre. Et en France, le couvre-feu est installé le samedi 17 octobre pour une durée de 5 semaines de 21h à 6h du matin dans les grandes métropoles, dispositif élargi à 58 départements le 23 octobre à minuit.

Les effets de la pandémie de Covid-19 sur l'économie réelle sont encore aujourd'hui très difficiles à déterminer avec précision tant elles seront liées à la durée de la crise, à l'efficacité des dispositifs de soutien mis en place dans un cadre national, mais aussi aux actions coordonnées de relance au niveau mondial (FMI, G20...) et européen.

Ainsi, deux hypothèses majeures continuent à peser sur les anticipations : d'une part, les craintes d'une résurgence épidémique et, d'autre part, les risques de marasme prolongé dans de nombreux secteurs, malgré les efforts de soutien déjà consentis. L'intense mobilisation des acteurs publics et privés doit encore se poursuivre pour soutenir le tissu productif. Les Français sont toujours vigilants, voire pessimistes, sur la situation sanitaire et ils sont particulièrement préoccupés par la situation économique et sociale.

## **Quelle relance pour l'économie francilienne ?**

Comment relancer une économie marquée par une forme de défiance en l'avenir des agents économiques ? La réponse apportée par de nombreux experts, et notamment les prospectivistes, tient dans la capacité des acteurs publics à transformer une période de crise en période d'opportunités.

Cette crise née de la Covid-19 se place dans un contexte marqué par des changements profonds de notre économie : transition écologique, transformation numérique, vieillissement de la population ou encore creusement des inégalités. Tous ces phénomènes ont été accélérés et élargis par la crise qui a montré que la dimension sanitaire est désormais aussi à prendre en compte. Plutôt que de vouloir absolument reconstruire le modèle économique né de la société de

---

<sup>132</sup> Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

grande consommation et qui avait montré ses nombreuses limites, à commencer par l'épuisement des ressources, n'est-il pas temps d'accélérer la création d'un nouveau modèle de développement pour l'Île-de-France en profitant de l'énergie des acteurs et des moyens humains et financiers consacrés à la relance ?

Plus précisément, ne faudrait-il pas profiter de la mobilisation des forces vives régionales engagés durant cette période Covid pour lancer une démarche autour d'un ambitieux et mobilisateur projet francilien post-Covid et qui serait fondé sur l'ambition d'améliorer la résilience de la région en s'appuyant sur un modèle de développement qui privilégie le « toujours mieux » au célèbre « toujours plus ».

La crise constitue une opportunité historique pour placer l'Île-de-France sur une nouvelle trajectoire de développement, plus résiliente, coopérative et inclusive afin d'offrir aux Franciliens une région adaptée à la transition écologique, diminuant les inégalités sociales et territoriales et offrant aux générations futures un projet ambitieux et réenchanté.

Comment faire ? Aller vers un nouveau modèle francilien de ville humaine est un défi collectif mais qui est à portée de main, notamment du fait des capacités d'investissement qui sont mobilisés pour relancer le système économique, mais aussi des formidables atouts dont jouit l'Île-de-France. Ce projet pourrait se donner deux ambitions :

- **Investir dans un système économique pour agir sur sa transformation**, c'est adopter une vision moins mécanique du monde dans laquelle les dimensions humaine, comportementale ou environnementale comptent aussi fortement. Une stratégie d'investissement partagée, y compris par la mobilisation des initiatives citoyennes, est plus que jamais nécessaire.
- **Réduire les vulnérabilités et accompagner les transformations** doivent être au cœur du nouveau modèle francilien qui doit relever quatre grands défis, selon les économistes de L'Institut Paris Region.
  - Sobriété (neutralité carbone<sup>133</sup>, économie décarbonée, low-tech)
  - Inclusion (développement qui profite à tous et qui vise à réduire les inégalités, solidarité, vieillissement de la population, services de qualité et inclusifs dans l'éducation, etc.)
  - Résilience (relocalisation, circuit court, souveraineté, etc.)
  - Innovation (numérisation, investissement filières vertes, recherche, formations, etc.)

Sur cette base, notre proposition serait d'orienter la stratégie d'investissement qui se met en place pour redonner de l'élan à l'Île-de-France tout en agissant sur sa transformation. Cinq domaines d'investissement nous apparaissent prioritaires, chacun d'entre eux étant illustré ci-après par des actions possibles :

- **Le capital productif** : accompagnement de la transformation progressive des *business models* des entreprises aux grandes transformations, accélération du télétravail et de la digitalisation des activités liées aux événements professionnels (MICE), développement de l'économie circulaire, plan low-tech, sécurisation des chaînes logistiques pour les produits essentiels, amélioration des chaînes de valeur des filières stratégiques en comblant certains « trous dans la raquette » par relocalisation et création d'entreprises locales, transformation de la chaîne de valeur touristique, développement des efforts en matière de R&D et d'innovation, etc.
- **Le capital humain** : accompagnement au développement de compétences clés des populations et salariés fragilisés par les grandes transformations, identification de compétences stratégiques - de tous niveaux de qualification - à attirer en Île-de-France pour accompagner la transformation du modèle de développement, accélération des investissements dans les universités, promotion des métiers « d'utilité sociale », améliorer l'accessibilité à des équipements sportifs de proximité.
- **Le capital relationnel et social** : appui aux associations et initiatives citoyennes, développement de tiers lieux, amélioration qualitative des espaces publics et ouverts pour créer

---

<sup>133</sup> La neutralité carbone est le fait, pour une entité donnée (un pays, une entreprise, une ville, une école, etc.), soit de ne pas émettre de gaz à effet de serre (GES), soit d'en absorber autant qu'elle en émet.

de la convivialité et du bien-être, appui aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, renforcement des associations de services à la personne, identification des compétences des populations fragilisées et amélioration de leur insertion.

▪ **Le capital en infrastructures** : stratégie de souveraineté nationale ou européenne pour les infrastructures stratégiques, poursuite du développement des grandes infrastructures publiques dont le Grand Paris Express, amélioration des conditions de voyage dans les transports en commun existants, décarbonation des transports publics et individuels, développement d'infrastructures numériques bas carbone, mix énergétique de proximité, réutilisation des espaces économiques en lien avec la diminution drastique de l'extension urbaine, multiplication des expérimentations territoriales, amélioration des conditions professionnelles des *key workers* en mobilité, etc.

▪ **Le capital vert des milieux naturels et de la biodiversité** : adaptation de l'Ile-de-France aux changements climatiques (inondation, sécheresse, renaturation, etc.), reconquête de la biodiversité, transformation des productions agricoles et développement d'une agriculture de proximité, désimperméabilisation des sols, amélioration de la santé des habitants par le développement d'espaces verts de proximité et corridors écologiques, etc.

\* \* \* \* \*

*« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme »*

*Lavoisier.*

L'incendie économique né de la Covid-19 nous donne, presque paradoxalement, l'opportunité d'accélérer la transformation du modèle de développement de l'Ile-de-France par des stratégies nouvelles d'investissement adossées à des dispositifs facilitant le retour de la confiance en l'avenir des Franciliens. L'occasion est là, il reste à s'en saisir.

# BIBLIOGRAPHIE

AdCF (Assemblée des communautés de France), Quelle reprise, quelle relance dans les territoires à la sortie du confinement ? Analyse et propositions de l'AdCF, 24 avril 2020. [https://www.adcf.org/files/THEME-Developpement-economique/HD\\_24042020\\_Plan20de20relance202020\\_V7.pdf](https://www.adcf.org/files/THEME-Developpement-economique/HD_24042020_Plan20de20relance202020_V7.pdf)

AdCF, Impacts économiques de la crise pandémique : Quels effets sectoriels et territoriaux ? [https://www.adcf.org/contenu-article?num\\_article=5215&num\\_thematique=](https://www.adcf.org/contenu-article?num_article=5215&num_thematique=)

Adeupa, l'ouest breton en transition, enjeux et perspectives. Septembre 2020. <https://adeupa-brest.fr/nos-publications/louest-breton-en-transitions-enjeux-et-perspectives>

Apur, Eléments d'analyse et de connaissance de l'économie parisienne, Juillet 2020

Apur, Impact économique de la crise liée à la Covid-19 dans la Métropole du Grand Paris, Juillet 2020.

AUDRR, agence d'urbanisme développement et prospective, région de Reims, Covid-19, les conséquences multisectorielles d'une crise sanitaire mondiale, note de l'agence n°35, Mai 2020. [https://www.audrr.fr/sites/default/files/2020-05/Note%2035\\_COVID\\_19\\_AM\\_compressed.pdf](https://www.audrr.fr/sites/default/files/2020-05/Note%2035_COVID_19_AM_compressed.pdf)

Blein Alexandre, L'émergence du coworking dans l'offre d'immobilier d'entreprise en Ile-de-France, Un service relationnel coproduit par ses utilisateurs, Thèse, 2017

Brajon Delphine, Le confinement, accélérateur du télétravail ?, Note rapide Économie-Société, n° 866, Octobre 2020 <http://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/le-confinement-accelerateur-du-teletravail.html>

BOUBA-OLGA Olivier, « Covid 19, épisode 16 : une nouvelle évaluation de l'impact économique de l'épidémie », <http://blogs.univ-poitiers.fr/o-bouba-olga/2020/04/13/covid-19-episode-16-une-nouvelle-evaluation-de-limpact-economique-de-lepidemie/>

Bouleau Mireille et Leroi Pascale, Nouveaux modes de travail et enjeux de mobilité, Etude, IAU-ÎdF, novembre 2016

Constanty Valérie, Brajon Delphine, L'industrie de la santé en Île-de-France, panorama statistique, Novembre 2019. <http://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/lindustrie-de-la-sante-en-ile-de-france-panorama-statistique.html>

Camors Carine, Les tiers lieux : de nouveaux espaces pour travailler autrement, Note Rapide, n°755, IAU-ÎdF, septembre 2017

CGET, Faire ensemble pour mieux vivre ensemble, Rapport, 2018

Dares, Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire, Avril 2020. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/le-marche-du-travail-pendant-le-covid-19/tableaux-de-bord-hebdomadaires/article/situation-sur-le-marche-du-travail-durant-la-crise-sanitaire>

Delaporte Carole, Brajon Delphine, de Biasi Laure, Les industries agroalimentaires en Île-de-France, L'Institut Paris Region, Septembre 2020. <http://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-industries-agroalimentaires-en-ile-de-france.html>

FAURE Olivier, « Non, la France ne traverse pas la plus grande crise sanitaire de son histoire », Le Figaro, 8 avril 2020 <https://www.lefigaro.fr/vox/histoire/non-la-france-ne-traverse-pas-la-plus-grande-crise-sanitaire-de-son-histoire-20200408>

France stratégie, les métiers au temps du Corona, note d'analyse n°28, Avril 2020

Fondation Jean-Jaures, Premiers de cordée ou derniers de corvée, quel avenir pour le travail déconfiné, Mars 2020.

Gollain Vincent, La confiance, la boussole, l'investissement : comment redémarrer l'économie de l'Île-de-France?, Chronique des confins n° 7, L'Institut Paris Region, Mai 2020.

<http://www.institutparisregion.fr/amenagement-et-territoires/chroniques-des-confins/la-confiance-la-boussole-linvestissement-comment-redemarrer-leconomie-de-lile-de-france.html>

HSBC, COVID-19. Review of mid- to long-term implications, 22 avril 2020.

Insee, ressources en ligne de données et d'études sur le Covid-19.

<https://www.insee.fr/fr/information/4479280>

Insee Ile-de-France, Tableau de bord : conjoncture Ile-de-France, 28 avril 2020,

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2109644>

Insee en collaboration avec Orange, « Population présente sur le territoire avant et après le début du confinement – Premiers résultats », 8 avril 2020, <https://www.insee.fr/fr/information/4477356>

Insee Ile-de-France, Bilan économique 2019, conjoncture, Juin 2020.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4475796?sommaire=4475986>

Insee, La crise sanitaire fait vaciller l'économie francilienne dès la fin du premier trimestre 2020, Note de conjoncture du 10/07/2020. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4631200>

Insee, Emploi - 2019 : la plus forte hausse de l'emploi salarié depuis dix ans. Bilan économique 2019, Conjoncturelle-de-France, Juin 2020.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4475796?sommaire=4475986>

Krauss Gerhard et Tremblay Diane-Gabrielle, Tiers lieux / travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs..., Presses universitaires de Rennes & Québec, 2019

L'Institut Paris Région, les Franciliens et le Covid, Travail, loisirs, consommation, vie sociale : ce qu'ils ont vécu, veulent changer ou garder, Juin 2020. <http://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-franciliens-et-le-covid-19.html>

L'Institut Paris Region – Diagnostic de l'Île-de-France – Préparation du CPER, Mars 2020

L'Institut Paris Region, ORS, la surmortalité durant l'épidémie de covid-19 dans les départements franciliens, premiers éléments d'analyse, Avril 2020.

<https://www.ors-idf.org/nos-travaux/publications/la-surmortalite-durant-lepidemie-de-covid-19-dans-les-departements-franciliens.html>

L'Institut Paris Region, « Absorber le choc, préparer le rebond », Chronique des confins n°1, 9 avril 2020, <https://www.institutparisregion.fr/amenagement-et-territoires/chroniques-des-confins/absorber-le-choc-preparer-le-rebond.html>

L'Institut Paris Region, Les villes changent le monde, les Cahiers de L'Institut Paris Region, n°176, 2019.

[https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude\\_2058/C176\\_WEB\\_wtk.pdf](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_2058/C176_WEB_wtk.pdf)

L'Institut Paris Region, Mireille Bouleau, Pascale Leroi, Adapter la mobilité aux nouveaux modes de travail, note rapide mobilité n°740, IAU IdF Février 2017

Leroi Pascale, Les lieux de travail reflètent de la diversité économique, Note Rapide, n°785, IAU-ÎdF, Septembre 2018.

Nolorgues Laurence, Delaville Damien, Les espaces urbains au défi de la densification, Note rapide Les ateliers du ZAN, n° 836, L'Institut Paris Region, Février 2020.

<http://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-espaces-urbains-au-defi-de-la-densification.html>

Petit Thierry, Gillio Nicolas (Cerema), Les conditions d'un retour des activités productives dans les métropoles, Note rapide Économie, n° 847, L'Institut Paris Region, Mai 2020.

<http://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-conditions-dun-retour-des-activites-productives-dans-les-metropoles.html>

Prevost Frédéric, Les espaces de travail partagés, Coworking, L'Institut Paris Region, Août 2020.

[https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id\\_appli=focus\\_coworking&x=646900.9651469947&y=6859518.010778968&zoom=10](https://cartoviz.institutparisregion.fr/?id_appli=focus_coworking&x=646900.9651469947&y=6859518.010778968&zoom=10)

Région Ile-de-France / Direction des Entreprises et de l'Emploi, données & reporting Tiers lieux 2012-2019

McKinsey & Company, « Covid-19 : Briefing materials. Global health and crisis response », 13 avril 2020

<https://www.mckinsey.com/business-functions/strategy-and-corporate-finance/our-insights/safeguarding-our-lives-and-our-livelihoods-the-imperative-of-our-time>

Région Ile-de-France : page dédiée aux actions régionales pour faire face à la crise de la Covid-19 - [https://www.iledefrance.fr/covid-19?pk\\_campaign=Covid19&pk\\_kwd=accesmotcle](https://www.iledefrance.fr/covid-19?pk_campaign=Covid19&pk_kwd=accesmotcle)

Roger Renaud, L'immobilier de bureau dans un nouveau cycle de production, Note rapide Économie, n° 760, L'Institut Paris Region, Novembre 2017. <http://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/limmobilier-de-bureau-dans-un-nouveau-cycle-de-production.html>

Roger Renaud, La cybersécurité : de la maîtrise des risques au développement des territoires, Note rapide Économie, n° 827, Décembre 2019. <http://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/la-cybersecurite-de-la-maitrise-des-risques-au-developpement-des-territoires.html>

Roland Berger, Covid-19 : Impacts sectoriels et leviers de relance pour l'économie européenne, Juin 2020. <https://www.rolandberger.com/fr/Publications/Covid-19-Impacts-sectoriels-et-leviers-de-relance-pour-l%E2%80%99%C3%A9conomie-europ%C3%A9enn.html>

Ropital Corinne, La logistique, fonction vitale, Les carnets pratiques n° 8, L'Institut Paris Region, Juin 2018. <http://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/la-logistique-fonction-vitale.html>

Saigault Jean-François, Zones et parcs d'activités économiques en Île-de-France, Volume 1 : situation, évolution du parc de ZAE et PAE, L'Institut Paris Region, Novembre 2018. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/zones-et-parcs-dactivites-economiques-en-ile-de-france.htm>

Soulard Odile, Lopez Cristina, Les low-tech, des innovations pour la résilience des territoires, Note rapide Économie, n° 837, L'Institut Paris Region, Février 2020. <http://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/les-low-tech-des-innovations-pour-la-resilience-des-territoires.html>

Tarquis Christine, Chiffres-clés 2020, Juin 2020. <http://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/chiffres-cles-2020.html>

Thépin Daniel, Télécommunications mobiles en Île-de-France : en attendant la 5G, Note rapide Économie, n° 859, L'Institut Paris Region, Juillet 2020 <http://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/telecommunications-mobiles-en-ile-de-france-en-attendant-la-5g.html>

Tillet Marion, Queige Laurent (Welcome City Lab) L'attractivité touristique par l'approche « parcours client », Note rapide Économie, n° 775, L'Institut Paris Region, Mai 2018. <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/lattractivite-touristique-par-lapproche-parcours-client.html>



**L'INSTITUT PARIS REGION**  
ASSOCIATION LOI 1901.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49